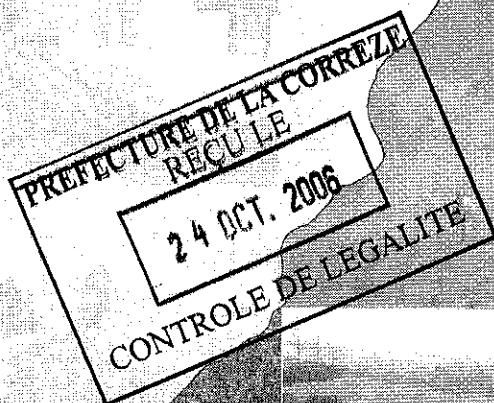


1906100 2006.11.15. rapport final 1.10.06

COMMUNE DE CHANAC-LES-MINES

Etude relative à l'élaboration de la carte communale



RAPPORT DE PRESENTATION I DIAGNOSTIC

Octobre 2006

Approuvé par décision du Préfet
le 15/11/2006

Adopté par délibération du Conseil Municipal
du 15/09/2006

CréActitudes, SARL d'architecture

au capital de 8000 euros

Siège social:

37 rue Imbert Colomes 69001 LYON

Tél.: 04 72 00 25 81 / 06 22 23 11 10 / 06 07 43 56 65 E-mail: creactitudes@hotmail.com

[CréActitudes...]

1 DONNEES DE CADRAGE

- 1 Un large territoire structuré et ouvert sur l'extérieur
 - Une situation privilégiée à la croisée de grands axes de liaisons
 - Des liens de coopération consolidés entre les communes voisines
- 2 Le pays vert – Le pays aux « mille sources » : carte d'identité locale
 - Une mosaïque d'éléments symboliques constitutifs d'un paysage
 - Un territoire dessiné par le relief et l'agriculture, le végétal et le minéral
 - cinq unités paysagères identifiables
- 3 Tulle, zone d'influence : un espace de solidarités centralisé
 - Les axes de développement locaux
 - La situation de Chanac-les-Mines :
une situation paradoxale à l'interface entre ville et campagne,
entre pôle économique et pôle touristique

2 ENTRE PERIURBAIN ET RURALITE

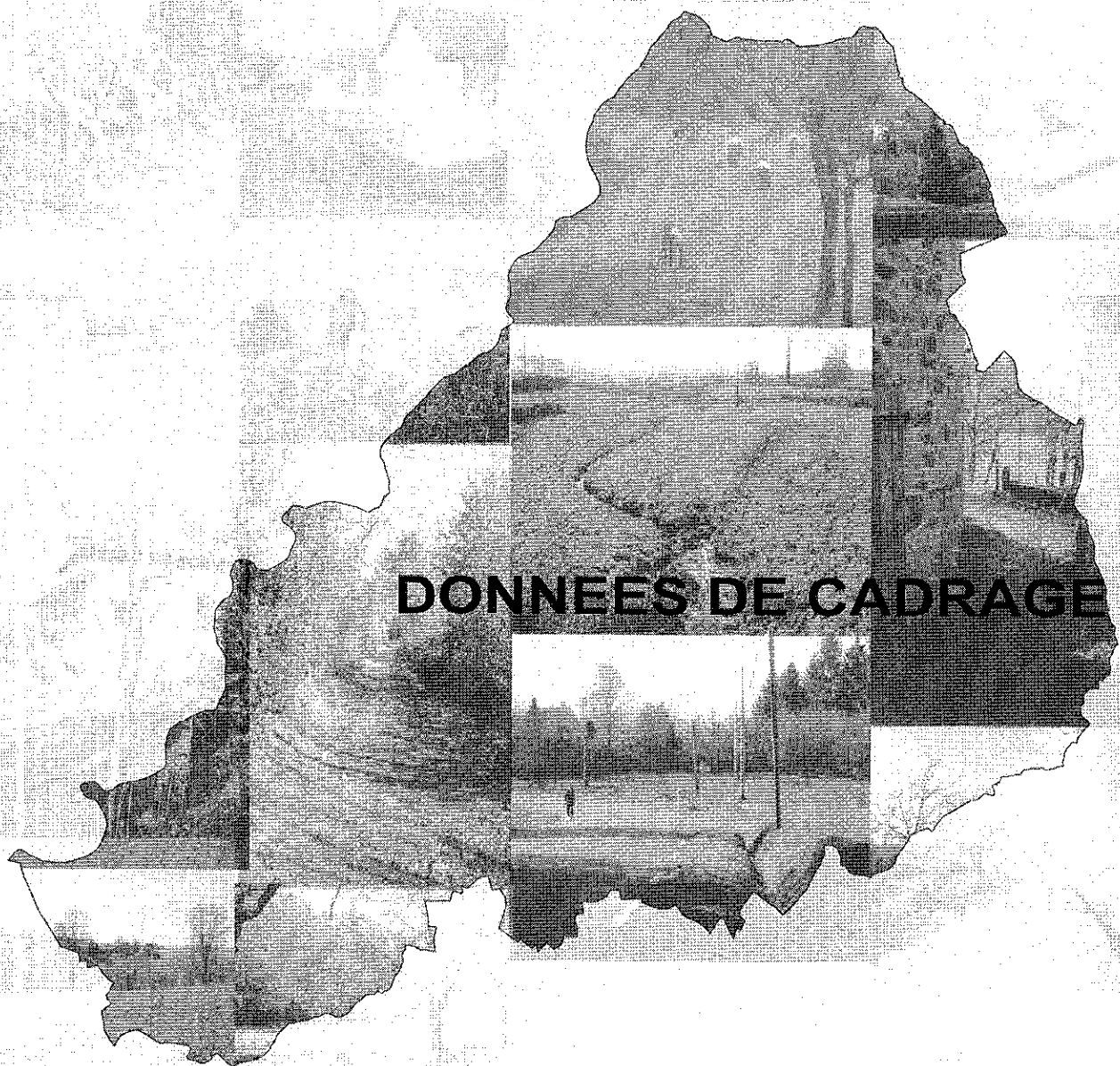
- 1 Un équilibre sensible entre agriculture, forêt et bâti
 - Espace ouvert / espace fermé :
 - Deux grandes unités paysagères structurantes
 - Occupation des sols et organisation territoriale
 - Parcours et perceptions visuelles
- 2 Des contraintes transformées en atout
 - Les contraintes naturelles
 - Les servitudes et contraintes réglementaires
- 3 L'évolution des modes d'occupation du sol
 - Installation traditionnelle héritée, attitude rurale
 - Installation récente en rupture avec les modèles anciens, attitude périurbaine
- 4 Confort du cadre de vie et petit patrimoine rural, des valeurs à préserver

3 UNE ORGANISATION URBAINE DIFFUSE ET IDENTITAIRE

- 1 La carte communale : Une retranscription concrète de cette spécificité
 - L'ancienne carte communale
 - La carte communale aujourd'hui
- 2 Des « poches » d'urbanisation aux caractères particuliers
 - Zoom sur les secteurs principaux
 - Le niveau d'aménagement général de la commune : Les réseaux
- 3 Une mosaïque cohérente de micro-territoires et d'ambiances

4 ENJEUX ET OBJECTIFS POUR UN DEVELOPPEMENT RAISONNE DE LA COMMUNE

- Préserver la structure traditionnelle du village et permettre l'arrivée de nouvelles populations
- Enjeux et objectifs de la future carte communale



DONNEES DE CADRAGE

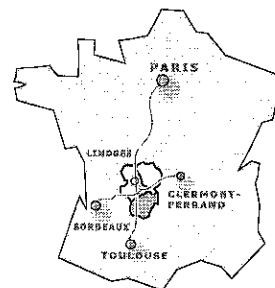
Une situation privilégiée à la croisée de grands axes de liaisons

Région : Limousin

Département : Corrèze

Pays : Pays de Tulle

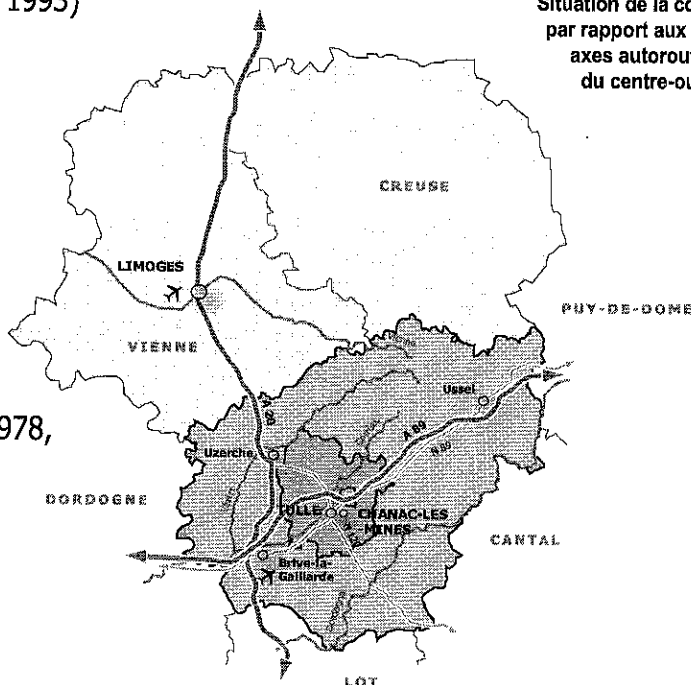
Communauté de Commune : Communauté de commune du Pays de Tulle
(octobre 1993)



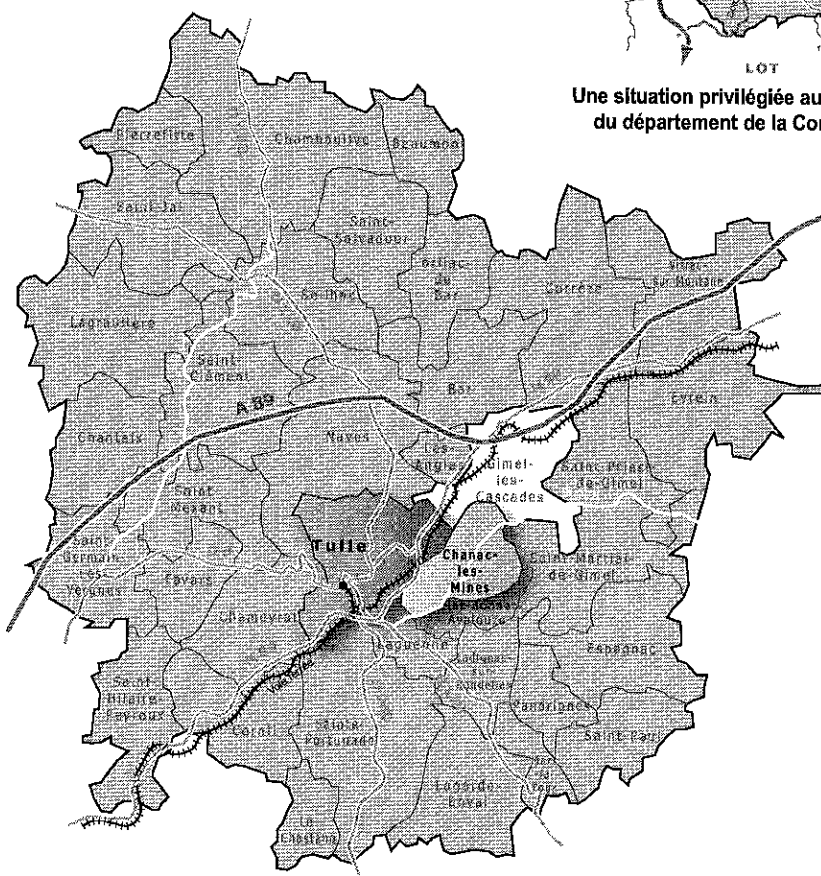
Situation de la commune
par rapport aux grands
axes autoroutiers
du centre-ouest

Localisation :

- . 5 km au Sud de la préfecture
du département, Tulle.
- . le long de la route départementale D 978,
voie intercommunale connectée aux
routes nationales N 89 et N20



Une situation privilégiée au coeur
du département de la Corrèze



Une implantation favorable dans la proche banlieue de Tulle

Une situation privilégiée à la croisée de grands axes de liaisons

Au Sud de la région Limousin, au cœur de la zone Centre Ouest de la France, la commune s'installe dans un territoire large qui jouxte d'un côté le Massif Central et de l'autre le Sud-Ouest. Avec l'ouverture de l'autoroute A 89, qui sera bientôt connectée à l'A20, le département de la Corrèze, dont elle fait partie, s'ouvre aujourd'hui plus largement sur l'extérieur et devient un carrefour de communications, de rencontres et d'échanges interrégionaux importants. La présence de deux grands axes autoroutiers structurants (Nord-Sud et Est-Ouest) joue un rôle prépondérant dans l'évolution et le développement de ce territoire et le rend d'une certaine manière plus attractif. Ce nouveau maillage entraîne nécessairement des mutations tant en terme économique, social, démographique comme en terme d'environnement, de paysage ou de composition urbaine. Ces grandes infrastructures sont relayées, à une échelle plus locale, par un réseau viaire hiérarchisé qui irrigue efficacement la zone et relie entre eux de nombreuses petites communes et bourgs dispersés. Les voies principales que sont la RN 89 et la RN 20 structurent l'agglomération de Tulle et assurent d'une part sa connexion avec d'autres agglomérations importantes des alentours : Limoges, Aurillac, Clermont-ferrand ; d'autre part, son lien avec les principales communes du département : Brive et Ussel.

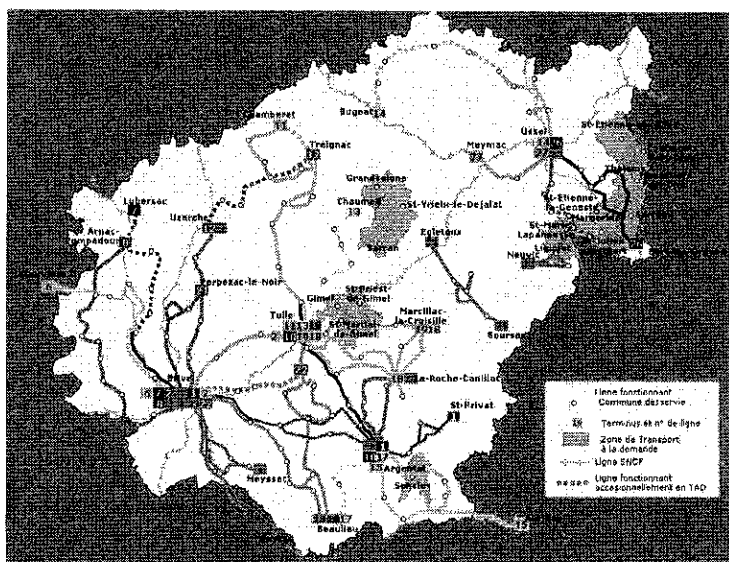
Par ailleurs, l'ouverture « internationale » de la Corrèze sera confortée par la création, à l'horizon 2006, d'un nouvel aéroport dans l'agglomération de Brive. Ce nouvel aéroport sera accessible par l'autoroute A20 qui relie en outre déjà le département à l'aéroport de Limoges-Bellegarde.

Le secteur achève donc progressivement son désenclavement et bénéficie de plus en plus d'une situation centrale privilégiée laissant prévoir une certaine pérennité du développement économique et social.

Cependant, le réseau des transports en commun étant largement concurrencé par l'importance des parcours automobiles, son efficacité relative apporte un bémol en terme de fluidité des déplacements au niveau local et national.

En effet, la ligne ferroviaire Bordeaux-Clermont ferrand qui dessert le secteur proche de la commune de Chanac-les-Mines connaît un désengagement progressif. La ligne Paris-Toulouse qui traverse en particulier les villes de Brive et Uzerche, bénéficie quant à elle d'une meilleure fréquentation et un meilleur cadencement devrait prochainement améliorer les liaisons ferroviaires sur un axe Nord-Sud. Mais la connexion entre ces deux lignes reste peu pratique.

Le désenclavement ferroviaire de l'agglomération de Tulle fait débat depuis 1997. Si le projet de « pendularisation » du POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse) a été abandonné, la poursuite des travaux d'amélioration de l'infrastructure a tout de même été votée par le Conseil Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) en décembre 2003. Parallèlement, le CIADT s'est déclaré favorable au lancement d'une étude pour la réalisation d'une ligne TGV, raccordée au TGV Sud Atlantique par Poitiers.



Réseau BALLADIN de la Corrèze

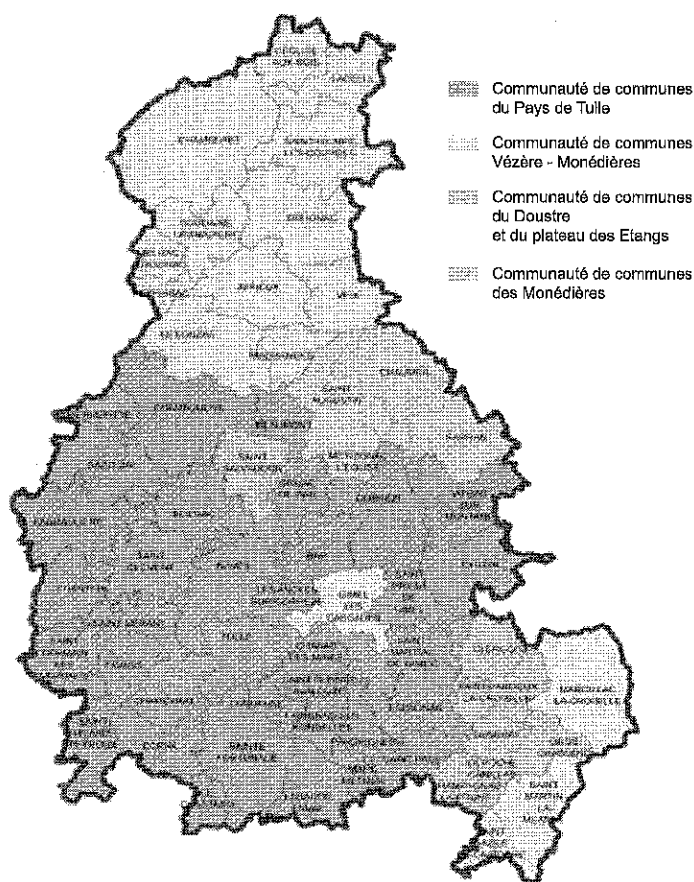
En outre, localement, si le réseau des bus semble fonctionner correctement dans l'agglomération de Brive et quoique Tulle reste l'une des plus petites villes à posséder un réseau de transports urbains, la place de la voiture, notamment en milieu rural et le fort étalement de l'urbanisation contribue à mettre en difficulté ce système de desserte. Face à la faible fréquentation, le CFTA, concessionnaire du réseau Tul'Bus, s'est ainsi vu contraint de réduire le nombre des cadences. Par conséquent, les perspectives en matière de transports en commun apparaissent très incertaines.

Toutefois, l'évolution vers un transport « à la demande », le développement à l'échelle communale du transport scolaire, restent des pistes étudiées pour maintenir un niveau de service convenable.

Des liens de coopération consolidés entre les communes voisines

A des échelles différentes, la commune de Chanac-les-Mines intègre un tissu de solidarité intercommunale cohérent. Cette coopération revendiquée représente un enjeu et un moyen préalable au contrôle d'un développement local pensé dans toute sa complexité. Le département de la Corrèze se compose ainsi en six Pays : Le Pays de Brive, le Pays d'Egletons, le Pays de Haute Corrèze, le Pays de la vallée de la Dordogne corrézienne, Le pays de la Vézère Auvézère et le Pays de Tulle dont Chanac-les-Mines fait partie.

Le Pays se définit comme un territoire intercommunal qui présente une unité géographique, culturelle, économique ou sociale. Il exprime une volonté de travail en commun de la part des collectivités et de leurs responsables permettant la déclinaison d'actions coordonnées (tourisme, développement local, culture, environnement, ...).



Le Pays de Tulle et ses intercommunalités, 5 décembre 2003

Le Pays de Tulle, créé en 1999, se constitue pour sa part de 62 communes rassemblées en 4 communautés de communes : La communauté de communes du Doustre et du plateau des étangs, la communauté de communes de Vézère Monédières, la communauté de communes des Monédières, et la communauté de communes du Pays de Tulle. Ces communautés de communes constituent un tissu dense d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à la fiscalité propre.

La communauté de communes du Pays de Tulle, à laquelle Chanac-les-Mines appartient depuis sa formation en 1993, fut constituée autour de la ville centre de Tulle et de 11 communes périphériques pour permettre la mise en place d'un Schéma Directeur qui visait à donner une homogénéité de développement à ce territoire. Aujourd'hui, elle rassemble 35 communes et associent zones urbaines, zones périurbaines et zones rurales sous influence directe de la préfecture corrèzienne.

L'enjeu de ce regroupement intercommunal procède de l'affirmation d'une identité propre et de la définition d'un espace de vie où s'exprime un fort sentiment d'appartenance à travers un projet de territoire partagé.

Si le Pays de Tulle a connu une ouverture récente vers l'extérieur grâce à l'amélioration de la desserte routière et autoroutière, la nouvelle dynamique impulsée est soutenue et encouragée par la capacité locale à travailler ensemble et à communiquer.

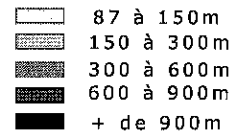
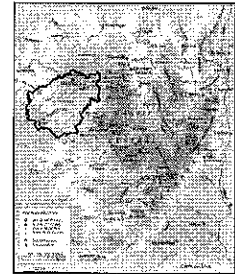
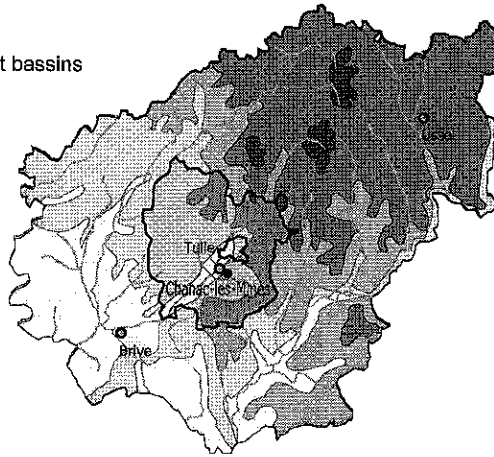
Au-delà de la communauté de communes, la pratique historique de l'intercommunalité au sein du Pays de Tulle s'affirme au travers des nombreux syndicats intercommunaux ou de syndicats mixtes. Ainsi, chacune des communes de l'agglomération de Tulle appartient à une moyenne de 5 syndicats dont les objectifs de création et de gestion concernent particulièrement l'électrification, l'alimentation en eau, l'aménagement, les centres de secours, les équipements, et les services.

Les différents enjeux de coopération se déclinent au travers de documents de planification plus ou moins réglementaires qui définissent, chacun à des échelles diverses, un cadre de cohérence pour fédérer les initiatives et accompagner les acteurs locaux. Ainsi au niveau du Pays de Tulle la ligne directrice de la politique à conduire est résumée dans une Charte du Pays de Tulle. Au niveau de la communauté de communes, l'ancien Schéma Directeur est aujourd'hui en cours de transformation et devient le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui se veut un projet de territoire vivant et adaptable dans lequel la notion de développement durable prend une large place. Le SCOT a en outre pour objet de rendre cohérent les différents documents de planification, locaux ou thématiques, élaborés par les syndicats, ou les collectivités seules, sur un même territoire, à l'exemple de la carte communale.

Un territoire dessiné par le relief et l'agriculture, le végétal et le minéral

LE RELIEF

Aux pieds du massif central, le département se structure autour des montagnes, plateaux et bassins



LES PARTICULARITES CLIMATIQUES DU DEPARTEMENT

Département de transition entre l'Aquitaine et le Massif Central, la Corrèze voit son altitude s'élever graduellement du bassin de Brive au plateau de Millevaches, véritable château d'eau de la façade atlantique. Ce relief explique la très grande variété des climats corréziens.

Climat de type océanique :
Cette zone collinéenne aux nombreux bocages faisant partie du Plateau Limousin, est soumise à une atmosphère pluvieuse.

Climat de montagne à tendance océanique très humide

Climat de type océanique altéré :
Le climat y est plus continental que sur le bassin de Brive avec des températures plus basses et des précipitations plus importantes.

Climat de type océanique méridional,
proche du climat aquitain :
Précipitations peu abondantes.

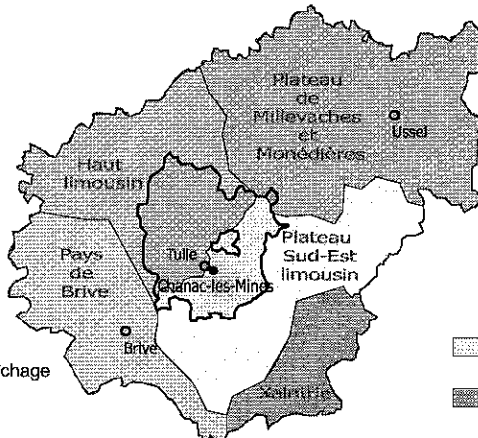
Climat de type océanique altéré :
La vallée de la Dordogne est caractérisée par des températures douces et des orages assez fréquents.

LES REGIONS AGRICOLES

La production agricole, très diversifiée, s'adapte aux contraintes de sol et de climat.

- Agriculture > forêt
- Pour l'agriculture dominante de l'herbe mais arboriculture non négligeable
- Vallée de la Vézère : haut lieu de la pratique de la pêche

- pratiquement pas de forêt
- agriculture diversifiée : céréales, arboriculture, maraîchage

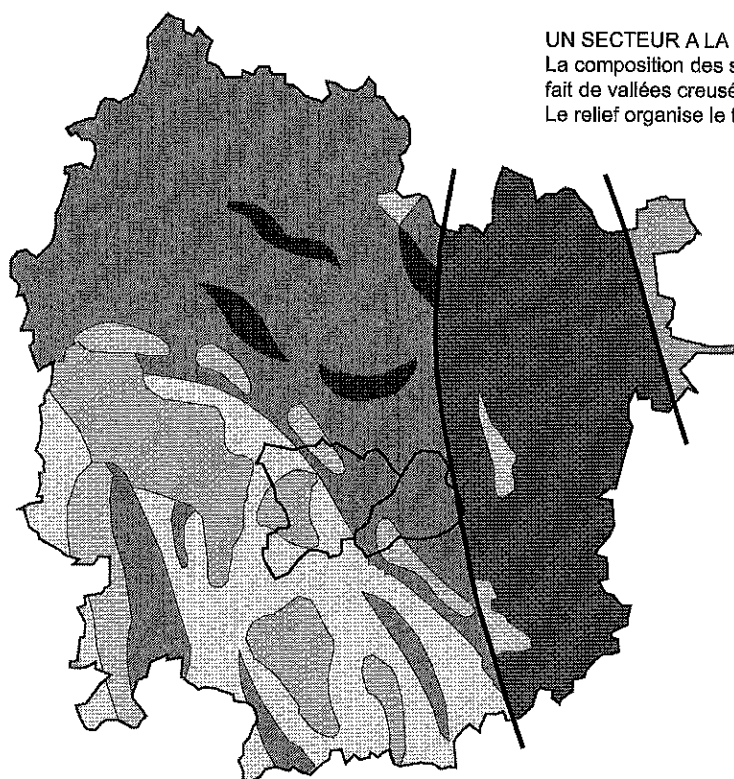


- forte dominante de la forêt avec une tendance à l'enrênement et une pression foncière forte
- herbe largement dominante
- présence de landes sèches
- tourbières et zones humides
- pratique de la pêche
- pôle touristique
- nombreux étangs et points d'eau
- hydrographie développée

- Forêt sensiblement égale à l'Agriculture
- Pour l'agriculture forte dominante de l'herbe
- Prairies humides tendant à se dégrader
- Landes sèches
- Hydrographie importante (plus de 2000 km de cours d'eau)
- Nombreux étangs

Source : Comité Départemental des Chambres Economiques Corrèze

Un territoire dessiné par le relief et l'agriculture, le végétal et le minéral



UN SECTEUR A LA GEOLOGIE COMPLEXE

La composition des sols et l'érosion façonnent un paysage fait de vallées creusées et de collines.

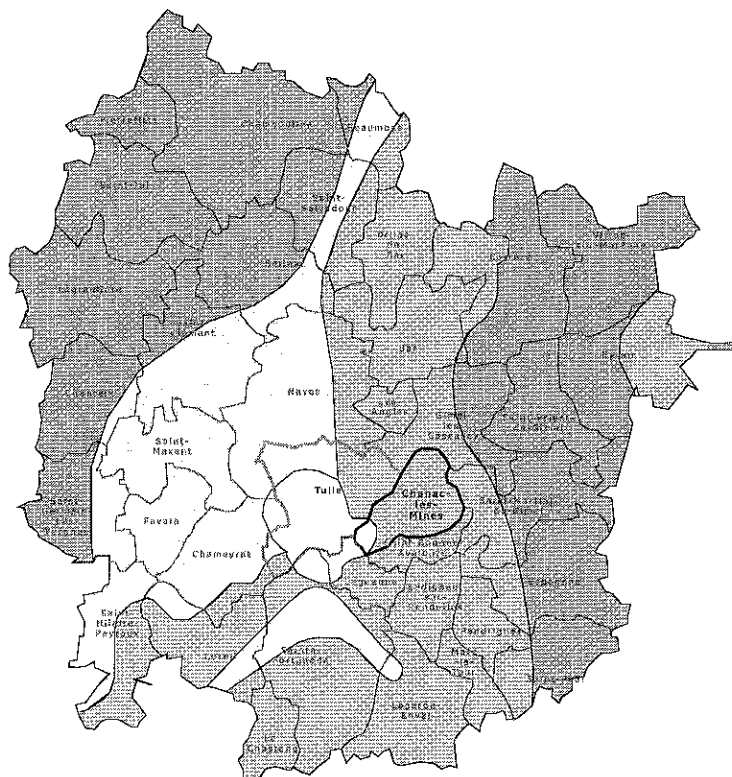
Le relief organise le territoire et explique la diversité des modes d'occupation du sol.

- Granites à 2 micas
+/- sillimanite, leucogranites
- Granites à biotite
+/- cordiérite, granodiorites
- Diorites quartziques
- Mignatites dérivant de paragneiss
et d'orthogneiss
- Roches basiques
(serpentinites, amphibolites...)
- Paragneiss dérivés de graywackes
- Micaschistes et quartzo-micaschistes
- Faille

Source : Plan de Paysage du Pays de Tulle, 1994

LES PERSPECTIVES AGRICOLES :

Les liens étroits qui existent entre une agriculture, où domine l'élevage, et le paysage expliquent en partie la possible pérennité de certains modes de gestion agricole



- Agriculture fragilisée :
petits troupeaux,
moyenne d'âge des agriculteurs élevées
- Agriculture de bonne tenue à court terme (5 ans)
- Agriculture et gestion des espaces
très liées au bassin de vie de Tulle.
Petits troupeaux, veaux sous la mère

Source : Plan de Paysage du Pays de Tulle, 1994

Un territoire dessiné par le relief et l'agriculture, le végétal et le minéral ;**Une mosaïque d'éléments symboliques constitutifs d'un paysage**

Quoique le Pays de Tulle ne véhicule pas une image spectaculaire, contrairement à ses voisins, que sont les vallées de la Dordogne ou de la Vézère par exemple, la présence ancienne de l'homme et son activité sur les terres corrèziennes ont façonné un paysage vert caractéristique, dominé par un relief omniprésent où végétal et minéral s'entremêlent harmonieusement. Moins qu'un paysage carte postale, c'est la somme de détails composant un territoire encore fortement rural qui font le charme et l'identité de la région de Tulle et plus particulièrement de Chanac-les-Mines.

La géologie et le relief

Installé aux pieds du massif central, entre Montagne et plaine, le Pays de Tulle est contraint par une topographie imposante, faite de vallées en gorges profondes à fond plat, de vallons encaissés et de replats aux reliefs collineux. La géologie complexe du secteur a déterminé par le jeu de l'érosion



les formes d'un relief tourmenté qui constitue l'ossature du paysage.

Le Pays de Tulle s'organise sur des fractures. La faille d'Argentat représente l'un des éléments de rupture les plus forts. Elle sépare à l'Est le plateau granitique, image emblématique du secteur, avec des surcreusements occupés par des dépressions humides - dont les cascades de Gimel demeurent le symbole - et à l'Ouest différents terrains métamorphiques, organisés en bande et qui engendrent des reliefs divers, dont la variété influe sur la qualité des sols, donc sur leur mise en valeur. Les vallées constituent elles aussi des fractures et forment un système continu qui découpe le territoire.

La topographie détermine en partie les différents modes d'occupation des sols.

Le climat

Département de transition entre l'Aquitaine et le Massif Central, la Corrèze voit son altitude s'élever graduellement de la région de Brive au plateau de Millevaches. Elle apparaît comme le véritable château d'eau de la façade atlantique, où le nombre de jours avec pluie avoisine les 190 par an. L'ensemble du département est donc assez pluvieux et peu favorisé par sa disposition en pente ascendante face aux vents humides d'origine océanique. Cette situation particulière explique en outre l'étagement climatique qui caractérise le secteur.

On peut ainsi distinguer nettement 5 zones :

Le Bassin de Brive, qui profite d'un climat de type océanique méridional, proche du climat aquitain ;

Le Pays de Vézère - Auvézère, qui possède, lui, un climat de type océanique ;

La Dordogne - Xaintrie, qui connaît, elle, un climat de type océanique altéré ;
 Les Monédières - le plateau de Millevaches, qui affiche plus généralement un climat de montagne à tendance océanique très humide, localement climat de montagne rigoureux ;
 enfin, le Pays de Tulle, qui possède un climat de type océanique altéré : le climat y est plus continental que sur le bassin de Brive avec des températures plus basses et des précipitations plus importantes. On note aussi une amplitude marquée des températures (élevées l'été mais nombreuses gelées l'hiver).

L'eau



Le pays de Tulle se caractérise aussi par l'importance et la richesse de son réseau hydrologique qui a façonné le relief et reste l'un des facteurs déterminants de l'ancienneté d'occupation de l'homme dans le secteur. Il se partage en deux principaux bassins versants : celui de la Corrèze et celui de la Vézère.

L'eau est présente partout alentour, sous des formes multiples :

- **L'eau courante**, avec les nombreuses rivières et ruisseaux qui sillonnent le territoire utilisant le relief en creux, sinuant dans les gorges ou accompagnant le système des vallées à fond plat.
- **Les eaux stagnantes**, avec un réseau d'étangs et de plans d'eaux variés, surtout à l'Est
- **L'eau urbaine**, avec des rivières « de ville », à l'image de la Corrèze qui traverse Tulle, quoique l'aménagement de la ville nie complètement la présence de cette ressource.

A l'image de l'ensemble du département, les environs de Tulle constituent un paysage d'eau d'une grande valeur d'ambiance.

La terre, l'herbe et l'animal

La vache limousine et le veau sous la mère restent les animaux emblèmes de la région. Ils occupent une place marquante dans l'environnement local et deviennent des éléments significatifs de l'identité du terroir. Il apparaît en outre que 40 % de la surface totale du Pays de Tulle est consacrée à l'agriculture, soit près de 50 000 Ha de Surface Agricole Utile (SAU).



L'élevage tient encore une place importante dans l'économie locale, et son impact se traduit particulièrement dans le paysage.

L'herbe de pâturage est ainsi devenue l'une des grandes constantes du décor de verdure.

La périphérie rurale de Tulle, en particulier, se caractérise par ses nombreuses prairies, bordées de haies bocagères, qui s'étendent jusqu'à la forêt. Le type de production agricole définit ici une certaine gestion de l'espace qui varie d'un secteur à l'autre. L'aspect mosaïque du paysage, propre au Pays de Tulle, s'explique alors par la pratique de l'élevage du veau de lait qui a pour spécificité de s'adapter à des petites structures, telles que les parcelles étroites qui découpent un territoire vallonné (à l'inverse l'élevage du broutard nécessite de rationaliser l'espace sur de plus grandes surfaces).

L'arbre



Dans ce paysage structuré, où s'arrête la prairie commence la forêt, dominé par les feuillus.

L'imbrication agriculture - boisement, leur interdépendance reste une constante. L'arbre apparaît en effet comme un autre élément fort du territoire. On le retrouve sous de multiples formes :

- **les boisements, souvent en taillis sur les pentes**
- **les reboisements de résineux**
- **les châtaigneraies**
- **les vergers**
- **les haies**
- **les alignements de bord de route**
- **les arbres de parcs**
- **les arbres isolés dans les prairies**

Très souvent, la présence de grandes masses boisées homogènes, les lisières, les arbres des crêtes,... donne au paysage une certaine cohérence et lui confère une qualité particulière. L'arbre, selon qu'il s'exprime comme une forêt, un bosquet, ou un « objet », conditionne la perception visuelle du territoire.

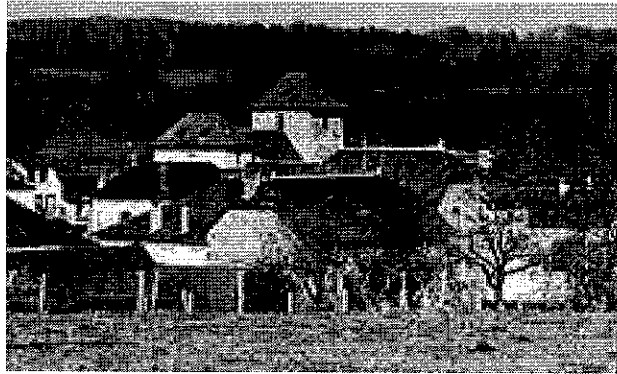
Le châtaignier reste l'essence locale la plus spécifique avec le chêne, le bouleau. Les résineux, le pin sylvestre particulièrement, ne sont présents que localement en petits îlots accolés à la forêt mixte ou dispersés au milieu des massifs feuillus.

Par ailleurs, la forêt possède un rôle social non négligeable dans la région et se révèle être un important support d'activités et de loisirs (chasse, cueillette des champignons, ballade...).

D'une certaine manière, elle cristallise ce qui constitue pour les corréziens un véritable attachement au terroir, en plus de jouer un rôle protecteur dans le maintien des sols face à l'érosion et un rôle de réservoir de biodiversité essentiel.

Le bâti

L'allure minérale (associant granite et ardoise généralement), les formes simples, l'apparente massivité des constructions traditionnelles corréziennes font la particularité du petit patrimoine vernaculaire des environs, marqués par quelques très beaux ensembles villageois (corps de



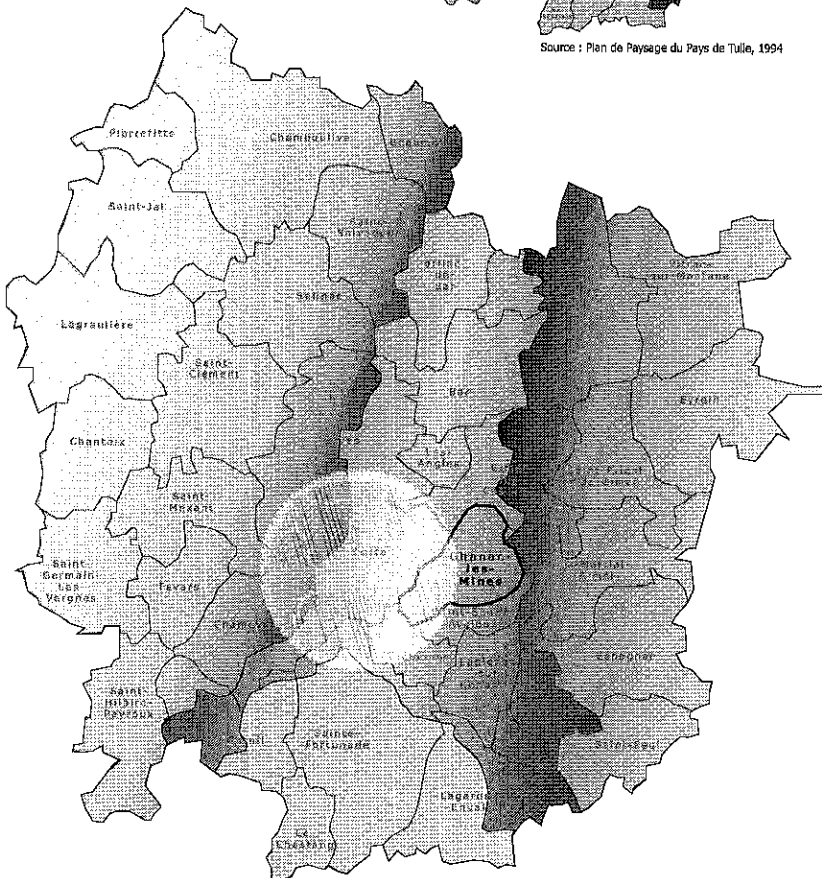
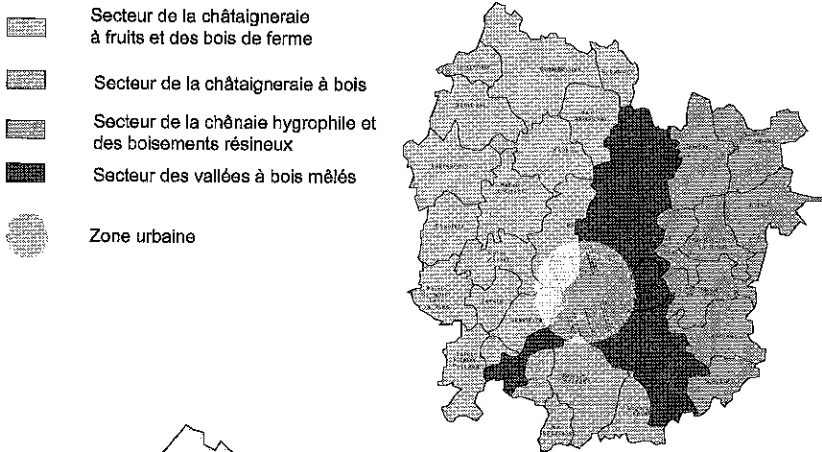
fermes et dépendances) ou des éléments d'architecture plus discrets (fours à pin, lavoirs, croix,...). Avec des caractéristiques de matériaux, de volumétrie, d'ouvertures... déclinées différemment selon les secteurs, fermes et maisons anciennes parsèment encore le département et se répartissent en de nombreux hameaux.

L'architecture locale, et particulièrement l'architecture héritée, marque d'abord et surtout le paysage par l'imposante présence de ses sombres toitures qui transparaissent à travers les masses végétales. Bâti et nature dialoguent ici constamment à l'échelle des parcelles habitées comme à l'échelle du grand paysage. Cependant, on assiste aujourd'hui, comme dans la plupart des régions françaises d'ailleurs, à une désaffection des modèles architecturaux anciens dans les constructions neuves qui rompent avec une «harmonie paysgère» pourtant très identitaire.

L'architecture religieuse joue aussi un rôle structurant dans la composition des villages et constitue un patrimoine particulier. Enfin, la présence de nombreux

cinq unités paysagères identifiables

LA FORÊT OCCUPE UNE PART IMPORTANTE DANS LE TERRITOIRE ET OFFRE DES FACIES VARIÉS. Les cinq unités de paysage correspondent à 5 zones aux potentialités variables, en termes de sol et d'exposition, qui engendrent des types forestiers différents.



Source : Plan de Paysage du Pays de Tulle, 1994

LES DIFFÉRENTES UNITÉS PAYSAGÈRES QUI COMPOSENT LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE TULLE. Cinq Unités distinctes composent ce territoire, chacune se définissant par des similitudes géomorphologiques, d'occupations du sol, économiques ou culturelles.

LES VALLEES :



LE PLATEAU NORD-EST :



L'ENTRE-VALLEE :



LE PLATEAU OUEST :



LES PAYSAGES URBAINS, TULLE ET SA PERIPHERIE :



cinq unités paysagères identifiables

La combinaison de ces multiples éléments composant le paysage caractéristique du secteur de Tulle constitue, à l'échelle de la communauté de communes, 5 grandes unités paysagères à l'identité tranchée qui permettent de raconter la complexité de ce secteur. Elles ont été définies dans le Plan de Paysage (Octobre 1994) et servent entre autre de base au travail, actuellement en cours, d'élaboration du SCOT.

Chacune délimite des zones présentant des modes d'occupation du sol, une gestion du territoire, une répartition de l'habitat, des potentialités forestières et agricoles ou des valeurs paysagères semblables. Les similitudes géomorphologiques font écho, par suite, à des similitudes d'ordre économiques, sociales, ou culturelles.

Les vallées

Cette unité paysagère regroupe les vallées de la Corrèze, de la Vimbelle, de la Montane, de la Solane et de leurs affluents principaux. Elle intègre pleinement la commune de Chanac-les-Mines qui en constitue un exemple signifiant. Elle recouvre l'ensemble des terrains qui sont en relation visuelle avec les vallées, à savoir, les fonds, les flancs de pente et la frange intermédiaire entre le versant et le rebord du plateau.

CARACTERISTIQUES :

- . Des flancs de vallées dont la déclivité est relativement uniforme
- . Des fonds généralement plats, exploités en prairies, recoupées par un cordon boisé sinueux qui borde la rivière. Ces fonds peuvent être réduits voire absents ; la vallée prend alors des caractéristiques très différentes (vallée de la Gimelle)
- . Une forêt feuillue mixte qui s'étend uniformément sur les pentes, rarement trouée par des enclaves agricoles
- . Une très faible densité d'habitat
- . En haut de versant une zone plus complexe mêlant prairie, habitat, bocage, boisement...

Le plateau Nord-Est

Dans le prolongement des formations granitiques de la Haute Corrèze, cette unité est marquée par une altitude encore élevée et par conséquent par des conditions climatiques plus rudes.

Il faut noter le rôle de vitrine que joue ce secteur qui marque l'entrée dans le Pays de Tulle par la RN 89 dont le trafic routier est l'un des plus importants du département.

L'activité agricole a effectuée une certaine reconversion et tourne ici principalement autour de l'élevage de viande de « broutard ».

CARACTERISTIQUES :

- . Une faible densité de population
- . Une topographie assez plane, des reliefs sans envergures, mais une microtopographie (dépressions humides, vallons courts encaissés...) qui découpe les espaces en sous unités
- . Un couvert forestier important (plus de 65% de la surface). La forêt est omniprésente et l'espace très compartimenté
- . Une forte présence de l'eau, avec de nombreux étangs, et des ambiances spécifiques dues à la présence de zones humides, accompagnées de bouleaux
- . Des pôles artisanaux et industriels qui s'étirent le long de la RN 89

Le plateau Ouest

Cette unité est constituée d'une petite partie d'un plus vaste plateau collineux qui s'étend au Nord-Ouest jusqu'en Creuse.

Elle représente une zone charnière entre le Massif central et les régions Ouest, à la fois sur le plan climatique mais aussi sur le plan culturel.

Elle témoigne d'un équilibre particulier entre exploitation agricole, bâti et bois, d'autant plus marquant que le secteur apparaît comme la zone agricole la moins fragilisée du Pays, alors que la pression foncière y est importante.

La qualité de la relation entre les constructions et la végétation y est en outre caractéristique.

Par ailleurs, le plateau Ouest correspond à la région naturelle de la Châtaigneraie Limousine.

CARACTERISTIQUES :

- . Un relief sans grande ampleur, mais qui anime les paysages de collines aux formes douces
- . Un territoire très morcelé, mais où le relief permet des vues très étendues
- . Une osmose fine entre bois, prairies recoupées de mailles bocagères, et villages
- . Des paysages qui restent ouverts
- . Une très forte présence du bâti, souvent hétérogène et dispersé
- . Des arbres qui enveloppent les silhouettes des constructions

L'entre vallée

Il s'agit d'une zone de transition entre le bassin de Tulle et une zone aux caractéristiques de moyenne montagne (tant au niveau climatique que dans les modes d'occupation du sol et la proportion de couvert forestier, ou en terme de degré d'urbanisation).

Ce secteur se définit par la qualité de ses ambiances (forestières et rurales) et par des éléments de patrimoine intéressant.

Les faibles dispositions en matière d'agriculture de ses sols les prédisposent plus à une mise en valeur forestière. La zone est donc orientée depuis quelques années vers la production de bois.

Au Nord, cette unité est victime de son attrait et subit un étalement urbain dont les débuts remontent à l'époque industrielle de Tulle.

CARACTERISTIQUES :

- . Un relief aux formes molles, un paysage de collines ; un horizon fermé au sud par la montagne boisée
- . Un territoire découpé par les bois, mais où le relief permet des vues étendues et les paysages restent ouverts
- . Un équilibre entre bois prairies recoupées de mailles bocagères, et villages
- . Présence du bâti, souvent hétérogène et dispersé, le bâti récent y est toutefois plus regroupé que sur le plateau Ouest
- . Une très forte présence des arbres : forêt, arbres de parc, vergers, haies, plantations
- . Un horizon généralement fermé par les bois ou les replis de terrain
- . Des forêts trouées de clairières agricoles
- . Des recreux humides créant des micropaysages caractéristiques
- . Des constructions neuves peu nombreuses, mais une forte présence des bâtiments agricoles

Le paysage urbain, tulle et sa périphérie

Ne sont concernés ici que les secteurs les plus denses qui se concentrent autour de Tulle et de la commune qui la jouxte, Laguenne.

Le secteur mêle patrimoine architectural et présence d'éléments de végétation marquants dans un maillage étroit. Pour autant, le traitement paysager de la ville apparaît très pauvre et peu mis en valeur.

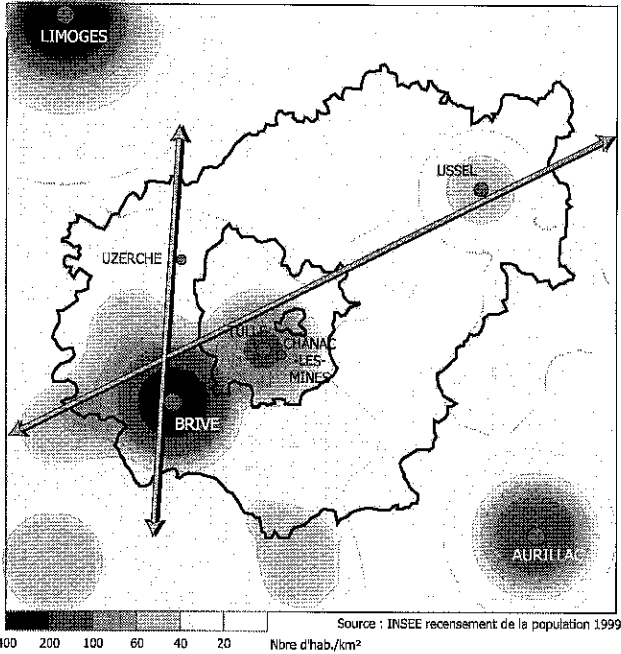
En outre, l'allure urbaine de cette zone évolue et prend la forme aujourd'hui d'extensions urbaines pavillonnaires qui occupent les hauteurs. L'hétérogénéité des constructions récentes s'affirme dans le paysage en rupture avec la ville ancienne et lui font aujourd'hui perdre quelque peu sa cohérence.

CARACTERISTIQUES :

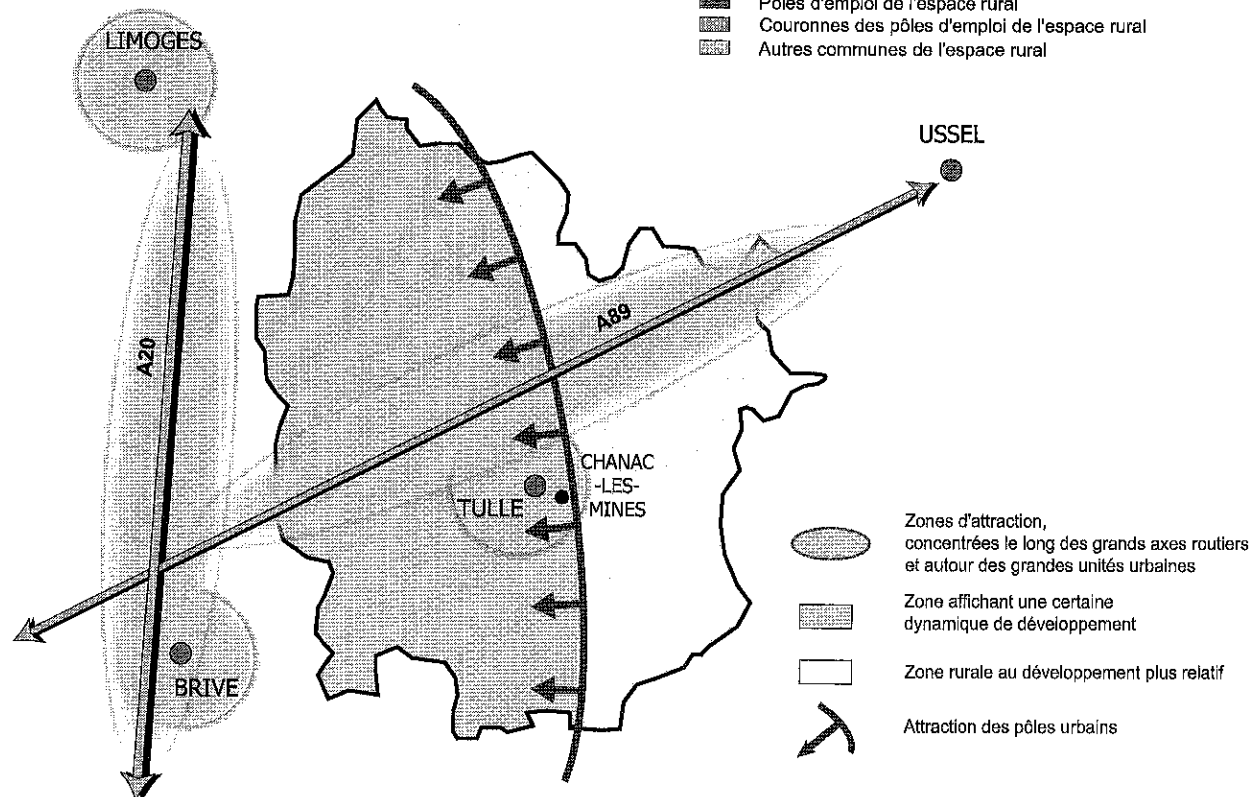
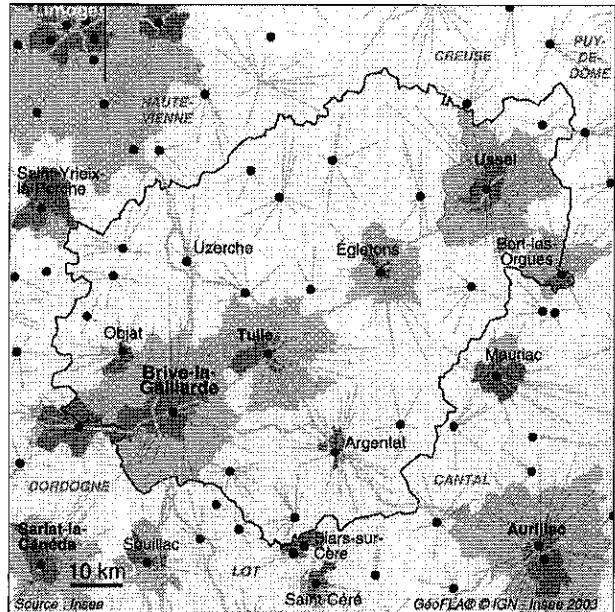
- . Des images urbaines qui restent souvent dures
- . Un site particulier qui conditionne fortement les paysages urbains
- . Un tissu urbain dense parsemé de « tâches vertes »
- . Une très grande pauvreté des alignements urbains
- . L'absence de la rivière

Les axes de développement locaux

LA DENSITE DE POPULATION LISSEE EN 1999 :
La population corrézienne se concentre dans la moitié
Sud-Ouest du département. Brive et Tulle, et plus loin
Limoges sont les principaux bassins d'emploi



TERRITOIRES VECUS ET POLES DE SERVICES :
L'attractivité en termes d'emplois et de services
confère aux agglomérations urbaines
un rôle majeur dans la répartition spatiale des populations



INFLUENCE DES GRANDS AXES DE COMMUNICATION ET DES GRANDES UNITES URBAINES
DANS L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TULLE

Sa position de centralité dans un département désormais tourné vers l'extérieur, son statut de préfecture, la petite taille des communes alentours, confèrent à l'agglomération de Tulle un rayonnement d'abord local, à l'échelle d'un Pays clairement identifié, mais aussi régional ou national.

Les axes de développement locaux

Au cœur d'un nouveau carrefour autoroutier, le Pays de Tulle s'installe à la croisée des flux économiques, touristiques ou démographiques. Cette position stratégique la rend aujourd'hui plus attractive du fait de l'amélioration de son accessibilité.

Dans la maille viaire structurante et hiérarchisée qui couvre le territoire, l'autoroute A89, et plus loin l'A20, les routes nationales RN89 et RN20, ainsi que les voies départementales telles que la RD978, irriguent l'arrière-pays et jouent un rôle important pour fluidifier et faciliter les déplacements, à l'échelle locale et à l'échelle intercommunale.

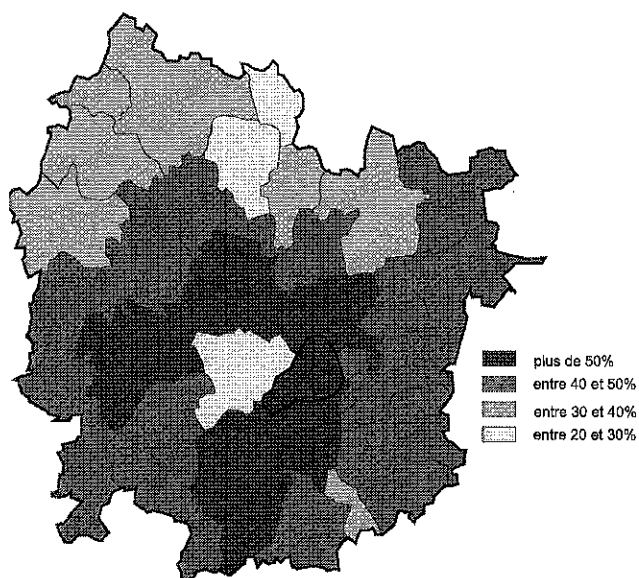
Ce réseau routier assure une connexion rapide de la majorité des communes du secteur vers la ville de Tulle qui constitue le principal bassin d'emploi du centre de la Corrèze.

La qualité du système de desserte vers la préfecture a modifié, entre autre, les relations distances-temps sur le territoire et entraîné des phénomènes de migrations quotidiennes en direction de la ville-centre.

Tulle s'inscrit en effet dans la région comme un pôle intermédiaire relié d'une part, aux deux pôles majeurs structurants que sont Brive et Limoges, d'autre part à des pôles complémentaires constitués de plus petites communes, telles que Argentat, Uzerche ou Egletons. Chacun à leur échelle, ces centres urbains, associés aux axes autoroutiers, exercent un fort pouvoir d'attraction et catalysent le développement local. Ils jouent un rôle déterminant dans la structuration du territoire, et concentrent à leur périphérie la majeure partie des nouvelles implantations industrielles, commerciales, ou résidentielles.

On constate cependant une plus forte attractivité de la partie Ouest du département, dans un triangle Brive – Tulle - Uzerche, mais plus spécifiquement à l'interface entre les deux grands bassins d'emploi, de commerces, de services et d'équipements de Brive et Tulle, qui accueille dans leur proche banlieue une population croissante.

De plus, la tendance résidentielle actuelle témoigne du désir de plus en plus de personnes de vivre à la campagne en bénéficiant des avantages de la ville à proximité ; c'est-à-dire en restant à une distance raisonnable du lieu de travail et des services. On assiste donc à une augmentation forte des constructions entre Tulle et Brive, en particulier sous forme de lotissements. Une propension forte à la périurbanisation s'exprime qui se traduit souvent par un étalement urbain plus ou moins prononcé et par des modèles architecturaux récents qui s'imposent dans le paysage. Ce phénomène ne touche par contre que très faiblement le Sud Est du territoire du département. Cette région, en effet, reste moins facile d'accès car elle est plus éloignée des autoroutes et qu'elle attire, de fait, moins d'actifs.



Par conséquent, et compte tenu de la part sans cesse grandissante de la voiture dans les ménages, la mobilité devient la caractéristique première des populations installées en zone périphérique des agglomérations ou près des grands axes de circulation. Effectivement, l'exemple de la communauté de commune de Tulle est frappant puisqu'il révèle un taux de plus de 50 % de ménages disposant d'au moins deux voitures dans la première couronne de l'agglomération. Chanac-les-Mines fait d'ailleurs référence en la matière. Le nombre des déplacements en voiture augmente continuellement, d'autant que la desserte en transports en commun demeure limitée et que le relief du secteur ne favorise pas les modes de déplacements doux.

Cause ou conséquence, on assiste à la désertion des commerces et services, ainsi que des équipements, dans les bourgs proches de la préfecture au profit de ceux du centre-ville ou des grandes surfaces commerçantes des franges urbaines.

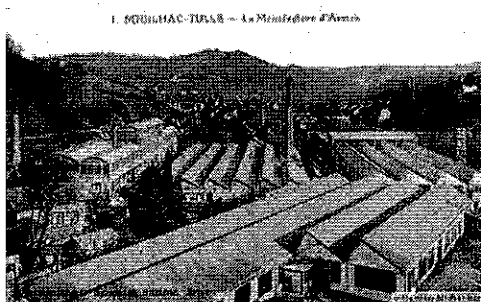
Pour autant, le rayonnement commercial, industriel, touristique, et culturel de Tulle n'a rien d'un phénomène récent. Le développement de véritables compétences dans des secteurs d'activité spécifiques a construit la réputation de la ville.

Ainsi, avec la manufacture royale d'armes, dès la fin du XVIII, Tulle s'est forgé un savoir-faire particulier dans le domaine de l'armement. « La Manu » reste le symbole puissant d'une industrie prospère, source d'emplois, et appartient à un patrimoine culturel local inspirant encore une véritable fierté. Aujourd'hui, deux entreprises symbolisent cette culture : GIAT industrie et BWA, et perpétuent une certaine identité industrielle.

Le Pays de Tulle possède également une réputation et des savoir-faire originaux comme la fabrique d'accordéon avec l'entreprise Maugein, la création traditionnelle de la dentelle, avec le fameux « point de Tulle », ou encore l'élevage du veau sous la mère.



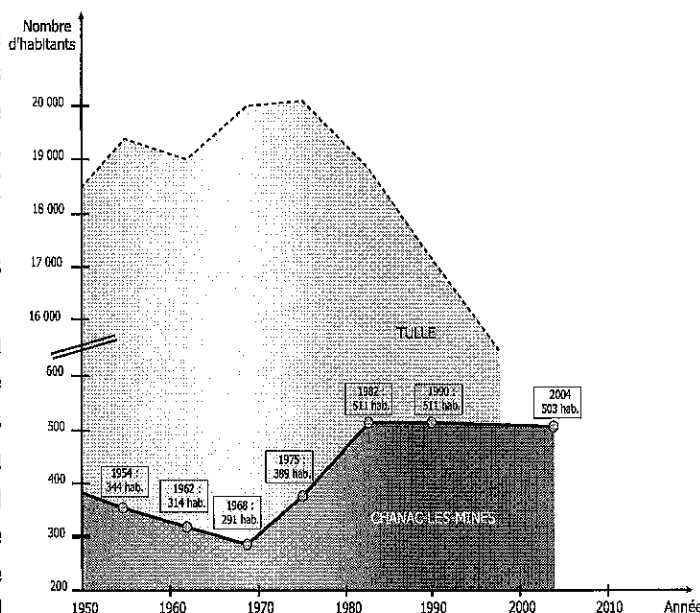
«La Manu»



Malgré les potentialités certaines du Pays de Tulle, les données démographiques témoignent, en moyenne, d'une perte de population sur le territoire de près de 4,7% (sur la base du dernier recensement INSEE de 1999).

Toutefois, le phénomène semble très inégal.

Si la ville de Tulle principalement a enregistré un fort déclin (perte de 9,4% de sa population), on remarque que certaines communes périphériques au contraire, à l'image de Chanac-les-Mines, ont connu récemment ou connaissent encore une croissance démographique (malgré une tranche d'âge de 25-40 ans en fort recul et la tendance au retour vers la ville-centre d'une part des personnes âgées).



L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DEPUIS 50 ANS :
Après une chute constante et une reprise conséquente,
la population semble aujourd'hui se stabiliser

Cette différence peut s'expliquer par le maintien positif du solde migratoire à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes. Les trajectoires récentes de la population s'effectuent sur un axe ville-campagne périurbaine.

De fait, alors que le solde migratoire de Tulle devient négatif, celui des communes de la première couronne de l'agglomération connaît une augmentation. Les situations demeurent donc très diverses. En témoigne actuellement l'augmentation du nombre des permis de construire relevée dans des villages, comme Saint-Bonnet-Avalouze, en perte de dynamisme jusqu'alors.

Par contre, à l'inverse du solde migratoire, le solde naturel a tendance à décroître. Cette situation concerne d'ailleurs la majeure partie du secteur, et plus largement du département, et n'est pas compensée par les mouvements internes de population. Cela dit, le recensement de 2004 laisse envisager un léger ralentissement du phénomène, de plus en plus compensé par l'installation de nouveaux arrivants.

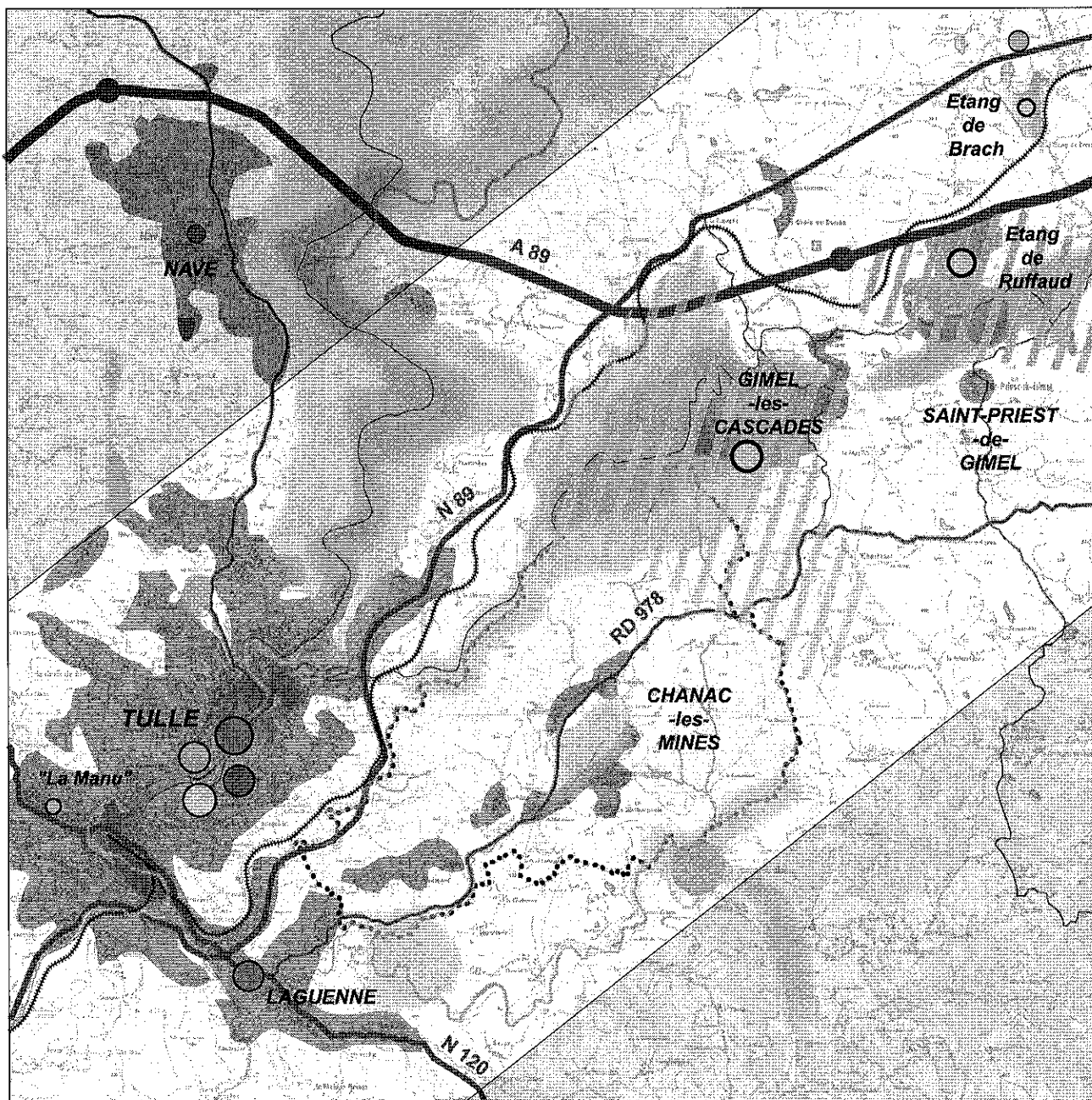
Par ailleurs, la population perd de son dynamisme, d'une part parce qu'elle a tendance à vieillir mais aussi parce que le chômage continue d'augmenter. Ces deux phénomènes se combinent puisque la part des personnes âgées augmente quand la tranche d'âge des 25/40 ans diminue avec des jeunes qui quittent massivement la région pour leurs études ou pour trouver un emploi dans des zones où l'activité économique est plus favorable. Ainsi, la population active résidant dans le Pays de Tulle a connu une baisse de 5,2% depuis 1990. Elle se concentre finalement autour de l'agglomération.

La situation de Chanac-les-Mines :
une situation paradoxale à l'interface entre ville et campagne,
entre pôle économique et pôle touristique

ELEMENTS STRUCTURELS MAJEURS CONSTITUANT LE TERRITOIRE PROCHE DE LA COMMUNE

Chanac-les-Mines est limitrophe de deux pôles d'attraction essentiels du département :

- l'unité urbaine de Tulle qui constitue le bassin d'emploi privilégié du secteur et concentre les activités, les équipements, les attractions touristiques et les entreprises
- Gimel-les-cascades et la vallée de la Montane, qui se présente comme l'un des sites touristiques les plus importants de la communauté de communes



- | | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| ● Pôle d'attraction touristique | ■ Zone à très forte valeur paysagère | ■ Territoires urbains |
| ● Pôle d'activités | ■ Zone à forte valeur paysagère | |
| ● Pôle d'attraction commerciale | ■ Site inscrit | |
| ● Pôle d'équipements | ■ Ambiance forestière intéressante | ⋯ Territoire de Chanac-les-Mines |
| | ■ Plan d'eau | |

La situation de Chanac-les-Mines :

**une situation paradoxale à l'interface entre ville et campagne,
entre pôle économique et pôle touristique**

Commune limitrophe de la préfecture de la Corrèze, Chanac-les-Mines présente les « attributs » types d'une commune de première couronne d'agglomération, subissant et jouissant directement de l'influence de Tulle. Pour autant, elle n'en perd pas moins son allure de village corrézien fondu dans un décor vert et vallonné.

Sa localisation particulière, entre deux grands pôles, l'un économique (Tulle), l'autre touristique (Gimel et ses environs) révèle deux tendances paradoxales et néanmoins identitaires du village : une attirance pour la ville et une vocation de nature.

D'un côté, la ville centre : Tulle

La proximité et l'accès facilité au bassin d'emploi, économique, culturel, social, ou politique que constitue l'unité urbaine de Tulle a nécessairement fait évoluer le village de Chanac-les-Mines.

L'activité agricole qui est longtemps restée dominante se maintient aujourd'hui avec 6 exploitations professionnelles (reprises pour certaines par la jeune génération) et 14 familiales, mais elle a connu une forte diminution d'effectif et un vieillissement certain des agriculteurs.



En termes de représentation sur le territoire communal, on note désormais la prépondérance d'une population d'actifs travaillant dans le tertiaire et plus particulièrement dans la fonction publique. Cette nouvelle catégorie regroupe essentiellement les nouveaux arrivants dont l'attachement à la « Terre chanacoise » est naturellement moins fort. La plupart des habitants installés récemment travaillent, en effet, à Tulle et vivent plus leur village comme une « cité dortoir » au cadre de vie paisible que comme un lieu investi où se concentrerait leur vie sociale. De fait, la Chambre de Commerce et d'Industrie ne recensait en 2004 que 4 établissements commerciaux ou de services sur Chanac : un café, un restaurant saisonnier (à l'activité plus que limitée), une coiffeuse, une entreprise individuelle de maintenance.

Avec plus de deux voitures en moyenne par ménages, la capacité mobile d'une grande part de la population explique la quasi absence de commerces de proximité, de services, et le nombre limité d'équipements sur la commune. Même si un boulanger et un boucher ambulant continuent de se déplacer régulièrement pour proposer leurs produits à la population, ce sont les commerces et services de Tulle et de Laguenne, installés sur des trajectoires quotidiennes de ces migrations pendulaires maison-travail, qui jouent ce rôle désormais. L'offre commerçante principale reste celle du centre commercial de Laguenne. La fermeture, il y a peu, de l'école primaire du bourg a révélé symboliquement cette tentation de la ville-centre. Le sentiment d'appartenance à un territoire s'est désormais élargi à l'ensemble de l'agglomération de Tulle qui englobe largement les communes voisines, à l'image de Laguenne qui ressemble de plus en plus à un quartier de la ville.

L'attitude actuelle des habitants procède du désir très largement exprimé partout en France de la ville à la campagne.

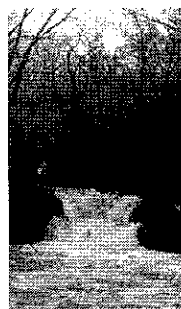
C'est-à-dire, profiter d'un grand terrain où s'installerait confortablement une maison individuelle, dans un cadre de nature, mais le plus proche possible des avantages économiques, administratifs, culturels de la grande ville, qui centralise les offres.

Paradoxalement, l'attrait de Tulle pèse et soutient le dynamisme économique local de la commune. En effet, si les services de proximité déclinent, on peut émettre l'hypothèse que l'activité d'élevage bovin, qui façonne le paysage de Chanac, arrive à se maintenir justement par cette proximité de la ville. L'activité agricole reste très liée au bassin d'emploi de la préfecture. Ceci s'explique, d'abord, par l'image de campagne active que renvoie le village. Celui-ci voit ainsi l'influence de l'agglomération se traduire par l'augmentation de sa population (avec pour Chanac un gros boom entre les années 70 – 80) et le nombre de ses constructions nouvelles rester constant, d'une année sur l'autre (avec en moyenne 2 ou 3 permis déposés par an). Mais ceci s'explique aussi, par l'opportunité pour les familles d'agriculteurs de pouvoir subvenir aux besoins du ménage avec deux salaires, puisque l'un peut travailler à l'exploitation quand l'autre exerce parallèlement une activité en ville. On note d'ailleurs l'augmentation, dans le secteur, du nombre des double-actifs qui jonglent entre leur activité agricole et un emploi généralement dans le secondaire (en tant que manoeuvre, manutentionnaire...).

Chanac-les-Mines affiche donc sa spécificité de village rural dont le fonctionnement semble pourtant dépendant de la ville. Or si cette caractéristique se révèle de plus en plus marquante aujourd'hui, elle n'en est pas moins ancienne. La commune revendique de longue date ses atouts de « micro banlieue » urbaine. À la belle époque de La Manu, alors que l'agriculture était l'activité principale sur le territoire, c'est l'usine qui attirait déjà les populations qui résidaient à Chanac pour travailler sur Tulle. Le village se partageait alors entre paysans et ouvriers. Aujourd'hui, il se partage entre fonctionnaires et agriculteurs.

De l'autre, une terre de nature, la vallée de la Montane

L'influence économique de la préfecture corrèzienne se traduit sur le territoire par un étalement de plus en plus prononcé de l'unité urbaine de Tulle qui se rapproche progressivement de Chanac-les-Mines. Pourtant le relief tourmenté dans lequel s'installe le village semble encore le protéger d'une colonisation trop importante. Par ailleurs, la pression foncière à l'Est du Pays de Tulle reste moins pesante qu'à l'Ouest qui subit aussi plus nettement l'attraction du bassin d'emploi de Brive (alors même que le secteur présente aussi les terres les plus propices à l'agriculture).



Ainsi, la commune révèle un paysage humanisé, mais au caractère rural encore préservé, avec une densité bâtie qui demeure relativement faible et un tissu urbanisé diffus.

L'eau, l'herbe, et la pierre restent les éléments dominants de ce décor de qualité représentatif du paysage des vallées.

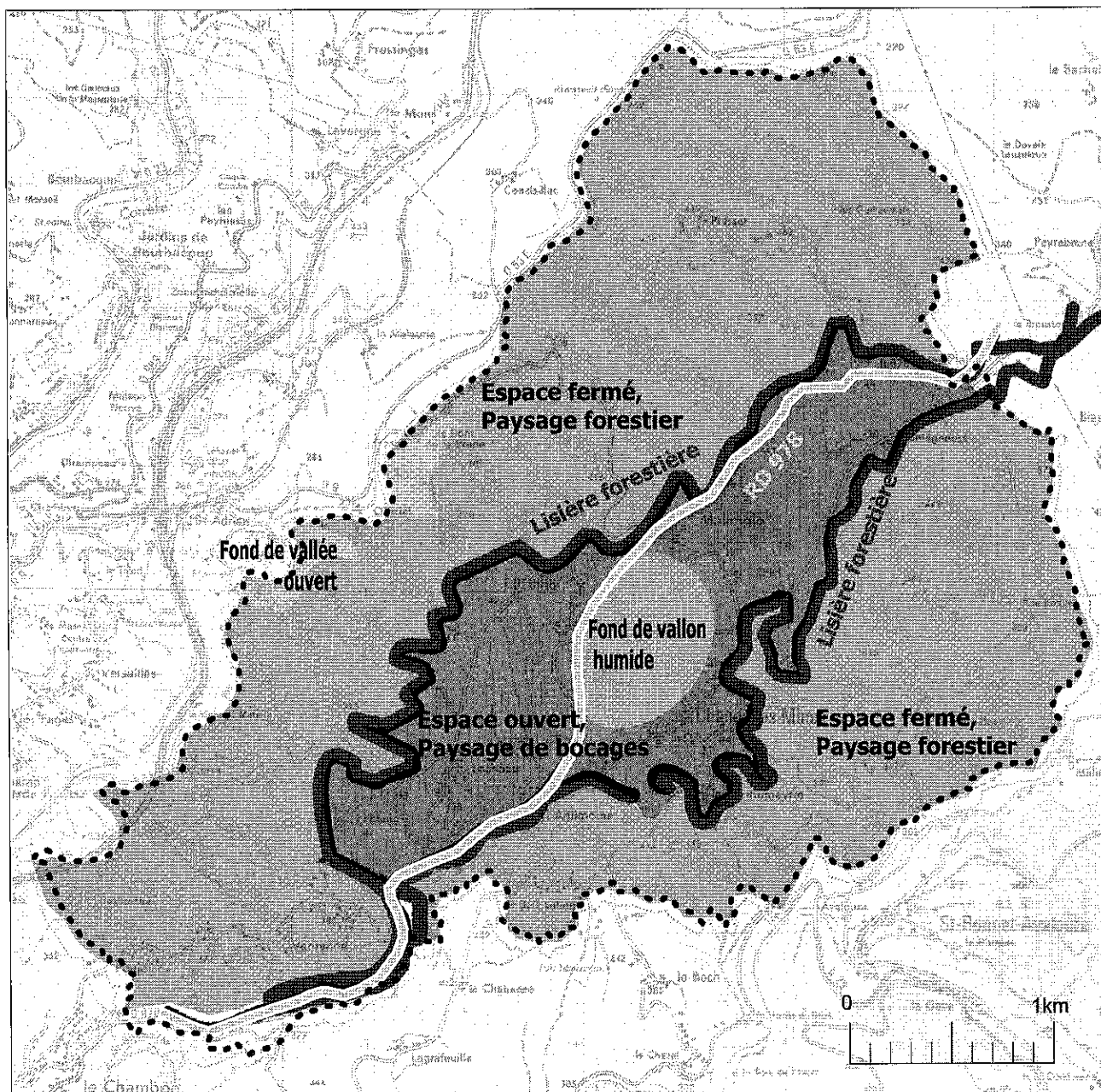
Chanac-les-Mines appartient donc d'un côté à l'unité urbaine de Tulle et de l'autre à l'unité rurale de la vallée de la Montane. Elle constitue ainsi la charnière entre deux pôles emblématiques : le pôle économique, social et culturel de l'agglomération, et le pôle touristique, de loisir et de nature de Gimel et de ses alentours, avec les célèbres cascades (incluse dans le site Natura 2000) et plus loin les étangs de Ruffaud, de Caux ou de Brach. Le caractère tranquille, intime même du paysage de cet entre-deux assure une transition douce entre la grande ville et une nature plus spectaculaire. Pour autant, ce lien se veut surtout visuel car les grandes trajectoires touristiques contournent le village qui ne bénéficie pas du pouvoir d'attraction de sa voisine.

A une échelle plus large, la commune s'installe sur une zone qui fait finalement la transition géographique et symbolique entre deux univers, celui structuré de l'unité urbaine de Tulle, et celui, plus sauvage, plus naturelle, du massif des Monédières qui sera bientôt protégé par le Parc Naturel Régional de Millevaches.

Chanac-les-Mines trouve donc sa spécificité dans le fait que l'unité du paysage de vallée à laquelle elle appartient fonctionne comme un lieu de passage d'une grande zone à une autre. Elle offre la possibilité naturelle de sortir de la ville pour aller à la campagne et semble donc partagée entre urbanité et ruralité.

ENTRE "PERIURBAIN ET RURALITE

Espace ouvert / espace fermé :
Deux grandes unités paysagères structurantes



LES GRANDES UNITES PAYSAGERES CONSTITUTIVES DE LA COMMUNE :
 Deux éléments de paysage majeurs dialoguent et composent le paysage :
 La forêt qui occupe les pentes les plus fortes et fabrique un fond de scène au village
 La prairie bocagère au cœur de la commune qui permet des vues dégagées
 et définit un "périmètre d'appartenance" au village

Le paysage de Chanac-les-Mines est intimement lié à son contexte géophysique. Il a été lentement façonné, au fil des générations, par les hommes qui ont dû progressivement s'adapter à ce milieu, à son relief et son climat caractéristiques. Dans ce long processus, l'activité agricole, associée au nettoyage traditionnel des parcelles et à la pratique ordinaire du jardinage ont joué et jouent toujours un rôle particulier. Aujourd'hui encore, les habitants continuent de tailler les haies, d'élever leurs bêtes, de brûler les broussailles, d'éclaircir les bois, de cultiver leur potager et leur verger, d'entretenir leur maison. L'environnement naturel de la commune reste donc marqué par les rythmes et les habitudes de la vie rurale ordinaire. Il tire en outre sa force d'un équilibre fragile entre les éléments dominants du décor : la prairie, le bocage, la forêt, et les vieilles bâtisses minérales. Même si son entretien régulier et le relief vallonné permettent de dégager de très belles vues, ce paysage ne donne pas dans le spectaculaire.

Au contraire, il possède une beauté ordinaire et cette « harmonie bucolique » se découvre petit à petit, en parcourant la commune.

Espace ouvert / espace fermé :

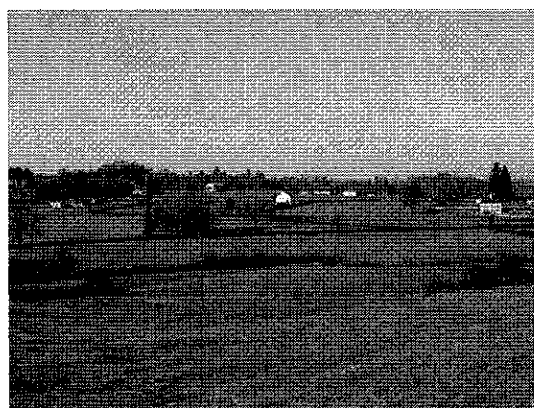
Deux grandes unités paysagères structurantes

Deux grandes unités paysagères composent et structurent le territoire du village. Par leur confrontation et leur dialogue, leur équilibre et leur proportion relativement à la surface de la commune, elles créent un jeu de pleins et de vides qui détermine les zones occupées par l'homme.

Espace ouvert : Au cœur de la commune, la prairie

Elle constitue un paysage ouvert et humanisé mêlant terres agricoles et terrains bâtis. L'herbe est l'élément dominant de cette unité à la végétation basse qui réunit le fond de vallée et les flancs de faible déclivité. Le relief vallonné resserre par moment l'ouverture caractéristique de la zone et casse la monotonie du décor.

Et le découpage serré des parcelles bordées de haies bocagères associé aux grappes de maisons qui essaient le secteur créent un patchwork de couleurs et de matières qui fait le lien.



Au milieu de la zone de prairie, le fond de vallon humide qui accompagne le ruisseau Chanac, partie la plus plane de la commune et pourtant libre de toute construction, se distingue comme un point de repère pour la commune de part sa situation centrale et représente l'endroit où le dégagement visuel est maximal.

Espace fermé : tout autour, la forêt

En négatif, la forêt, qui a colonisé les terres les plus pentues de la commune (c'est à dire les moins aisées à exploiter pour l'homme), cadre ce « vide » par une masse boisée qui détermine un paysage fermé. Cette unité marque la limite du paysage ouvert de bocage et lui sert de fond de scène.

A l'Est, les boisements des hauts des plateaux créent un effet de lisière forestière omniprésente dans le paysage. À l'Ouest, la lisière forestière se situe en contrebas des sommets de colline, elle est donc moins visible.



L'impact physique et visuel des deux grands secteurs boisés soulignent par contraste le cœur dégagé de la commune où s'est regroupée la quasi-totalité des habitations.

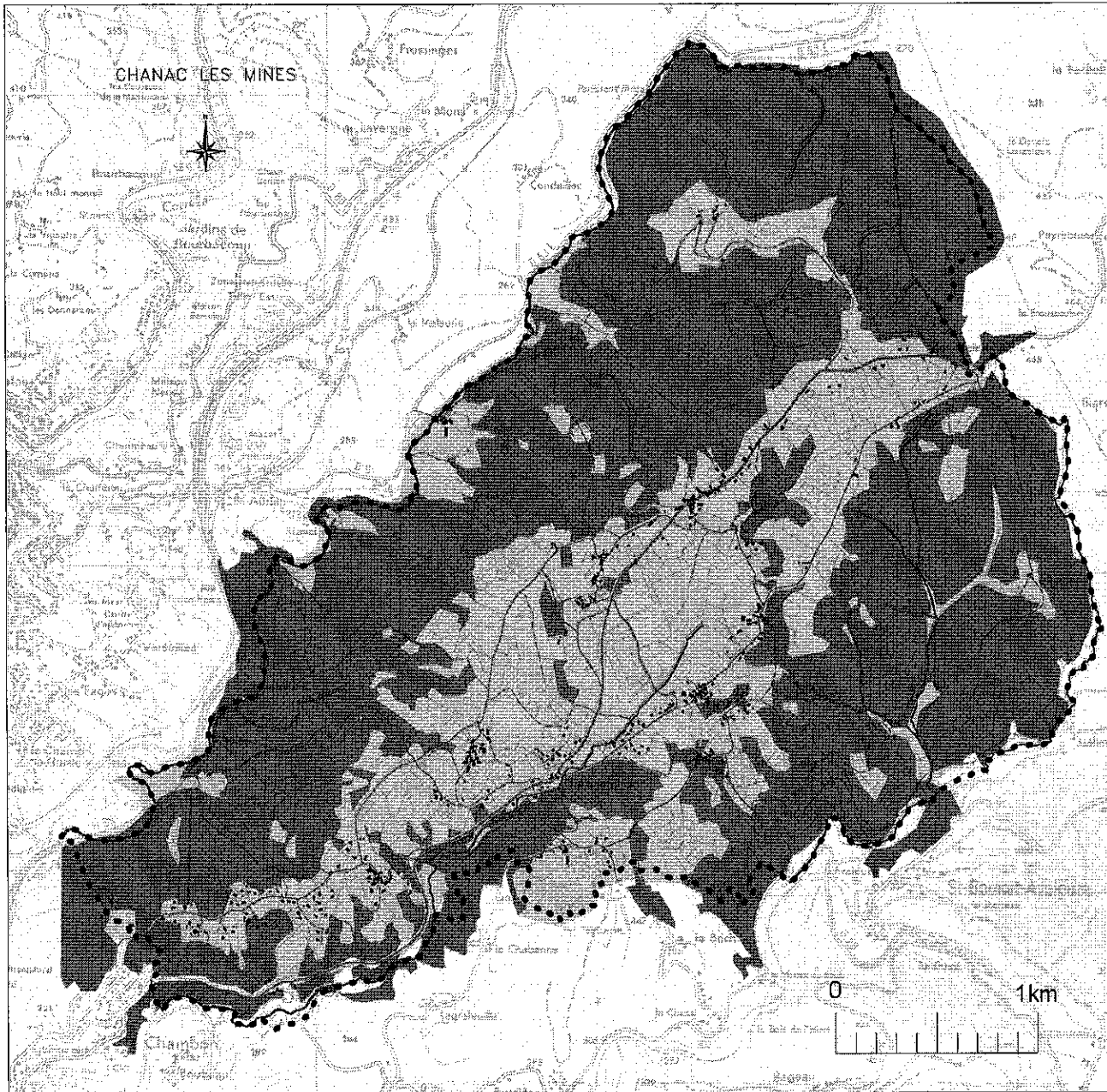
A l'inverse, il a pour effet de mettre un peu plus à l'écart du village et de refermer les deux vallées des rivières de la Gimelle et de la Saint-Bonnette qui marque les limites Ouest et Est de Chanac-les-Mines.

C'est finalement le dialogue fragile entre la prairie et la forêt, entre l'espace habité et l'espace préservé, et leur confrontation qui permettent de comprendre l'organisation du village. Mais, l'équilibre entre ces éléments est le résultat d'une lutte permanente. Par conséquent, les risques d'une déprise agricole ne doivent pas être sous-estimés. Le schéma de cohérence territoriale du Pays de Tulle estime d'ailleurs qu'à l'horizon 2010 25% des terres du pays ne seront plus cultivées.

À travers cette opposition ouvert-fermé, s'expriment concrètement les limites vécues de la commune, plus que les limites strictement administratives, et la véritable unité d'un territoire qui paraîtrait pourtant, au premier regard, très éclaté.

Par ailleurs, au centre de ce dispositif homogène circule l'axe fréquenté de la RD 978 qui compose une unité paysagère à elle seule et constitue une frontière naturelle qui découpe la commune en deux nouveaux secteurs qui se font front, l'Ouest et l'Est. Les abords de cette voie appartiennent au paysage ouvert mais le tube routier n'en constitue pas moins une fracture brutale dans l'environnement doux des alentours.

Occupation des sols et organisation territoriale



-  Forêt
-  Prairie herbeuse, activité agricole - secteur d'habitation
-  Voies et chemins
-  Réseau hydrographique

LES GRANDE MODES D'OCCUPATION DES SOLS :

La forêt reste l'élément dominant puisqu'elle occupe plus de la moitié de la surface communale. Le reste de la surface est dévoué à l'activité agricole qui occupe de petites parcelles enherbées.

Des poches d'habitations viennent parsemer ce territoire vert.

Occupation des sols et organisation territoriale

Les deux grandes unités paysagères sont déterminées par le rapport étroit entre zone boisée et zone agricole et par la cohabitation de différents modes de mise en valeur des sols : la forêt, le bocage, le bâti et le réseau viaire.

La forêt

La forêt domine le paysage et occupe plus de la moitié de la surface totale de la commune de Chanac-les-mines. Les versants souvent escarpés des vallées sont couverts de boisements très mélangés où dominent les feuillus, parfois en mélange avec des résineux. On note en particulier la présence de châtaigniers, de chênes, de frênes, d'érables, de merisiers, de hêtres et de pins sylvestre, de douglas ou de mélèzes. Cette diversité crée une variété de couleurs et de textures intéressante du point de vue paysager. Selon les secteurs, la topographie et la géomorphologie des terrains, l'ensemble boisé révèle des allures et des ambiances différentes.

***La forêt** s'installe principalement sur les zones de forte pente moins propices à une activité agricole.

Les boisements occupant une multitude de petites parcelles semblent cependant bien entretenus et visiblement régulièrement éclaircis.

Cette forêt, autrefois largement utilisée comme bois de feu perd progressivement cette vocation. Des essences comme le charme ou le pin sylvestre prennent ainsi le pas sur des essences plus locales telles que le chêne. En outre, peu d'enclaves agricoles percent cette masse boisée.

Trois bois relèvent aujourd'hui du régime forestier et sont gérés par l'Office National des Forêts (ONF). Ce sont des sectionnaux dont l'usage collectif pour le bois de chauffage est réservé aux habitants du quartier proche. Les hameaux de Vedrenne, du Bourg et de Lachèze possèdent encore des boisements publics mais leur exploitation est quasi nulle, d'une part, parce que la majorité des ayants droits n'a pas connaissance de ces terrains, d'autre part, parce que les bénéficiaires légaux semblent difficile à nommer.



***La forêt d'exploitation** est peu développée sur le territoire de la commune. Ainsi, en 2000, au Recensement Général Agricole (RGA), on comptait 13 exploitations bois et forêts d'une superficie totale de 118 hectares.

Les difficultés d'accès et la fertilité variable des terres, confèrent en effet au boisement une valeur forestière généralement faible. Par endroit, notamment près du Presset, une forêt d'exploitation de résineux se distingue toutefois par des alignements en futaie au cœur de la forêt mixte, créant des contrastes de textures et d'organisation dans l'uniformité boisée.





***La forêt au nord de la commune est, elle, protégée.**

Elle fait partie d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de niveau 2. Au plan botanique, le site entier de la ZNIEFF est principalement réputé pour sa grande richesse et sa diversité de fougères, favorisé par l'ambiance humide des alentours. Le boisement prend ici un aspect plus « sauvage » et naturel, avec des arbres déracinés, des arbres centenaires entourés de jeunes arbres et de broussailles.



***La ripisylve**

Au centre de la commune, longeant le ruisseau Chanac, un type de boisement de berge spécifique constitue un milieu linéaire : la ripisylve. Elle est formée d'essences végétales diverses propres aux zones humides et borde une petite partie du réseau hydraulique en contrebas du Bourg.

Les formations de bordure immédiate de cours d'eau sont composées généralement d'essences à bois tendres : saules arborés, parfois le peuplier noir, auquel se mêle le frêne. Les végétaux s'y organisent selon un système de strates superposées et complémentaires qui accueillent une certaine richesse faunistique. Cet ensemble boisé intervient notamment dans l'épuration de l'eau dans les bassins versants largement voués à l'agriculture.

Les prairies et haies bocagères

La prairie, qui s'étale dans le fond de vallée et sur les pentes les plus faibles des versants, définit un paysage ouvert mais structuré par un découpage parcellaire étroit, souligné par des haies bocagères mixtes qui guident le regard et le cadrent.

Les zones de pâturages dominent et occupent plus du tiers de la surface totale de la commune. Les champs cultivés sont à l'inverse peu nombreux. Le RGA 2000 révélait ainsi une superficie fourragère principale de 313 ha, dont 287 toujours en herbe, contre 55ha de terres labourables (par rapport au 1326 ha de la surface communale).



Les parcelles agricoles se caractérisent avant tout par leur petite taille (en moyenne moins de 17,5 ha) qui s'explique par l'adaptation des pratiques agricoles au relief qui offrent peu de terrains plats. Par conséquent, elles sont ici révélatrices d'une agriculture extensive. Elles peuvent ainsi présenter des formes irrégulières et des orientations variables. Ce décor très morcelé, maillé, fait de haies, de talus et de fossés, correspond à un paysage de bocage dominé par l'élevage bovin, avec un effectif total en 2000 de 426 bêtes dont 273 vaches.



Leurs limites sont soulignées par des haies bocagères traditionnelles, d'allure parfois modeste, qui mêlent plusieurs essences composées généralement de ronces ou de charmilles mais aussi de chênes, de houx ou de saules. Ces dernières jouent un rôle primordial, tant pour éviter la divagation des troupeaux que pour maintenir l'équilibre écologique du milieu. Elles forment des clôtures révélant la structure foncière du territoire agricole. Coupées en cépées ou sous forme d'arbres de haut jet (saules), elles sont exploitées, en second lieu, pour le petit bois de chauffage ou de construction.

Elles sont soulignées par le creusement des fossés qui permet de gérer la circulation des eaux. Cet ensemble joue donc un rôle fonctionnel, mais aussi esthétique (que l'on redécouvre aujourd'hui) et surtout un rôle de préservation de la biodiversité. Les haies sont ainsi des éléments de paysage qui offrent un refuge pour la petite faune locale ne pouvant survivre dans les espaces perturbés par les pratiques agricoles. Elles permettent aussi à certaines espèces de se nourrir ou de se déplacer si le réseau bocager est continu.

En outre elles ont aussi vocation de protection des sols et des eaux, en aidant au drainage des terrains humides, ou en servant de barrière à l'érosion et en contrôlant les crues.

Leur préservation dépend, de fait, de leur entretien. Le bocage demande beaucoup de soins. Dans ce contexte, la pérennité de l'agro-pastoralisme est primordiale. Le pâturage par des troupeaux est le moyen le plus efficace et le moins coûteux pour tenter de conserver ces espaces ouverts et leur biodiversité.

Si une grande partie des haies est aujourd'hui encore nettoyée et taillée, compte tenu de la tendance au vieillissement des agriculteurs, l'abandon des pratiques traditionnelles rurales pourrait menacer leur maintien. Elles n'ont en effet de raison d'être actuellement que dans le cadre de l'activité agricole dominante sur la commune, l'élevage. Or toute parcelle laissée à l'abandon pourrait se voir rapidement colonisée par la forêt qui pourrait à plus longue échéance refermer complètement le paysage. De plus, l'augmentation constatée de la taille des exploitations pourrait aussi faire évoluer et relâcher le maillage bocager actuellement très serré.

Les zones habitées

Bien que peu dense sur la commune, l'organisation du bâti a un impact important sur le territoire. La spécificité de Chanac-les-Mines tient à sa composition en hameaux qui semblent former une multitude de petits pôles d'urbanisation autocentrée, dispersés sur les plateaux ou sur les pentes douces des versants.

Le hameau traditionnel est en fait un compromis entre l'habitat dispersé et l'habitat groupé. A l'exception de quelques rares cas, la caractéristique commune du bâti procède d'une certaine liberté d'implantation. Le hameau demeure en effet une forme d'architecture habile qui présente l'avantage de laisser aux maisons des possibilités d'agrandissement, d'évolution et d'extension. En même temps, sa structure traditionnellement agglomérée entretient une certaine vie « communautaire » héritée de pratiques collectives partagées : cueillette, ramassage du bois, fenaison...

Il définit ainsi un certain nombre de lieux-dits dont les noms rappellent des patronymes célèbres du village et des alentours.

Chacun de ces groupements de constructions rassemblent différentes typologies architecturales :



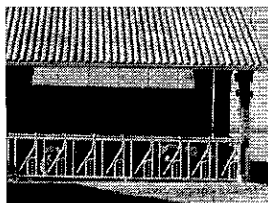
***L'habitat ancien du XIXème**, aux formes simples et très minéral, qui prend l'aspect de fermes avec plusieurs corps de bâtiments ou exceptionnellement de maisons de bourg mitoyennes.



***Les maisons individuelles récentes**, de type pavillonnaire, qui se démarque par leur couleur et leur volumétrie plus complexe, installées dans leur parcelle, de préférence sur les terrains les plus plats.



***Les hangars et les granges** qui sont la plupart du temps les dépendances des fermes traditionnelles, s'installent sur la même parcelle et en reprennent les références architecturales. Ils témoignent parfois d'une esthétique soignée malgré leur fonction.

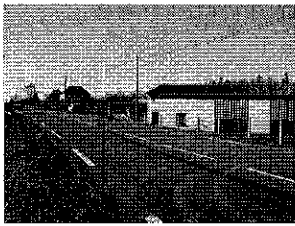


***Les bâtiments agricoles contemporains** des exploitations professionnelles, de plus grande taille que les bâtiments d'exploitations familiales, qui imposent leur masse de béton et de tôle dans le paysage et sont soumis à des réglementations sanitaires strictes. Ils sont l'image nouvelle d'une agriculture qui se mécanise, se rationalise.

Le réseau viario

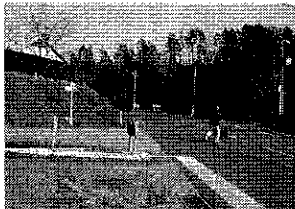
Le maillage routier permet de faire la connexion entre les pôles résidentiels et d'assurer une cohérence au territoire. Ce réseau aux échelles multiples permet aussi de passer d'un milieu à l'autre, d'une unité paysagère à l'autre par des parcours plus ou moins doux.

Une gradation et une hiérarchie s'établissent dans les usages et la fréquentation des voies qui traversent la commune :



*la départementale

La RD 978 traverse de part en part la commune. Elle constitue un axe routier très fréquenté qui a vocation de desserte principale pour Chanac-les-Mines mais qui a aussi vocation de desserte intercommunale classée en première catégorie au Schéma départemental. Elle affiche un trafic moyen journalier annuel de 1827 voitures. Ne bénéficiant pas d'aménagement spécifique pour ralentir la traversée du village, la vitesse de circulation pratiquée sur cette voie paraît particulièrement dangereuse au niveau des lieux-dits l'Antimoine et Malangle. Elle apparaît d'abord et surtout comme un axe fonctionnel sur lequel sont rabattus les habitants des hameaux pour aller plus rapidement sur Tulle. La départementale apparaît donc moins comme une frontière visuelle que comme une frontière physique de franchissement qui déconnecte l'Ouest et l'Est de la commune.



*Les raccourcis

La départementale D9, depuis Malangle, et la route communale N°7, depuis Lachèze, jouent un rôle localement important d'itinéraire malin pour rejoindre Tulle en évitant Laguenne. Elles créent des raccourcis perpendiculairement à la RD 978 qui sont largement fréquentés (malgré leur allure de chemin de campagne) par les chanacois et par les communes alentours, à l'exemple de Saint-Bonnet-d'Avalouze qui traverse le lieu-dit Bois Lafarge pour rejoindre la route communale 7.



*L'entrée vers le bourg

Quoique les panneaux de signalisation routière annonce aux automobilistes arrivant de Tulle l'entrée du bourg après le lieu-dit « l'Antimoine », le statut de la voie à cet endroit procède plus du chemin communal, et le carrefour manque de visibilité. La route du cimetière, récemment élargie et aménagée pour le confort des voitures, accessible depuis la RD 978, semble plus fonctionnelle et mettre mieux en scène l'arrivée sur la place principale où se regroupent l'ensemble des équipements communaux.

*les routes de crêtes

Parallèlement à l'axe de la RD 978, à l'Ouest et à l'Est sinuent des chemins ruraux qui desservent localement les hameaux et créent des liaisons inter-quartiers. Chacun de ses deux parcours semble se répondre et offre un panorama privilégié sur le paysage. Leur caractère rural, leur qualité d'ambiance les rendent propices aux ballades dominicales. Malgré le traitement de la voie, la voiture partage naturellement la chaussée avec les piétons et les cyclistes.



*Les chemins et les sentiers

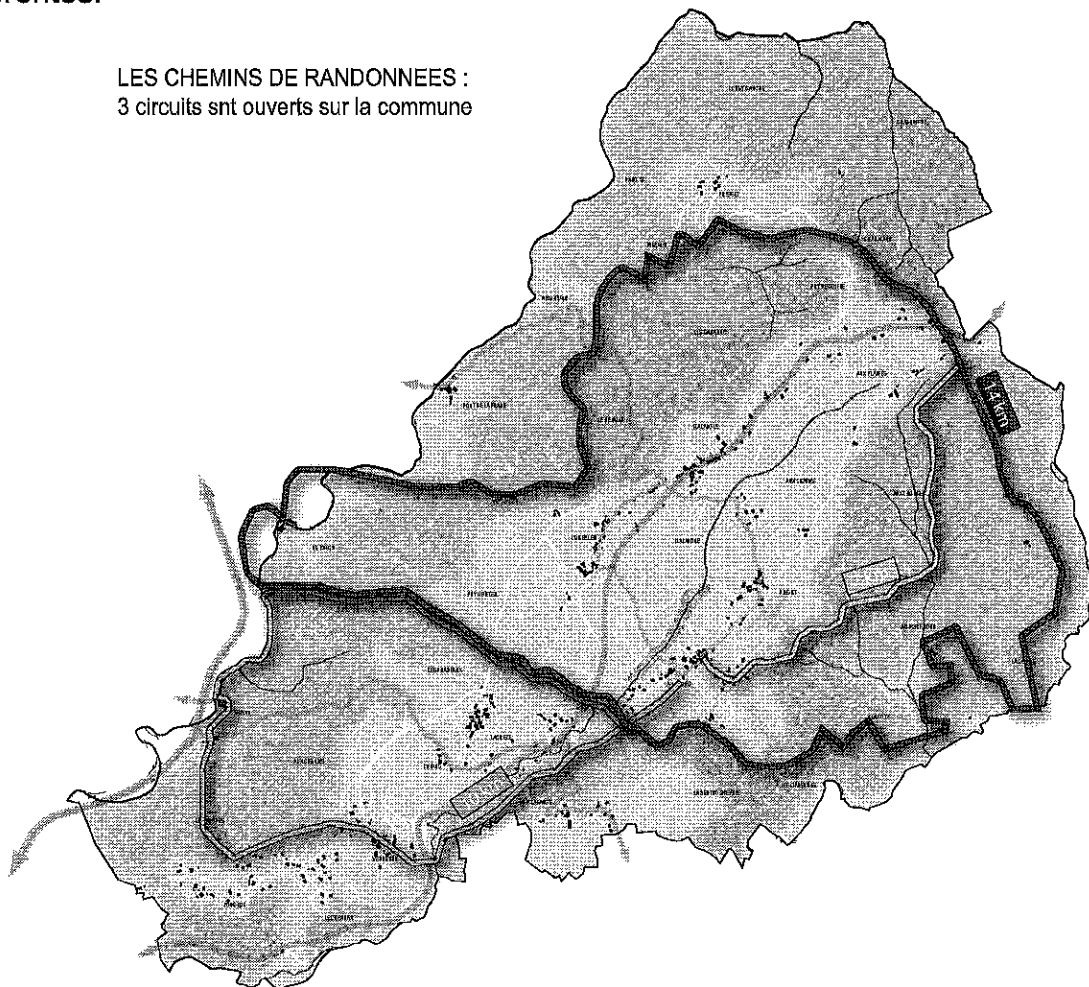
Enfin, de nombreux cheminements doux, prenant la forme de sentiers privés ou publics, serpentent sur le territoire communal, et permettent aux promeneurs d'apprécier la multiplicité du paysage local.

Parfois accompagnés et protégés par des haies de saules, ils forment de véritables couloirs de nature qui circulent entre les parcelles de la prairie bocagère.

La qualité de ces ballades, au travers du bocage ou en forêt, a conduit au balisage d'un circuit de trois chemins de randonnée, de difficultés différentes.



LES CHEMINS DE RANDONNEES :
3 circuits sont ouverts sur la commune

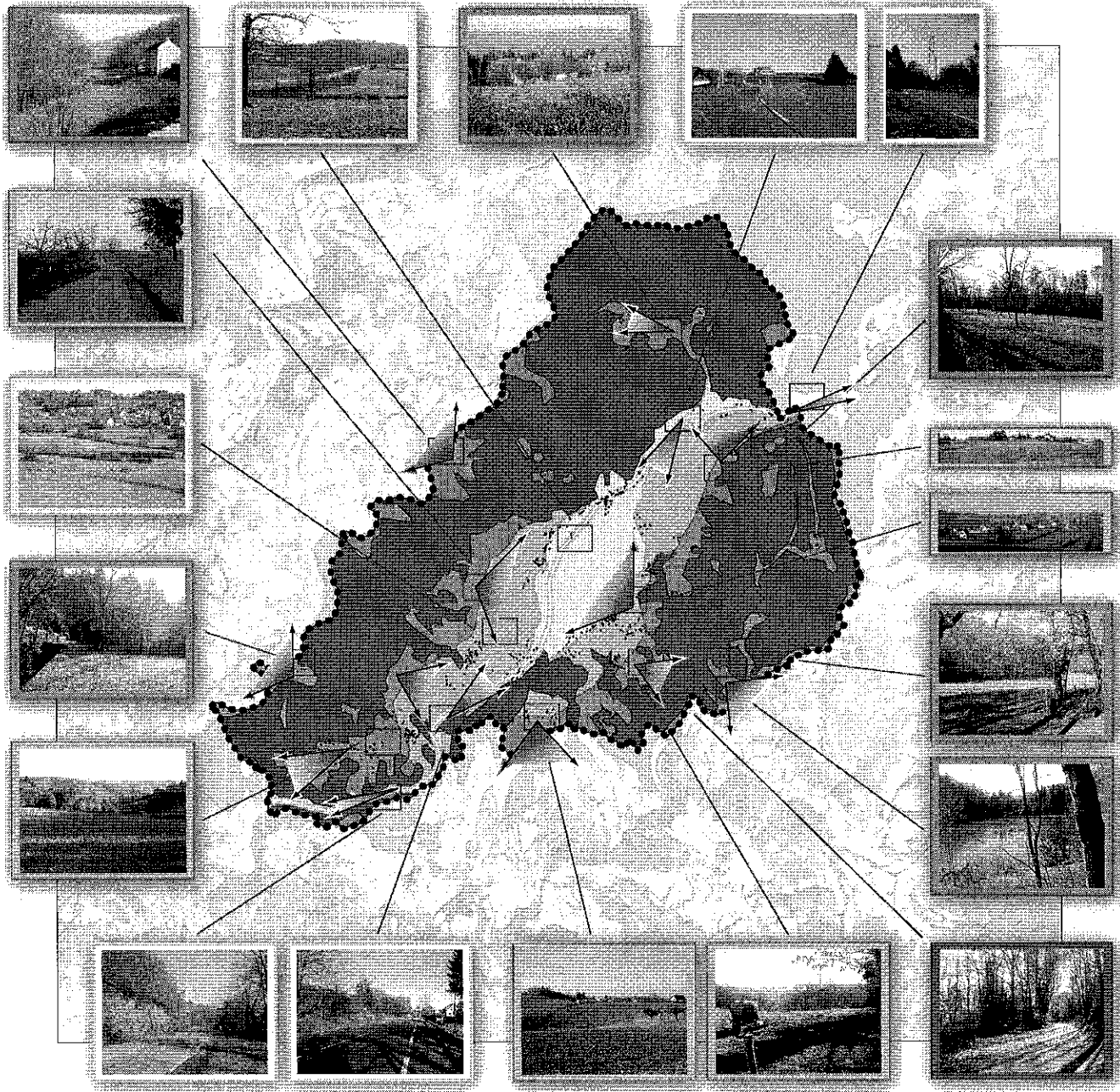


Parcours et perceptions visuelles

LE JEU DES PERCEPTIONS VISUELLES

Le changement des vues définit des secteurs aux ambiances comparables, des plus confidentielles et intimes au plus dégagées et impersonnelles.

Les perspectives plus ou moins lointaines qui s'ouvrent selon que l'on se trouve dans le fond de vallon, sur les plateaux, ou sur les versants pentus de la Gimelle ou la Saint-Bonnette traduisent la multiplicité du territoire et révèlent le sentiment plus ou moins fort d'appartenance au village.



-  Couloir de la RD 978
-  Fond de vallée, perception d'ensemble
-  Versants, perception locale
-  Clairières et hauts de versants, perception confidentielle
-  Forêt de forte pente, perspective bouchée



Points de vue et vues remarquables

Parcours et perceptions visuelles

La traversée du village par la RD 978, principale voie d'accès à la commune, s'avère significative. En empruntant cette route départementale on saisit rapidement l'impact visuel du passage d'une unité paysagère à l'autre. L'enchaînement des espaces fermés et des espaces ouverts décrit mieux que toute signalisation routière le passage d'une commune à une autre et souligne les limites propres du bourg de Chanac-les-Mines. Le trajet Sud-Nord révèle ainsi, par séquences, d'abord le resserrement du paysage par la forêt au moment d'entrer sur le territoire du village, puis le dégagement visuel qui permet d'apercevoir de part et d'autre de la route les flancs de vallée habités, et de nouveau le renfermement du paysage par la masse boisée au moment de sortir de Chanac.

Ainsi, à l'image de nombreux villages corréziens à l'urbanisation diffuse, ce n'est pas la continuité du bâti, l'habitat groupé ou l'alignement des maisons qui donnent corps à la commune mais le jeu des perspectives et les différentes connexions visuelles qui lient les multiples hameaux.

La diversité des points de vue et des parcours permet une lecture changeante du paysage et définit ensuite les sous-ensembles d'un environnement global cohérent.

La topographie, le mode d'organisation du territoire et la trame viaire permettent plusieurs types de découverte du paysage. De manière schématique, la commune se découpe ainsi en bandes, chacune caractérisées par des modes de perception particuliers.

Depuis la RD 978 jusqu'au contrebas de la zone forestière, à l'Est comme à l'Ouest, se succèdent trois ambiances visuelles spécifiques qui accompagnent le relief :

Perception d'ensemble

Le long de la route départementale qui circule dans le fond de vallon plat, les perspectives semblent particulièrement dégagées, sauf en entrée et sortie de village. Par contre, si l'endroit permet de mieux appréhender les différents éléments structurants du territoire de part la perception globale que l'on peut en avoir, il laisse moins voir les détails, puisque la vue demeure bloquée par les pentes de versants et la sinuosité du profil de la vallée.

Perception locale

Accompagnant les chemins de crête de part et d'autre de la départementale, depuis les pentes et sur les plateaux, l'ambiance visuelle et plus intime, plus personnelle. La présence de la départementale se laisse alors oublier au profit de vues plus pittoresques depuis les hauteurs, à la fois sur la majeure partie des hameaux qui composent Chanac-les-Mines ou, par endroits, sur certaines communes voisines, mais aussi sur un décor naturel plus lointain. L'unité du territoire de Chanac-les-Mines semble finalement d'autant plus intelligible ici que la frontière de la RD 978 disparaît.

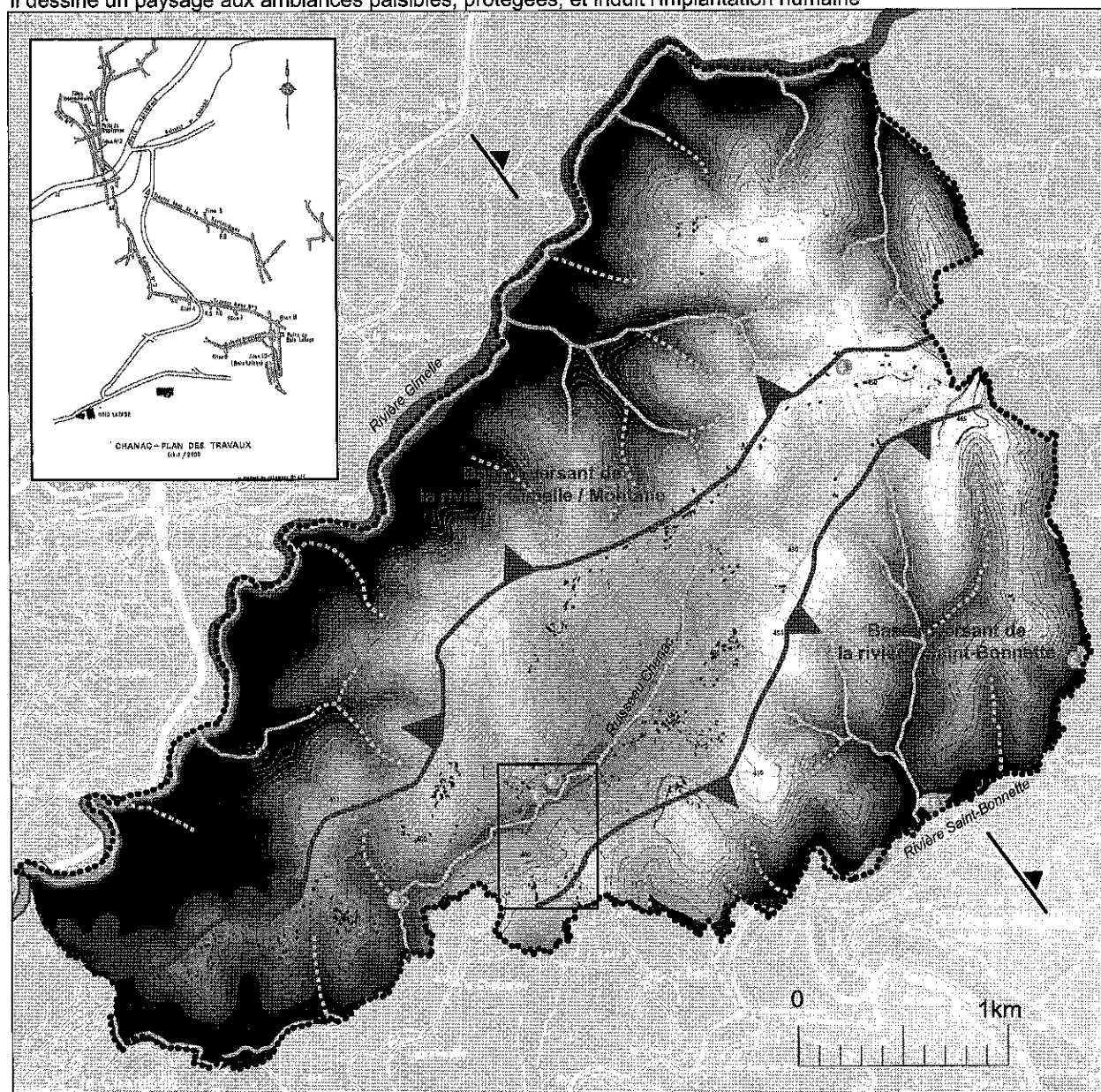
Perception « confidentielle »

En redescendant sur les flancs plus pentus du relief, vers l'Ouest ou vers l'est les vues deviennent de plus en plus cloisonnées et les perspectives de plus en plus bouchées par la masse boisée. Quelques clairières pourtant marquent des moments de respiration au cœur de ce paysage opaque. Les fermes isolées dans la forêt constituent des enclaves ménageant d'intéressantes percées visuelles. Au niveau de la vallée de la Gimelle, l'omniprésence de la forêt à l'Est contraste par contre avec l'ouverture du paysage à l'Ouest. De fait, les zones frontières semblent se tourner plus vers les communes voisines, Tulle en particulier.

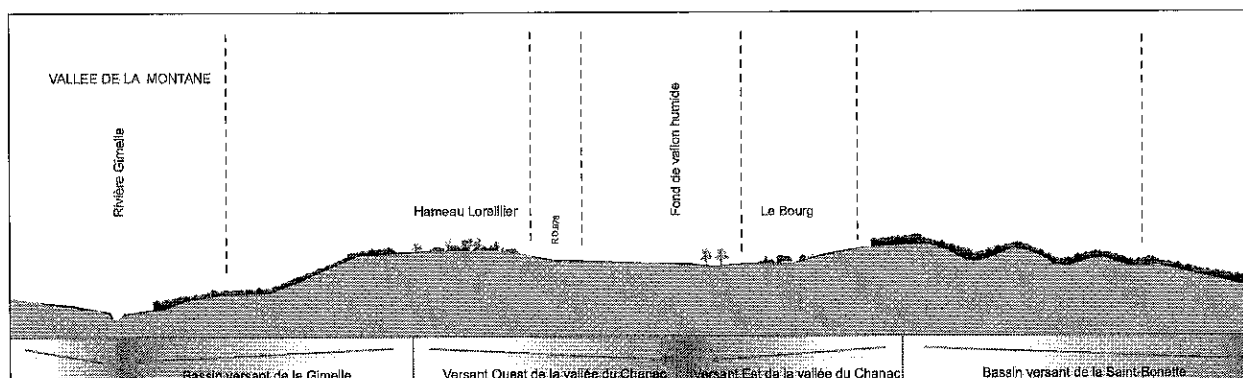
Les contraintes naturelles

LES CONTRAINTES NATURELLES :

Le relief vallonné de la commune constitue à la fois la contrainte principale de la commune et son atout premier. Il dessine un paysage aux ambiances paisibles, protégées, et induit l'implantation humaine



Risque d'inondation Etangs recensés par la MISE



COUPE SCHEMATIQUE DE LA TOPOGRAPHIE DU SITE

Paradoxalement, ce qui fait la structure, l'unité et l'harmonie de la commune de Chanac-les-Mines est le fruit d'une occupation humaine qui ne s'est pas faite contre les contraintes du site mais avec. Ce qui aurait pu être sclérosant est finalement devenu support d'un développement qui semble aujourd'hui équilibré et encore maîtrisé.

Les contraintes naturelles

Dans ce contexte où la nature prend une place privilégiée, il apparaît finalement que ce sont les tourments de la topographie, la nature changeante des sols, les effets de fracture produits par certains éléments de l'environnement qui permettent de mieux comprendre l'organisation du territoire de la commune et qui expliquent le maintien de l'ouverture structurante du paysage.

Chanac-les-Mines a ainsi été dessinée, au fil du temps, en fonction de quatre contraintes naturelles :

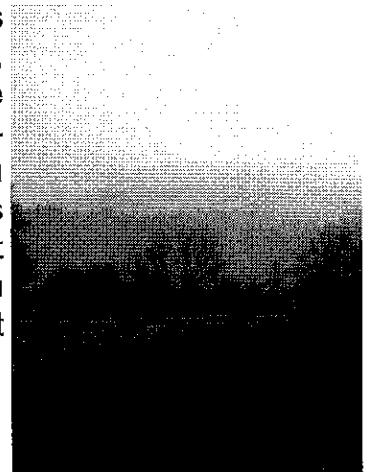
La topographie

Le village est situé dans une vallée secondaire de roches métamorphiques. Il en résulte un relief vallonné, poli par l'érosion, fait de plateau, de plaines et de flancs de vallées à la déclivité changeante. Les pentes du versant côté Gimelle et côté Saint-Bonnette sont relativement fortes, tandis que le relief autour du ruisseau de Chanac s'adouci avec des expositions de versants très variables. Les caractéristiques topographiques ont fortement déterminé l'occupation du sol. Ainsi, la bande médiane autour du ruisseau de Chanac constitue un replat favorable qui apparaît comme le bassin historique de l'implantation humaine.

Du relief on peut déduire le principe d'organisation global :

- *Implantation des hameaux sur les terrains les plus plats.
- *Prairies sur les terrains en pente douce.
- *Masses boisées sur les zones de forte pente.

La topographie morcelle l'espace et organise les vues.



Le réseau hydrographique



Deux rivières, la Gimelle et la Saint-Bonnette, dessinent les limites naturelles de la commune. A l'Ouest, la Gimelle, affluent de la Corrèze, écrit élégamment la frontière avec Tulle. A une plus large échelle ce cours d'eau appartient à la vallée de la Montane, autre nom de la rivière qui tire ses origines du mot « mont », évoquant le cours torrentueux du cours d'eau et les gorges des cascades de Gimel. Elle compose une unité de paysage à part entière qui relie dans un couloir écologique l'unité urbaine de la préfecture au site Natura 2000 « vallée de la Montane vers Gimel ». Elle se caractérise surtout par des eaux d'une grande qualité, riches en truites sauvages et en poissons migrateurs comme les tacons (jeunes saumons).



A l'échelle de Chanac-les mines, les abords de la Gimelle, protégés par une épaisse masse boisée, révèlent une autre logique d'implantation. Le long de son cours se sont implantés une succession de micro-hameaux ou de moulins isolés dépendants de l'exploitation du cours d'eau. Le relief ayant isolé du coeur habité du village ses groupes d'habitations, ils sont désormais plus en lien avec la vallée de la Montane elle-même et avec la commune voisine de Tulle.

A l'Est, la Saint-Bonnette marque, elle, la frontière avec Saint-Bonnet-d'Avalouze dans un cadre plus confidentiel et se distingue par un enchaînement, au fil de l'eau, de mares et de petits étangs aux qualités écologiques propres et offrant un abri à de nombreuses espèces animales et végétales. Ces plans d'eau sont propices à la pêche.



Au centre de la commune de Chanac, traverse le ruisseau du même nom qui dessine le fonds de vallée humide autour duquel s'est d'avantage organisé le village.

Ces abords restent malgré tout protégés de toute forme d'urbanisation car la zone est soumise à des risques majeurs d'inondation, risques qui touchent aussi l'ensemble de la Gimelle mais qui semblent plus contraignants dans la partie médiane du village compte tenu de sa situation et de l'importante activité agricole alentour.

Finalement, le territoire se structure en accompagnement du réseau hydrographique selon trois bandes parallèles aux propriétés différentes :

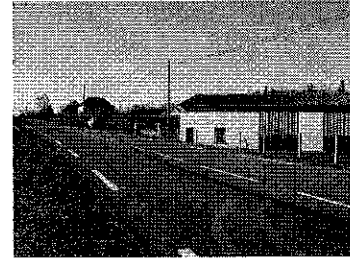
- Le bassin versant de la rivière Gimelle
- Le ruisseau de Chanac
- Le bassin versant de la Saint-Bonnette



En outre, l'eau sous des formes diverses est présente partout et affleure dans une grande partie de la prairie humide ou forme de petites mares, à usage privatif généralement. On recense aussi plusieurs sources sur des terrains privés, à Lachèze ou à Pimont par exemple, qui alimentent souvent les abreuvoirs.

La route départementale

La RD 978 traverse la commune de nord en sud en s'adaptant à l'orientation naturelle du relief. Aux extrémités de la commune, la route se faufile entre les versants escarpés en épousant ses contours. Au cœur de la commune, elle sinue par contre dans le replat de la vallée ouverte, en séparant d'un côté les hameaux Est (Vedrenne, Loreiller, Lacheze), de l'autre les hameaux Ouest (Bois Lafarge, Le Bourg, Pimont...) et en traversant en son cœur le secteur de Malangle. Malgré sa valeur d'usage, elle apparaît, à l'échelle communale, comme une contrainte physique aux échanges entre les différentes zones d'habitations du village. La vitesse de déplacement des véhicules sur cette voie demande en effet une certaine vigilance, notamment au niveau des carrefours avec les liaisons transversales. En effet, son caractère de liaison rapide, compris et perçu comme tel par les automobilistes, crée inévitablement des points de conflits avec toute autre fonction et aggrave les conditions de sécurité des usagers et des riverains.



La zone minière

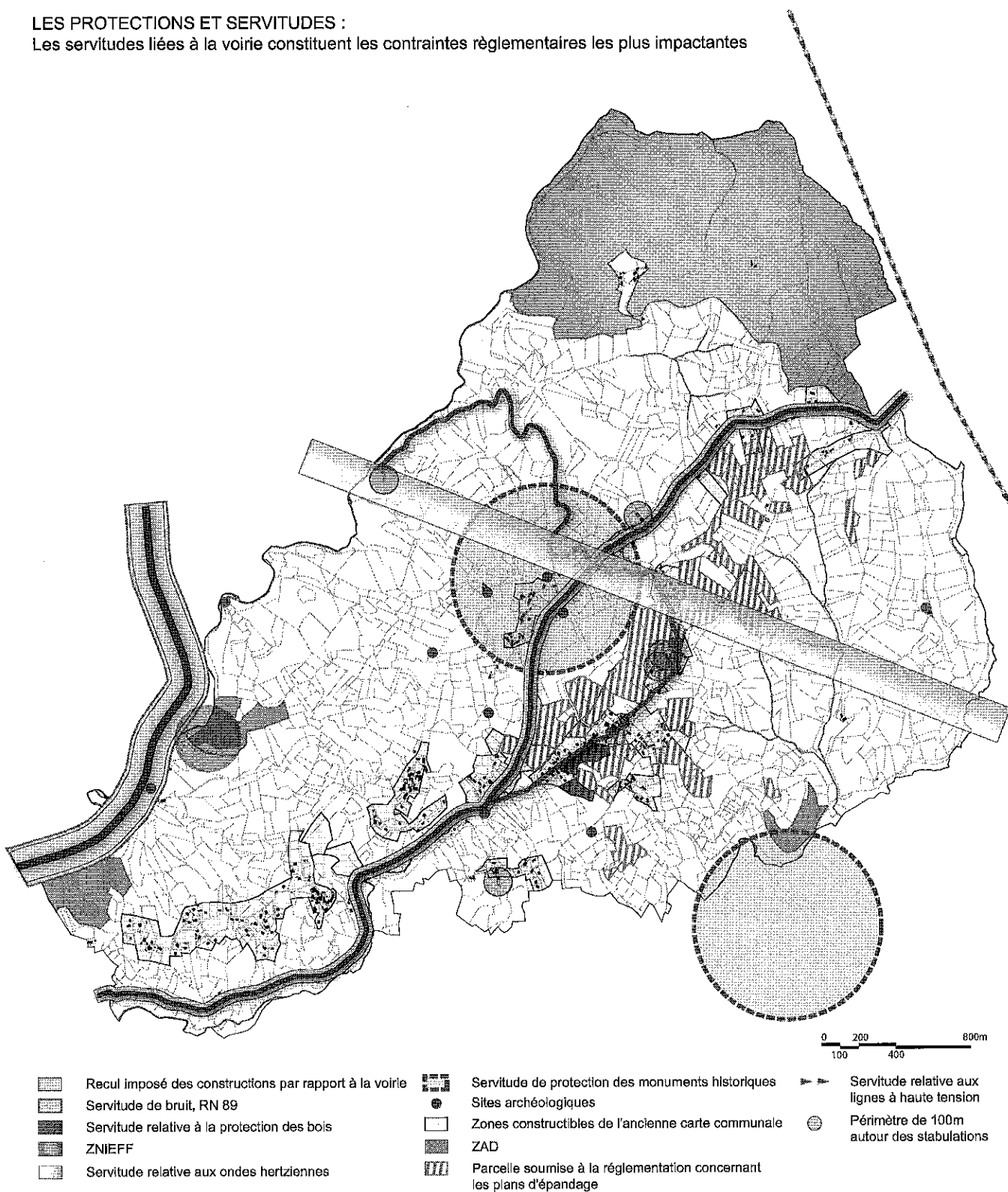


Le nom de Chanac-les-Mines ou celui du lieu-dit « l'Antimoine » disent bien le passé de la commune marqué par l'exploitation minière. L'extraction du filon d'antimoine date des années 1877-78 au cours desquelles les premiers travaux de recherche ont démontré l'existence du filon. L'activité minière propre à la commune a ensuite été la principale source d'emploi du secteur et a perduré jusqu'en 1928, quand la dernière société à avoir entretenu la concession a finalement fermé. Si le travail à la mine n'a plus cours aujourd'hui, des traces de cette activité (entrées des galeries et zones excavées) sont encore visibles dans la zone où ont été creusées les galeries, c'est-à-dire sur une perpendiculaire à la RD 978, depuis le Bois Lafarge jusqu'au lotissement des Sources. A l'époque, le gisement se présentait en filons orientés Nord-Nord-Ouest. Il était d'une épaisseur moyenne de 0.40m atteignant parfois 1.50m. La longueur du faisceau Nord-Sud atteignait 500m mais aucun filon ne dépassait 250m. Désormais, une attention particulière doit être portée au secteur des mines, alors que certaines maisons ont justement été construites au dessus du réseau des galeries qui fragilisent pourtant la résistance mécanique du sol.

Les servitudes et contraintes réglementaires

LES PROTECTIONS ET SERVITUDES :

Les servitudes liées à la voirie constituent les contraintes réglementaires les plus impactantes



Les servitudes et contraintes réglementaires

A ces contraintes naturelles s'ajoutent un certains nombres de dispositions particulières applicables au territoire de la commune et les réglementations liées aux servitudes d'utilité publique. Ces contraintes sont finalement la traduction légale de contraintes physiques propres au village de Chanac-les-Mines et elles ont pour but d'assurer l'équilibre et la qualité du développement local.

Contraintes liées au réseau viaire

*Route RN 89

La RN 89 borde la limite communale à l'Ouest. Elle est soumise à réglementation compte tenu de son trafic et des désagréments occasionnés. En effet, elle est classée à grande circulation et justifie des règles particulières en matière de circulation ou relativement au Code de l'Urbanisme. Les constructions sont donc interdites dans une bande de 75m de part et d'autre de l'axe. De plus, s'agissant d'une déviation de l'agglomération de Tulle, les accès sont interdits sur tout le parcours.

Par ailleurs, les nuisances sonores engendrées la classe en catégorie 3 pour le bruit. De fait, à la bande des 75m, s'ajoute une bande de 100m, mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche, dans laquelle l'isolement minimal des pièces directement exposées au bruit sera de 38 dB(A).

*RD 978

La situation centrale et la dangerosité de la départementale induit un certain nombre des préconisations précises contraignent l'installation de nouvelles constructions le long de cet axe. En règle générale, sur la RD 978, les accès nouveaux sont donc limités ou réalisés dans le cadre d'un projet d'ensemble, afin de ne pas aggraver l'insécurité routière.

Elle est en outre classée en 1ère catégorie par le Conseil Général. Par conséquent, un recul de 35 m/axe est exigé aux habitations et de 25 m/axe pour les autres constructions.

*RD 9 et RD 9E

Cette route étant moins passante elle est classée en 3ème catégorie, ce qui signifie un retrait de 10m/axe quel que soit le type de constructions.

Contraintes liées aux bois et forêts



*Les sectionnaux

L'Office National des Forêts recense environ 25ha 66a 50ca de forêt soumise au régime forestier. Il s'agit là des sectionnaux réservés aux habitants de Vedrenne, du Bourg, et de Lachèze. Ces terrains boisés faisant partie du domaine public, ils sont soumis au code forestier qui prévoit un certain nombre de limitations à l'exercice du droit de propriété concernant l'installation de bâtiments.

***Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique**

La commune est concernée au Nord par la ZNIEFF de type II de la vallée de la Montane vers Gimel. La richesse faunistique (le Carabe d'Espagne, le lézard vivipare, le cincle plongeur ou la loutre d'Europe en sont les espèces les plus déterminantes) et floristique (on note une grande diversité de fougères en particulier, et la présence de trois grandes plantes protégées du limousin : le millepertuis à feuilles linéaires, l'orpin hérissé, l'œillet de Montpellier) de cette zone de forêt implique une protection, une surveillance et un entretien régulier de cet espace naturel. Évidemment, compte tenu de la sensibilité du site, toute construction y est interdite.

Contraintes liées à la protection du patrimoine

***Site archéologique**

Un certain nombre de traces archéologiques ont été répertoriées sur la commune. Quoiqu'elles ne constituent pas des gisements majeurs, leur présence impose la délimitation de zones géographiques où seront contrôlées les procédures d'urbanisme et les travaux divers. L'ensemble de ces entités constitue un petit patrimoine local plus ou moins ancien, puisqu'elles remontent pour certaines à l'époque néolithique. On en dénombre 14, dont l'importance et les spécificités varient (Cf. tableau ci-joint, ref. Porter A Connaissance).

***croix protégée**

La croix sur le chemin de Loreiller à Malangle est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques du 18 mai 1925. Ceci implique une servitude de protection du patrimoine. Elle impose, dans un rayon de 500m constituant la protection des abords des monuments historiques que tous travaux soient soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Contraintes liées aux réseaux

***Faisceau hertzien**

Cette servitude est relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception.

Elle concerne la zone spéciale de dégagement contre les obstacles de la liaison hertzienne Tulle-Ussel. Un couloir de 200m de large est constitué autour du faisceau dans lequel la hauteur des obstacles ne doit pas excéder, sur Chanac-les-mines, une altitude maximale NGF de 530m à partir du lieu-dit « les Cronles », en direction de Saint-Bonnet-Avalouze.

***Ligne à haute tension**

Aucune ligne ne traverse réellement la commune, mais l'une d'entre elles passent tout de même en limite Nord-Est, au niveau de Saint-Martial-de-Gimel. Sa présence implique la limitation de la hauteur des obstacles et un recul des habitation par rapport à l'axe de 30 à 50m.

Contraintes liées aux dispositions d'urbanisme

***Zone constructible de la communale**

L'ancienne carte communale, dont la validité est arrivée à terme en 2002, déterminait les secteurs constructibles et non constructibles, c'est-à-dire les secteurs où des permis de construire pouvaient ou non être délivrés.

Contraintes liées à l'activité agricole

***Les Bâtiments agricoles d'élevage**

En application à l'article R 111.2 du Code de l'Urbanisme et L 11.3 du Code Rural, l'implantation de construction à proximité des installations agricoles est soumise à des conditions d'éloignement. Il en va de même pour l'implantation des bâtiments agricoles vis-à-vis des immeubles occupés par des tiers. Cette distance est de 50m pour les élevages agricoles sur paille, et de 100m pour les élevages sur lisier. Toutefois des dérogations à cet éloignement peuvent être obtenues après avis de la chambre d'Agriculture.

***Les épandages**

Une exploitation possède un plan d'épandage réglementaire avec des parcelles situées sur la commune pour une superficie totale de 70ha.

Certaines distances doivent alors être respectées. Ainsi, l'épandage ne peut être réalisé à moins de 35 m des cours d'eau, 50 m des forages et sources.

De plus, les exploitations agricoles doivent comporter des installations de stockage leur permettant de respecter les périodes d'interdiction d'épandage de leurs effluents.

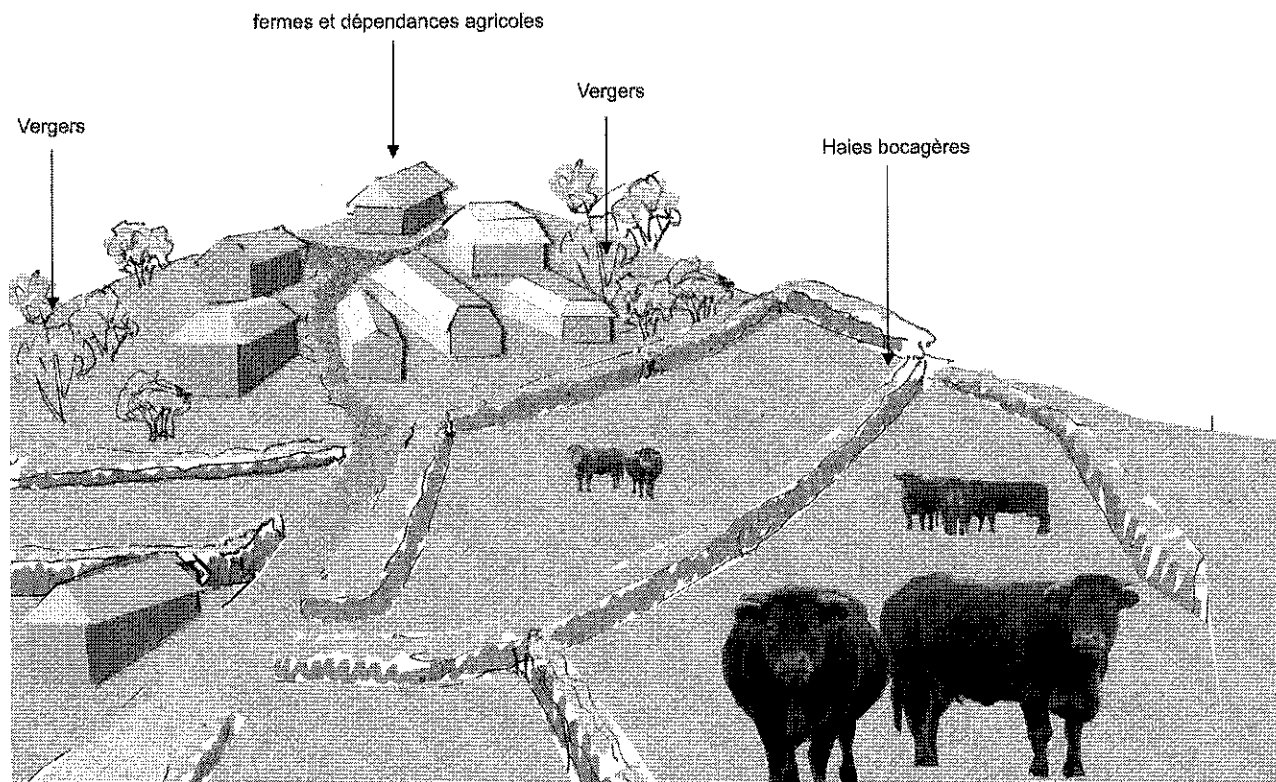
Enfin, la distance minimale d'épandage vis-à-vis des habitations est également réglementée. Elle est généralement de 100 mètres.

Installation traditionnelle héritée, attitude rurale

LA STRUCTURE TRADITIONNELLE DES HAMEAUX EN ZONE RURALE

DES ESPACES OUVERTS OU BATI ET TERRE AGRICOLE SONT ETROITEMENT LIES

Les habitations se rassemblent autour des exploitations agricoles et de leurs dépendances pour libérer les surfaces de pâturage et les terrains cultivables.



UN PARCELLAIRE ETROIT ET DES BATIMENTS IMBRIQUES QUI BROUILLENT LES LIMITES ENTRE PRIVE ET PUBLIC



 Enchevêtrement de l'espace public et des parcelles privées.

Avec le ralentissement de l'activité agricole, le développement de l'influence de Tulle et le désir de plus en plus exprimé de la ville à la campagne, on constate une évolution des modes d'organisation sur le territoire et des modes de mise en valeur des sols. Le changement dans les habitudes de vie des chanacois se traduit à l'échelle communale. Même si la pratique de l'élevage reste l'élément fondateur du paysage bocager caractéristique de la commune, on remarque désormais une tendance à la rurbanisation qui démontre la lente transformation du village en petite banlieue dortoir. Ce phénomène doit être analysé pour comprendre la manière dont se réalise la cohabitation de deux attitudes urbaines, l'une encore tournée vers l'activité agricole, l'autre centrée sur la voiture et la mobilité. Ces deux modes d'implantation, l'un rural et l'autre périurbain, tiennent compte et exploitent différemment les contraintes du site.

Cette mutation est une constante sur l'ensemble de la communauté de communes, mais elle est aussi révélatrice de l'évolution globale du paysage français.

Installation traditionnelle héritée, attitude rurale

Les formes traditionnelles du bâti.



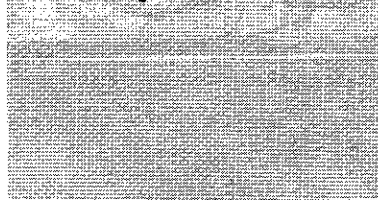
Des espaces intermédiaires réduits.



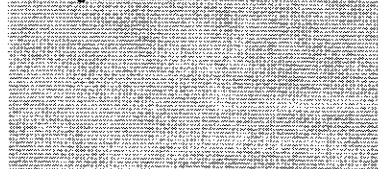
Le petit patrimoine rural.



Les haies bocagères.



Les vergers.



La structure urbaine particulière du village, composée en hameaux dispersés dans le périmètre communal est emblématique de la Corrèze. Elle est directement issue de l'attachement fort des habitants à leur terre et par conséquent de l'activité agricole.

Chacun de ces hameaux fonctionne comme une unité à part entière, organisée originellement autour d'une exploitation. Ainsi, dans la plupart des lieux-dits on peut encore lire le noyau ancien où se regroupent fermes et dépendances.

Leur spécificité tient à la fois à une certaine densité des constructions rurales et à l'apparence aléatoire de l'enchevêtrement du bâti. On est loin, ici, du village-rue, image récurrente en France, défini par ses alignements et son habitat mitoyen. Au contraire, les constructions s'implantent souvent perpendiculairement à la rue, tournant leur pignon sur l'espace public. Cette disposition éclatée va pourtant de paire avec une réelle densité bâtie. Auparavant, en effet, les nouveaux bâtiments étaient érigés sur une même parcelle au fur et à mesure des besoins, de l'augmentation du cheptel et de l'agrandissement de la famille.

La concentration des maisons et des granges réservées aux bêtes s'explique alors, d'une part, par des habitudes de vie très collectives, chaque moment de la journée étant partagé entre voisins (d'autant plus qu'il s'agissait souvent de personnes d'une même famille); d'autre part, par la volonté de libérer au maximum les terres exploitables soit pour l'élevage soit pour la culture en verger et en potager.

Cette organisation finalement très rationnelle, donne toute leur qualité aujourd'hui aux espaces extérieurs associés. L'imbrication du privé et du public fait toute l'originalité des bourgs anciens. En effet, de manière générale, l'espace privé n'est pas clairement délimité. Seuls quelques murets de pierre, ou des bandes engazonnées, dessinent par moment une frontière, mais qui semble aisément franchissable. Les grilles ferronnées sont réservées aux bâtisses les plus bourgeoises. La propriété foncière s'exprime plus franchement, et ce pour des raisons fonctionnelles, autour des parcelles de pâturage.

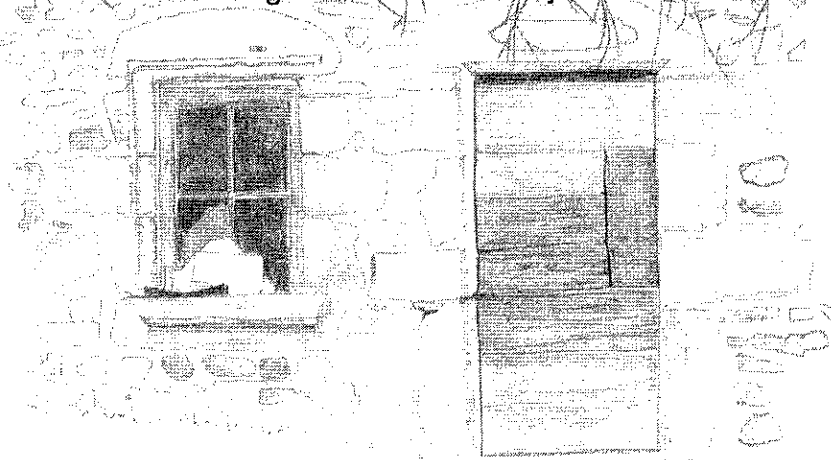
L'aléa des installations forme des entre-deux dont l'identité, publique ou privée, paraît floue, et donne la sensation que chacun est libre de circuler au travers de cette maille labyrinthique. En même temps, cette organisation protège du regard extérieur les espaces d'intimité.

La transition subtile entre l'espace collectif et l'espace privatif est accompagnée par l'omniprésence du végétal. Bâti et nature dialoguent constamment et le passage doux de la végétation des abords des constructions, à une végétation nourricière de potagers, puis d'une végétation bocagère à une végétation forestière, donne son harmonie au paysage.

Le milieu ainsi créé définit des espaces à vocation collective très largement ouverts, où le regard, bien que dirigé par les lignes du bocage ou le relief, circule loin.

Le bourg traditionnel présente donc des qualités d'adaptation au site sur lequel il s'implante, fonctionnant en respect de la topographie des lieux, de l'orientation, des plantations préexistantes... Les bâtisses massives, faites de granite et d'ardoise, se distinguent dans ce décor par leurs toitures sculpturales dont la couleur sombre et la texture contribuent largement au caractère et à la qualité de l'édifice dans son environnement.

Même si ce modèle correspond à un mode de vie ancien, il possède des qualités très contemporaines qui sont aujourd'hui développées dans de nombreux projets urbains, notamment en milieu rural. Il associe en effet densité bâtie, mixité de fonctions, compacité, économie d'espace à des notions d'intimité de la parcelle, d'autonomie, de vie de quartier... autant de thèmes largement débattus aujourd'hui concernant la ville nouvelle.



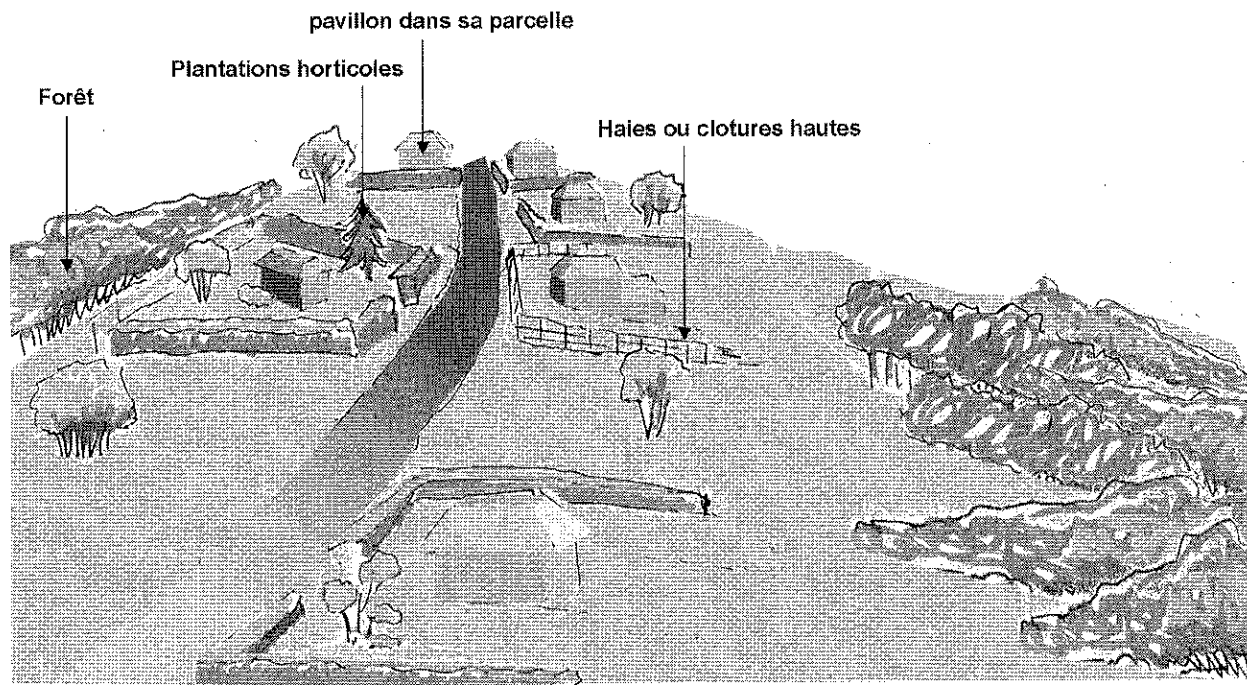
Installation récente en rupture avec les modèles anciens, attitude périurbaine

LES MODES D'INSTALLATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS EN RUPTURE AVEC LA STRUCTURE RURALE HERITEE

DES ESPACES QUI SE CLOISONNENT, UNE INTEGRATION DANS LE PAYSAGE PLUS ARTIFICIELLE

L'implantation du bâti est interdépendante de la voirie et des réseaux.

Le développement des hameaux se fait sans référence aux logiques anciennes. Le lien entre habitat et activité agricole disparaît.



UNE SEPARATION CLAIRE ET REVENDIQUEE ENTRE ESPACE PRIVE ET PUBLIC

Les habitations s'installent au centre de leur parcelle et s'isolent de la parcelle voisine et de la rue.

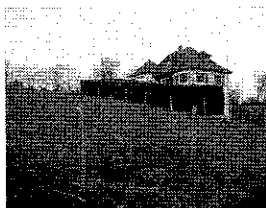
Le désir d'intimité prime.



La délimitation entre espace privé et espace public est très marquée, les parcelles sont individualisées

Installation récente en rupture avec les modèles anciens, attitude périurbaine

Un habitat récent qui tend à se banaliser



Des haies interrompues à l'arrière des parcelles.



Des constructions en concurrence avec la forêt.



Une végétation horticole



Des limites affirmées de manière artificielle entre habitation et espace agricole



Parallèlement au mode d'occupation des sols hérité, une attitude nouvelle par rapport au territoire prend de plus en plus corps sur la commune. Elle est principalement la résultante de l'arrivée, depuis les années 70 d'une catégorie de population moins enracinée sur les terres chanacoises, que l'on peut appeler des néo-ruraux. Ces nouveaux arrivants expriment un rapport moins direct au paysage du village et à son histoire. En effet, n'étant pas eux-mêmes agriculteurs, ils sont venus chercher ici les qualités d'un cadre de vie dont ils ne sont pas eux-mêmes directement acteurs.

Pourtant, l'impact visuel des constructions récentes et la rupture dans les principes d'implantation urbaine fait lentement évoluer un environnement qui perd progressivement ce qui faisait ses qualités.

Les modèles de référence ne sont plus aujourd'hui la ferme traditionnelle dans son hameau mais procèdent plus de référence citadine, avec un habitat pavillonnaire commun que l'on retrouve un peu partout en France.

On observe donc une modification de la structuration de l'espace.

D'une occupation centrée sur les pratiques agricoles, dépendante de l'environnement proche, on passe désormais à une occupation essentiellement résidentielle, sans relation nourricière avec le milieu, tournée vers les espaces de mobilité.

Les caractéristiques de cette nouvelle donne urbaine révèlent la rupture avec les anciens modes de vie. Les constructions récentes témoignent de l'influence de Tulle sur la commune. Leur implantation est ainsi directement liée aux axes de communication les plus directs vers la préfecture. De fait, bien que la construction aux abords de la RD 978 soit strictement réglementée, les terrains les plus proches de cette voie sont encore très recherchés, d'autant plus que l'on se trouve là sur la partie la plus plate de la commune. Le principe d'organisation qui prévaut aujourd'hui procède de larges parcelles alignées sur la rue dans lesquelles se placent au centre la maison, cernée de hautes clôtures, minérales ou végétales, protégeant la propriété du regard extérieur. A l'inverse des modèles anciens, le sentiment d'indépendance et d'intimité prime sur la création d'un véritable quartier.

L'isolement, le cloisonnement des terrains contrastent avec l'ouverture revendiquée des hameaux et la limite entre espace privé et espace collectif est ici clairement affichée. Ce fonctionnement démontre une attitude volontairement individuelle qui a pour conséquence un certain étalement, encore maîtrisé à Chanac-les-Mines. Ce mode d'urbanisation standardisé a un coût, notamment pour les collectivités locales, en terme de réseaux et d'entretien de voiries par exemple.

Le rapport au paysage est aussi moins doux que dans les hameaux. Les matériaux plus artificiels, les proportions plus étriquées, les couleurs plus tranchantes, la volumétrie changeante des toitures, l'usage d'essences horticoles dans les haies et les jardins, l'aspect pastiche de certaines maisons et la référence à des modèles architecturaux issus d'autres régions, sont autant d'éléments de rupture dans un environnement où le bâti était jusqu'alors très intégré.

Résultat d'une longue adaptation au milieu, les attraits du village de Chanac-les-Mines ne tiennent pas à un paysage exceptionnel ou particulièrement majestueux. L'importance du rôle joué par l'homme dans le façonnage progressif de ce cadre lui confère les qualités plus discrètes d'un lieu de vie ancien encore marqué par sa ruralité.

Forêt et prairie, espace fermé et espace ouvert, zone habitée et zone exploitée, nouveaux et anciens habitants,... coexistent dans un équilibre fragile et sont interdépendants dans la dynamique de développement actuel du village qui laisse voir des changements radicaux. Ainsi, si le rapport de proportion entre modes d'occupation récente et modes d'occupation ancienne, pour l'instant encore équitable, venait à se renverser complètement, le milieu en souffrirait nécessairement.

La confrontation entre les éléments structurants dessinent un paysage découpé en bandes parallèles à un axe Nord-Est/Sud-Ouest chacune différente en terme de relief, d'exploitation des sols, de vues, de densité ou d'usages.

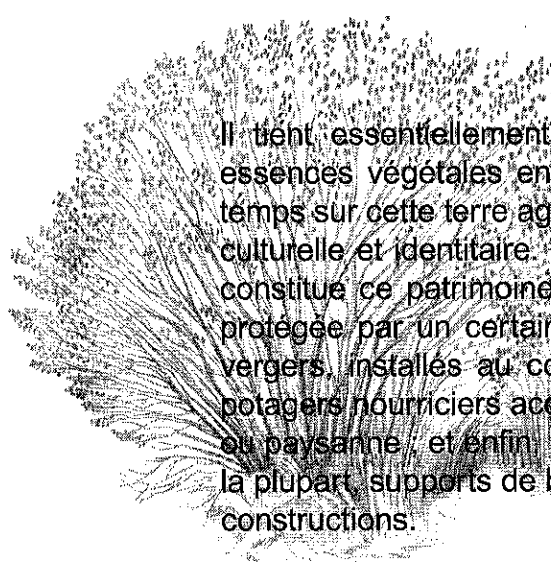
Ainsi, c'est la qualité d'ambiances, le confort, la tranquillité de l'environnement, la douceur du paysage, la beauté des vues et la multiplicité des secteurs d'habitation, associés à la proximité de Tulle, qui font les atouts de la commune et expliquent un certain engouement des populations « extérieures » pour l'endroit.

Si, la semaine, la vie active se passe essentiellement hors le village (malgré le maintien de l'activité agricole), les week-ends restent propices à apprécier ce cadre de vie paisible, où l'on peut profiter de son jardin. En témoignent, un certain goût pour les ballades dominicales, servi par quelques points de vue intéressants sur les environs et des sentiers protégés, mis en valeur par la végétation.

Chanac-les-Mines révèle ainsi une certaine potentialité pour les loisirs verts et le tourisme local. Une association existe d'ailleurs déjà, l'ASL (Arts Sports et Loisirs) qui propose entre autre des randonnées pédestres. De plus, la commune s'est fait une spécialité des sports motorisés pratiqués en site naturel.

Le village ne bénéficie certes pas d'une identité de forte notoriété et ne constitue pas une destination touristique majeure mais il jouit d'un certain pouvoir d'attraction à l'échelle locale qui se comprend petit à petit. Ces éléments de richesse restent cachés et peu connus. Pourtant, la commune dévoile au fil des chemins un petit patrimoine rural, à la fois naturel, architectural et culturel, qui rappelle que ce territoire a été modelé par son histoire.

Ce petit patrimoine est ainsi porteur d'un certain attachement car il témoigne de modes de vie passés qui ont structuré le territoire. Il ne s'agit pas d'un patrimoine de l'exceptionnel mais d'un patrimoine du quotidien.

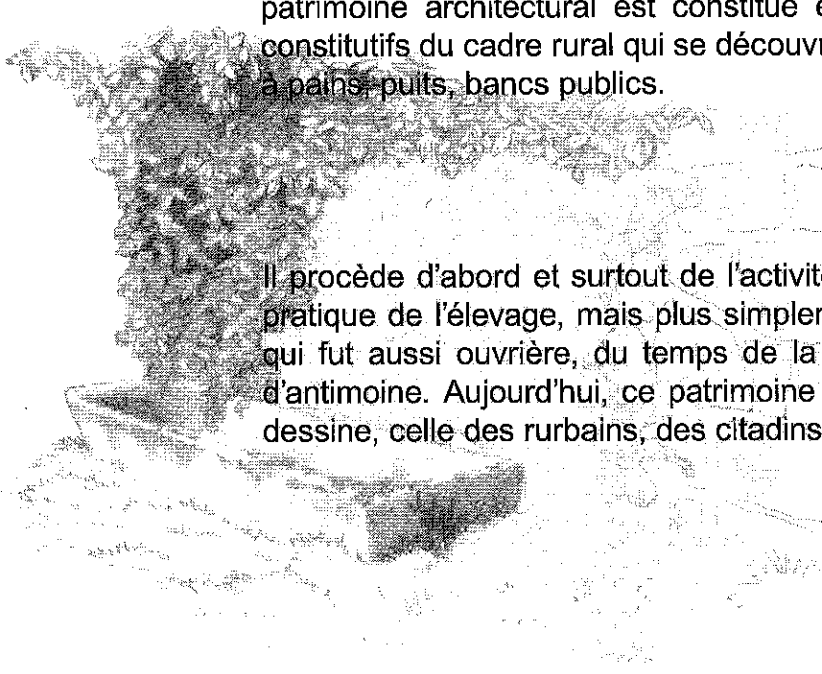


***le patrimoine naturel**

Il tient essentiellement à la prairie bocagère avec ses haies taillées aux essences végétales entrelacées qui racontent à elles seules le passage du temps sur cette terre agricole. Ce paysage de bocage a en soi une forte valeur culturelle et identitaire. La forêt aussi, en particulier au Nord de la commune, constitue ce patrimoine de manière plus officielle et visible, puisque elle est protégée par un certain nombre de réglementations. Mais ce sont aussi les vergers, installés au cœur de clairières discrètes, ou les jardins avec leurs potagers nourriciers accompagnant les maisons et témoignant d'une vie rurale ou paysanne, et enfin les multiples points d'eau, en limite de communes pour la plupart, supports de biodiversité, qui demeurent encore préservés de toutes constructions.

***le patrimoine architectural**

Moins que les grandes bâtisses bourgeoises, ce sont les corps de fermes encore en bon état et rénovés qui font le caractère des lieux et sont le souvenir des pratiques agricoles anciennes. Moins que des objets architecturaux remarquables, ce sont des principes de composition urbaine, des proportions, des rapports d'échelles, des jeux de matière qui forgent l'image locale. Le patrimoine architectural est constitué en réalité d'une multitude d'éléments constitutifs du cadre rural qui se découvrent au coin des rues : abreuvoirs, four à pains, puits, bancs publics.



***le patrimoine culturel**

Il procède d'abord et surtout de l'activité agricole, et plus spécialement de la pratique de l'élevage, mais plus simplement d'une histoire à la fois paysanne qui fut aussi ouvrière, du temps de la Manutention et du temps des Mines d'antimoine. Aujourd'hui, ce patrimoine culturel évolue. Une autre histoire se dessine, celle des rurbains, des citadins à la campagne.

**UNE ORGANISATION URBAINE
DIFFUSE ET IDENTITAIRE**

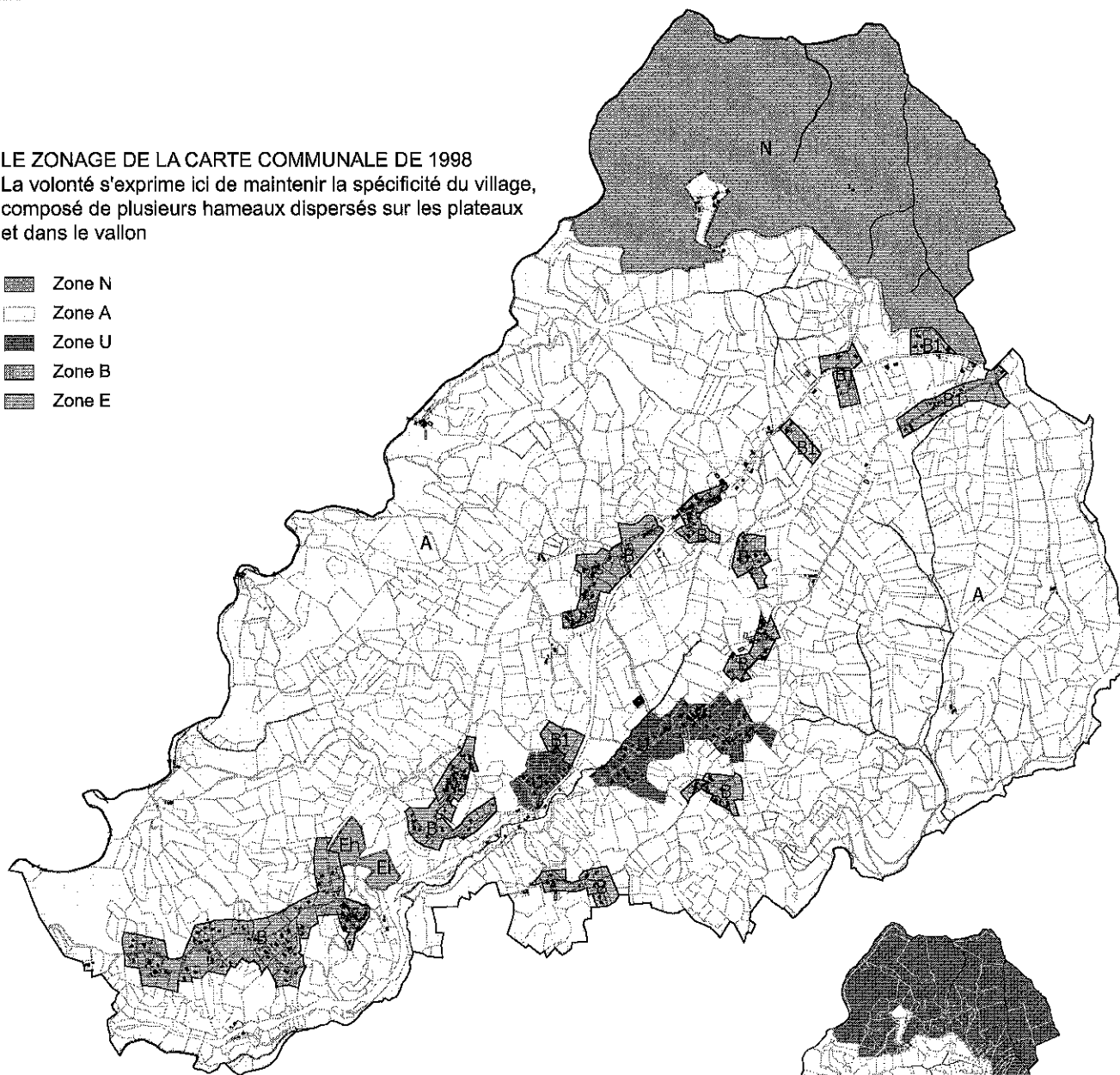
L'ancienne carte communale



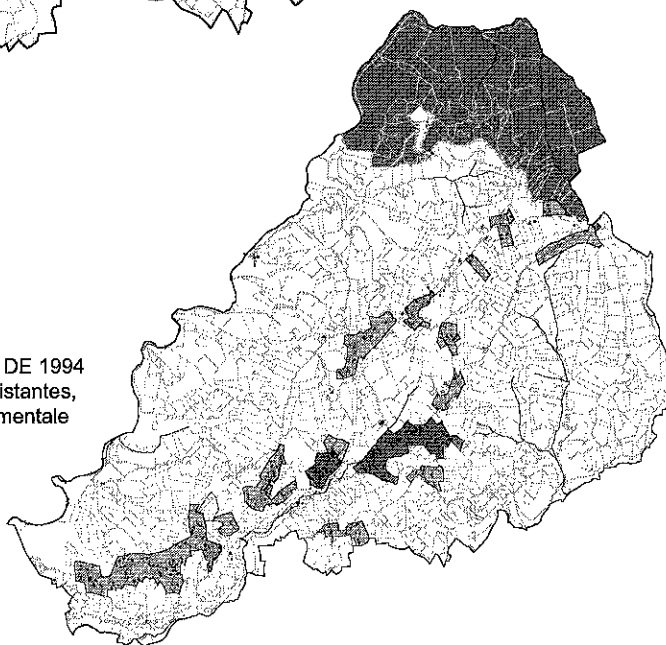
L'ancienne carte communale**LE ZONAGE DE LA CARTE COMMUNALE DE 1998**

La volonté s'exprime ici de maintenir la spécificité du village, composé de plusieurs hameaux dispersés sur les plateaux et dans le vallon

-  Zone N
-  Zone A
-  Zone U
-  Zone B
-  Zone E

**LES MODIFICATIONS APPORTEES A LA CARTE COMMUNALE DE 1994**

Elles consistent principalement en des extensions de zones pré-existantes, à l'exception des nouvelles zones implantées le long de la départementale



L'ancienne carte communale

Aujourd'hui, la commune de Chanac-les-Mines est retombée dans le champ d'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Cependant, une carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal le 14 Mai 1993 avait déjà été élaborée pour permettre à la mairie de mieux planifier et organiser le développement du village. Le dossier a été modifié légèrement en 1994 puis révisé en 1998.

Plus qu'un simple document d'urbanisme, la carte communale est la transcription officielle des caractéristiques inhérentes du territoire et la garante de l'intérêt collectif en matière d'occupation des sols.

En effet, la mise en place d'un tel document peut être motivée par différentes raisons : accueillir de nouveaux habitants et redynamiser la commune ou lutter contre la désertification, valoriser les richesses naturelles, le patrimoine bâti ou plus prosaïquement le foncier des habitants, mettre en avant des atouts. La carte communale de Chanac-les-Mines procède un peu de tous ces enjeux et a le mérite, dans un contexte rural, d'être moins complexe qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) puisqu'elle ne comporte aucun règlement spécifique. Son rôle est simple : délimiter les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés. Elle définit ainsi deux grandes zones divisées en sous-ensembles :

Zones non constructibles

La zone P, zone naturelle à protéger dans laquelle les constructions sont strictement interdites. L'état naturel est à préserver.

La zone A, zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres. Seules les constructions directement liées à l'activité agricole ou forestière et celles susceptibles d'engendrer des nuisances pour l'habitat peuvent être autorisées. Toutefois, l'amélioration et l'extension de bâtiments existants demeurent possibles.

Zones constructibles

La zone U, zone dans laquelle la capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions. Elle est essentiellement réservée à l'habitation mais y sont aussi autorisés les constructions à usage de commerces et d'équipements publics, ainsi que celle relatives à l'artisanat (si l'activité ne présente pas de trop fortes nuisances, sonores principalement). Les lotissements et les ensembles d'habitation y sont privilégiés.

La zone B, zone partiellement desservie par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans laquelle des constructions ont déjà été édifiées. Les constructions à usage d'habitation de commerces, ainsi que celles relatives à un artisanat compatible avec l'habitation peuvent y être autorisées.

Les Zones E, zones naturelles constructibles à court ou moyen terme sous forme d'opération ayant fait l'objet d'un accord entre l'aménageur et la commune.

Par rapport à la carte communale de 1994, on constate que des extensions de zones ont été proposées. Ces dernières s'avèrent minimales dans certains cas puisqu'elles ont pour but de rationaliser simplement une zone existante. Dans d'autres situations se sont des parcelles plus importantes qui sont rendues constructibles, ce qui laisse envisager la réalisation future de nouveaux groupements d'habitats propres à constituer peut être des quartiers à part entière. Enfin, la création de secteurs isolés le long de la RD 978 marque une attitude nouvelle et quelque peu contradictoire avec la servitude de voirie. Chacune de ces nouvelles zones a pourtant fait l'objet d'études détaillées.

Un principe général a alors été défini : tous les terrains pouvant être desservis à partir d'accès déjà existants et desservant des habitations pourront être classés en zone constructible. Ce principe justifie donc les nouvelles zones B1.

La carte communale aujourd'hui

A l'échelle de Chanac-les-Mines, la délimitation de ces zones révèle, en plan, les grandes unités décrites auparavant et la composition spécifique de la commune.

La Zone P se cale ainsi sur les limites de la ZNIEFF et tend à compléter la protection d'un secteur déjà repéré comme sensible.

La Zone A correspond, quant à elle, à l'ensemble des terres agricoles ou aux zones de boisement. Elle intègre donc forêt et bocage sans distinction, malgré leur structurante opposition dans le paysage.

La Zone U témoigne de l'ancienneté et de la position de centralité du lieu-dit « le Bourg » qui accueille l'ensemble des équipements de la commune.

La Zone B constitue la zone urbanisable. Son découpage en plusieurs secteurs souligne l'urbanisation diffuse qui fait la spécificité de Chanac-les-Mines.

Se distinguent, en outre, dans cet ensemble morcelé, **les zones B1**. Leur statut demeure distinct car elles sont situées en bordure de la RD 978, alors que des recommandations sont énoncées sur le secteur pour limiter les nouveaux accès sur la départementale et imposer un retrait aux habitations.

Les Zones E se présentent sous forme de terrains qui ne sont pas encore équipés des réseaux nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions. Elles sont supports de projets aujourd'hui abandonnés ou en suspens.

La zone Eh, destinée à l'habitation, devait être essentiellement aménagée sous forme d'opération groupée. Elle devait accueillir un centre d'hébergement pour personnes handicapées.

La zone Ei était destinée à l'implantation d'activités artisanales ou commerciales. Pour l'instant, le terrain n'est pourtant toujours pas exploité car il n'est pas viabilisé.

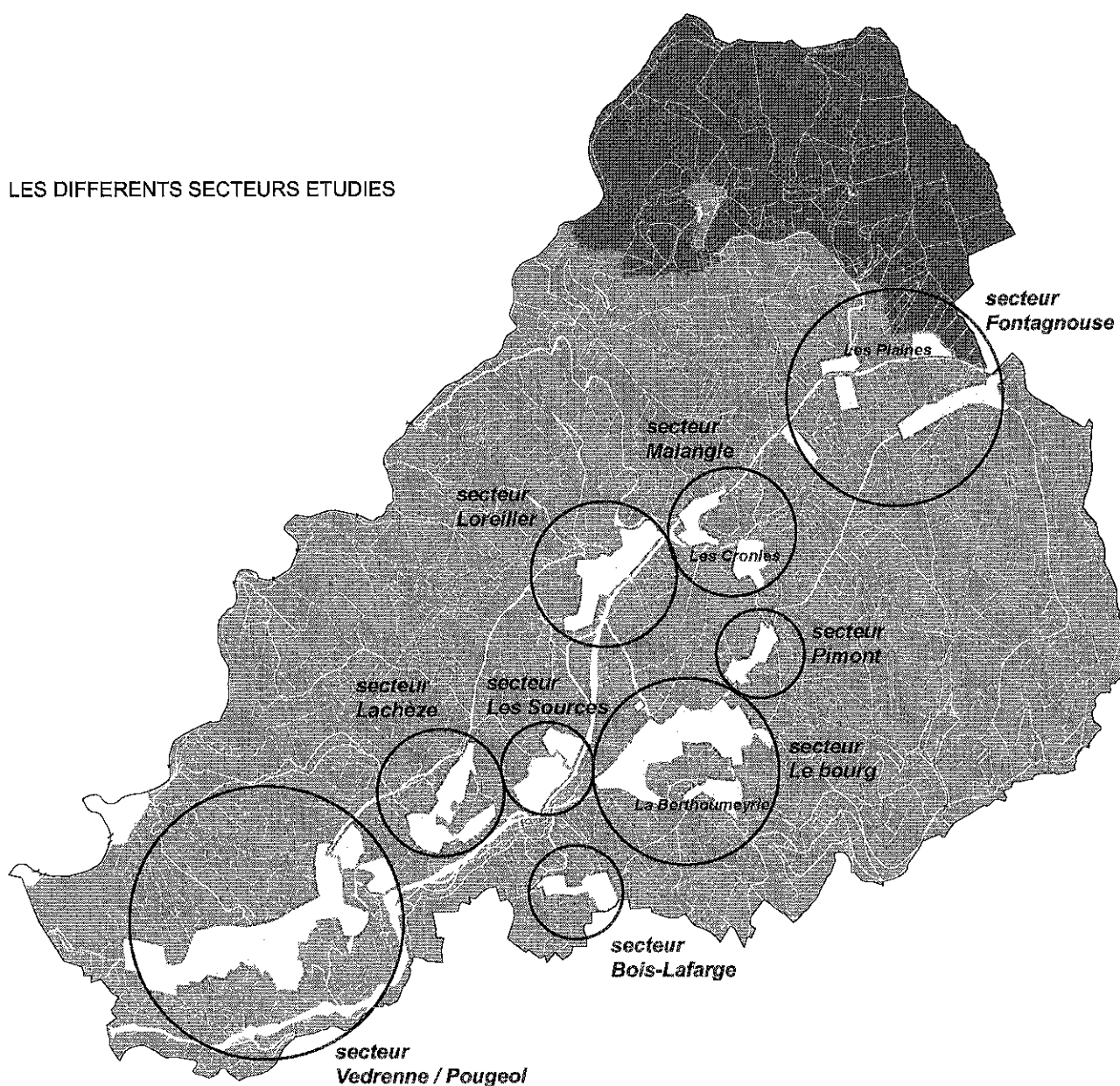
La carte communale a donc pour vocation de définir les grands équilibres entre zone naturelle et zone bâtie. Par contre elle ne fait pas écho aux équilibres entre paysage ouvert et paysage fermé qui sont pourtant les facteurs premiers de compréhension et de lecture du territoire. Elle retranscrit en fait l'organisation fonctionnelle du site.

Toutefois, le découpage de la zone bâtie en plusieurs pôles habités au centre desquels on devine la présence des hameaux anciens laisse deviner une lecture plus sensible de l'environnement. Le document paraît ainsi témoigner d'une logique particulière qui insiste sur la nécessité d'assurer, autant que faire se peut, le développement urbain en référence et dans la continuité des différents bourgs et lieux-dits, en évitant au mieux le mitage et la surconsommation de terrains.

Chaque secteur ouvert à l'urbanisation constitue, en soi, une unité, si l'on considère son isolement dans le paysage et son apparente autonomie, centrée autour des éléments bâtis les plus anciens. Chacun d'entre eux témoigne de l'histoire propre des différents hameaux et de leur évolution actuelle. Cette multipolarité fait la spécificité de la commune. Par conséquent le choix a été fait de zoomer sur chaque unité pour comprendre et définir ce qui la caractérise et ce qui lui donne une ambiance propre.

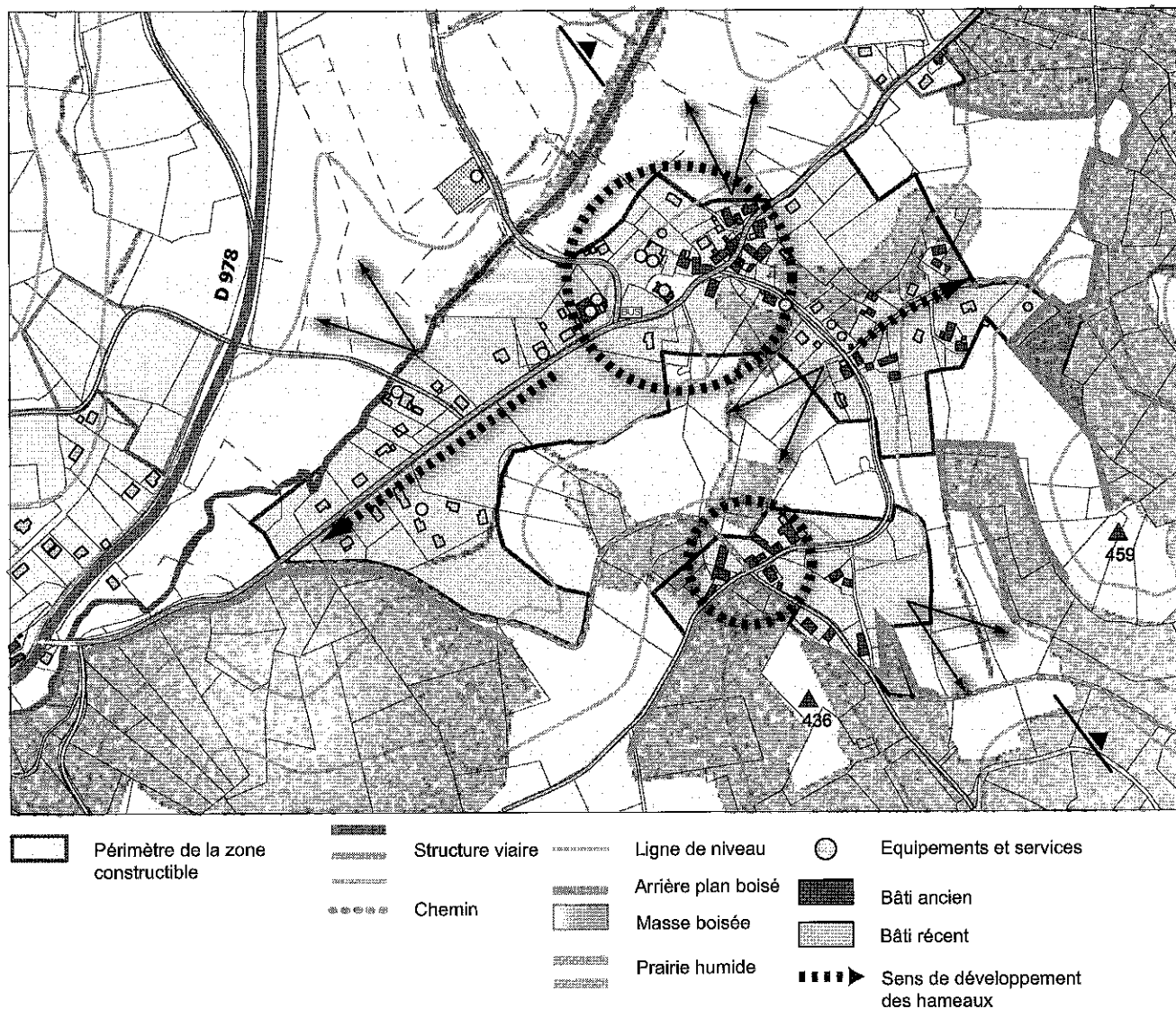
Zoom sur les secteurs principaux

La carte communale définit 9 grandes poches d'urbanisation, communiquant les unes avec les autres tout en gardant une certaine indépendance, constituant des micro-territoires dans le paysage global de la commune.

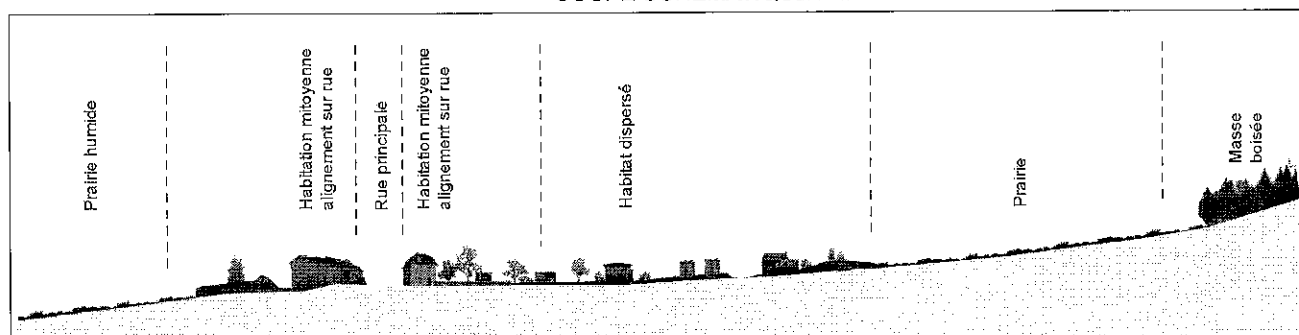
LES DIFFERENTS SECTEURS ETUDIES

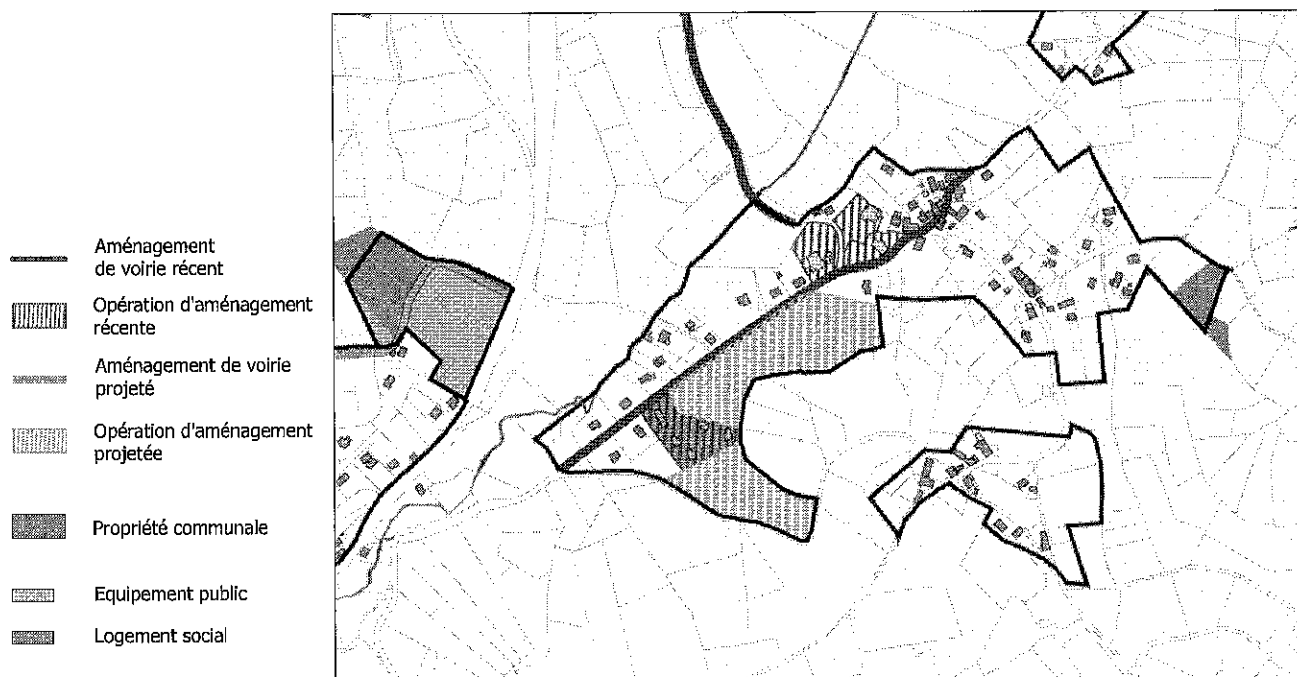
secteur « Le bourg » : le centre bourg

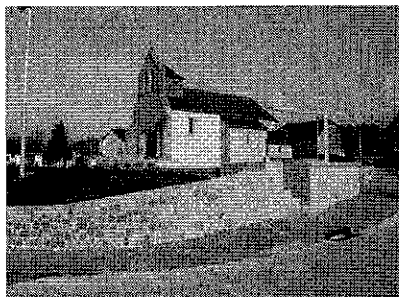
PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION



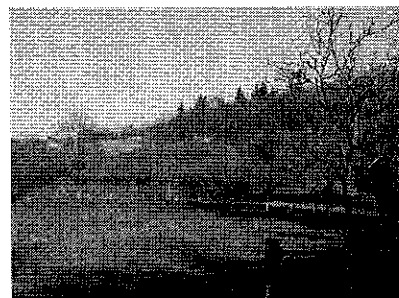
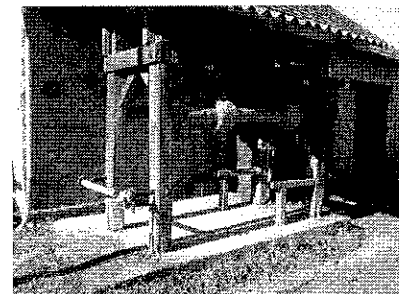
COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE



secteur « Le bourg » : le centre bourg**L'EVOLUTION DU BATI****LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET**

secteur « Le bourg » : le centre bourg

LES EQUIPEMENTS

LES MAISONS
DE BOURGLE LOGEMENT
SOCIALLE BOCAGE
ET LA FORETLE PATRIMOINE
RURAL

LA VUE

Seul lieu-dit dont les entrées sont signalées explicitement par des panneaux depuis la RD 978, le bourg apparaît comme le lieu revendiqué de centralité de la commune dans une urbanisation traditionnellement diffuse. La taille de ce secteur, son implantation sur les pentes les plus faibles, sa visibilité depuis la route départementale comme depuis les plateaux, ainsi que la part importante que conserve ici l'architecture rurale et les éléments du petit patrimoine, lui confèrent un statut particulier. Par ailleurs, il accueille la seule place publique du village. Celle-ci constitue le point rotule de la zone. Tout autour se rassemble l'ensemble des équipements publics : la mairie, l'église, le cimetière, la salle polyvalente, le local associatif et la cuisine. Et l'on recense dans les alentours quelques artisans et commerçants encore en exercice, à savoir une coiffeuse, un point de distribution gaz, un peintre et un agent de maintenance récemment arrivé.

Le bourg se présente finalement comme le secteur porteur du dynamisme local. En effet, il concentre les intérêts de la collectivité puisque la plupart des opérations réalisées ou à venir s'implantent ici : réaménagement de la place de l'église et de ses abords, aménagement paysager et éclairage de la voie principale, mise en confort de la route du cimetière, construction de deux opérations le logement social (dont 5 PLA), et en projet la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement différé). On compte en outre 7 permis déposés au cours de ces 10 dernières années. Le développement de cette poche d'urbanisation semble donc déjà engagé, en particulier le long de la voie de Tulle à Chanac où s'installent déjà des logements aidés et où est constituée une réserve foncière en vue de la réalisation de futures opérations.

Cependant, la dangerosité du carrefour avec la RD 978, le cloisonnement de la vue depuis l'entrée vers le bourg à cet endroit et le récent aménagement de la route communale N°6, qui constitue un accès privilégié, laissent envisager un prochain déclassement de cette route.

De plus, la proximité de la prairie humide, que traverse le ruisseau Chanac, limite les possibilités d'extension au Nord-Ouest, compte tenu des risques d'inondation.

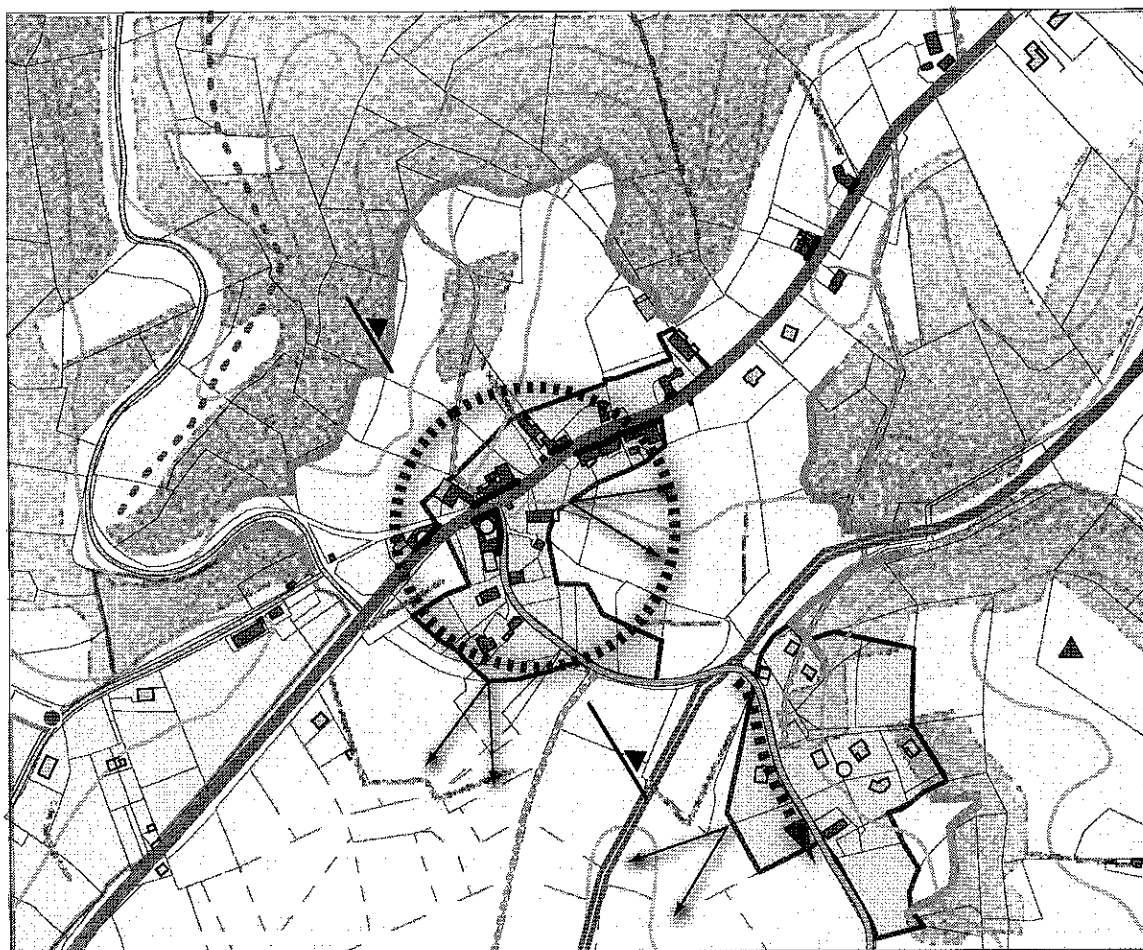
Un nouvel axe de développement semble se dessiner à l'Est sur un site où la commune possède d'ailleurs des terrains.

Le lieu-dit de la Berthoumeyrie qui semble être l'extension ancienne, sur de plus fortes pentes, du bourg reste par contre encore protégé de toute colonisation récente et présente des exemples de réhabilitation du bâti ancien de qualité.

Le bourg se caractérise donc par sa fonction de centre pourtant résumée, en termes de pratiques quotidiennes de l'ensemble des chanacois, à une fonction exclusivement administrative, à distinguer de sa réalité de quartier.

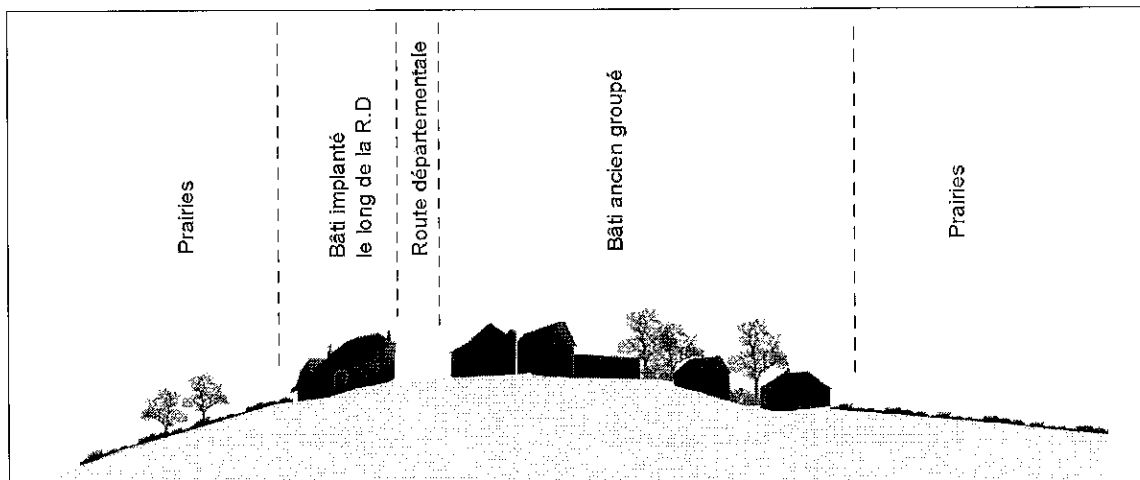
secteur « Malangle » : le carrefour historique

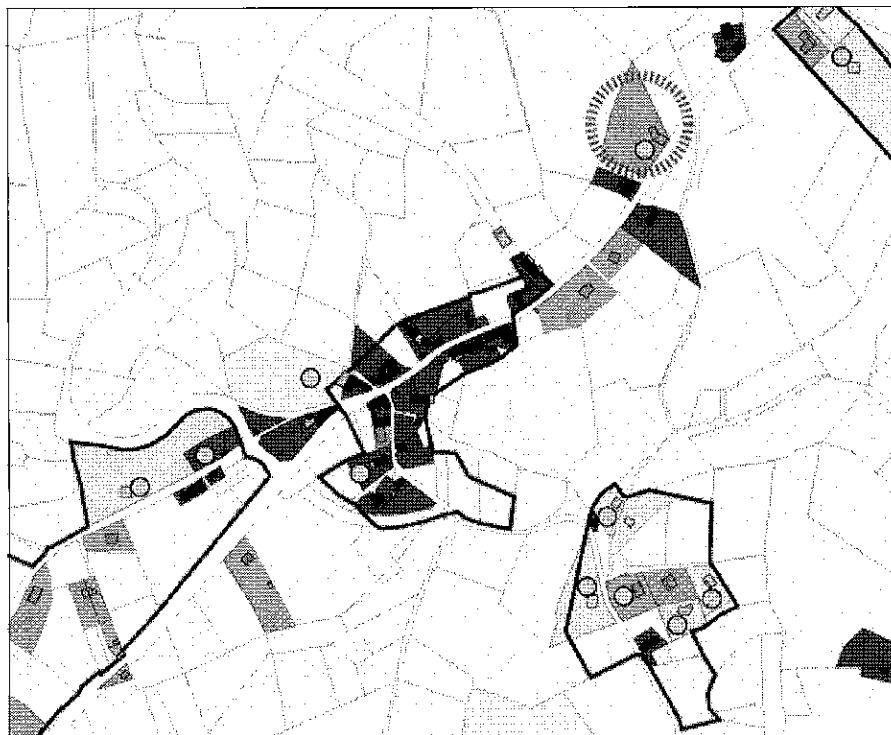
PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION



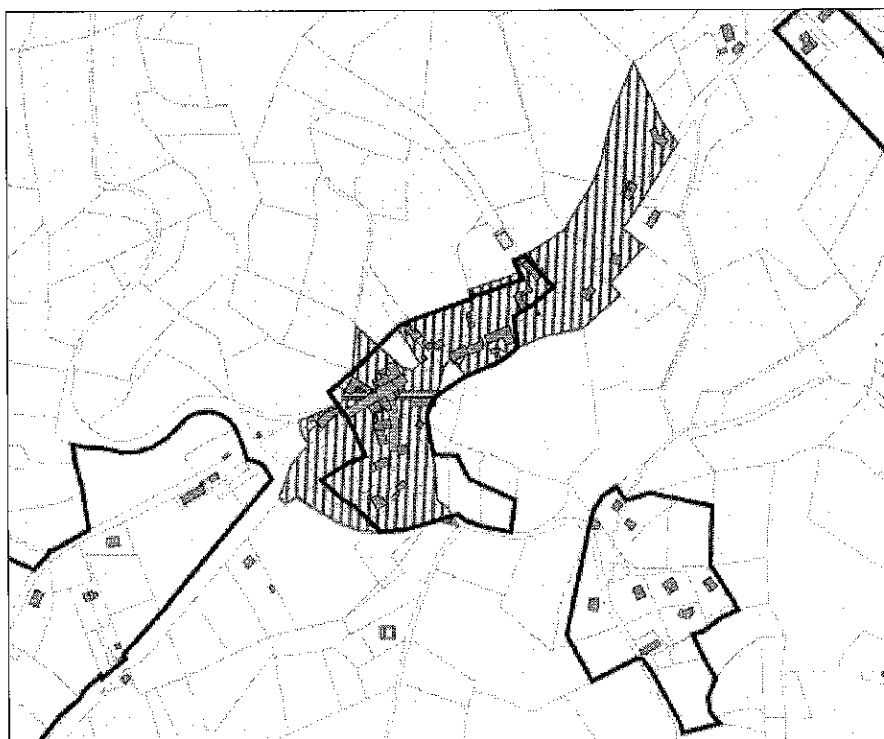
	Périmètre de la zone constructible		Structure viaire		Ligne de niveau		Equipements et services
	Chemin		Arrière plan boisé		Masse boisée		Bâti ancien
	Prairie humide		Bâti récent		Sens de développement des hameaux		

COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE

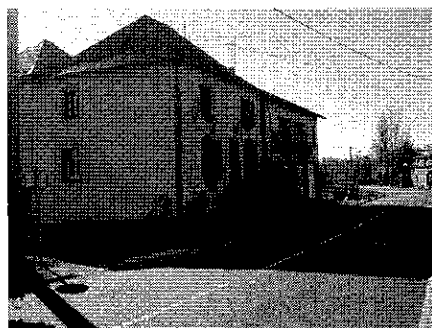


secteur « Malangle » : le carrefour historique**L'EVOLUTION DU BATI**

- Parcelle d'occupation ancienne
- Parcelle occupée en 1994
- Parcelle d'occupation récente
- Permis accordé au cours de ces 10 dernières années
- Permis de construire réalisé hors zone constructible

LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET

- Aménagement de voirie récent
- Opération d'aménagement récente
- Aménagement de voirie projeté
- Opération d'aménagement projetée
- Propriété communale
- Equipement public
- Logement social

secteur « Malangle » : le carrefour historiqueLA PRAIRIE
BOCAGERELE POTAGER
ASSOCIE
A LA MAISONLE COMMERCE
DE PROXIMITELE BATI ALIGNE
SUR LA
DEPARTEMENTALELE BATI RECENT
OU RENOVE

Ce secteur se présente comme une exception en terme d'organisation urbaine et d'implantation. Il s'installe en effet à la croisée de deux axes historiquement structurant de la commune : La RD 978 qui fonctionne comme un axe de liaison intercommunale très fréquenté et la RD9, prolongée par la RD9E, qui constitue une liaison transversale vers Tulle pratiquée localement.

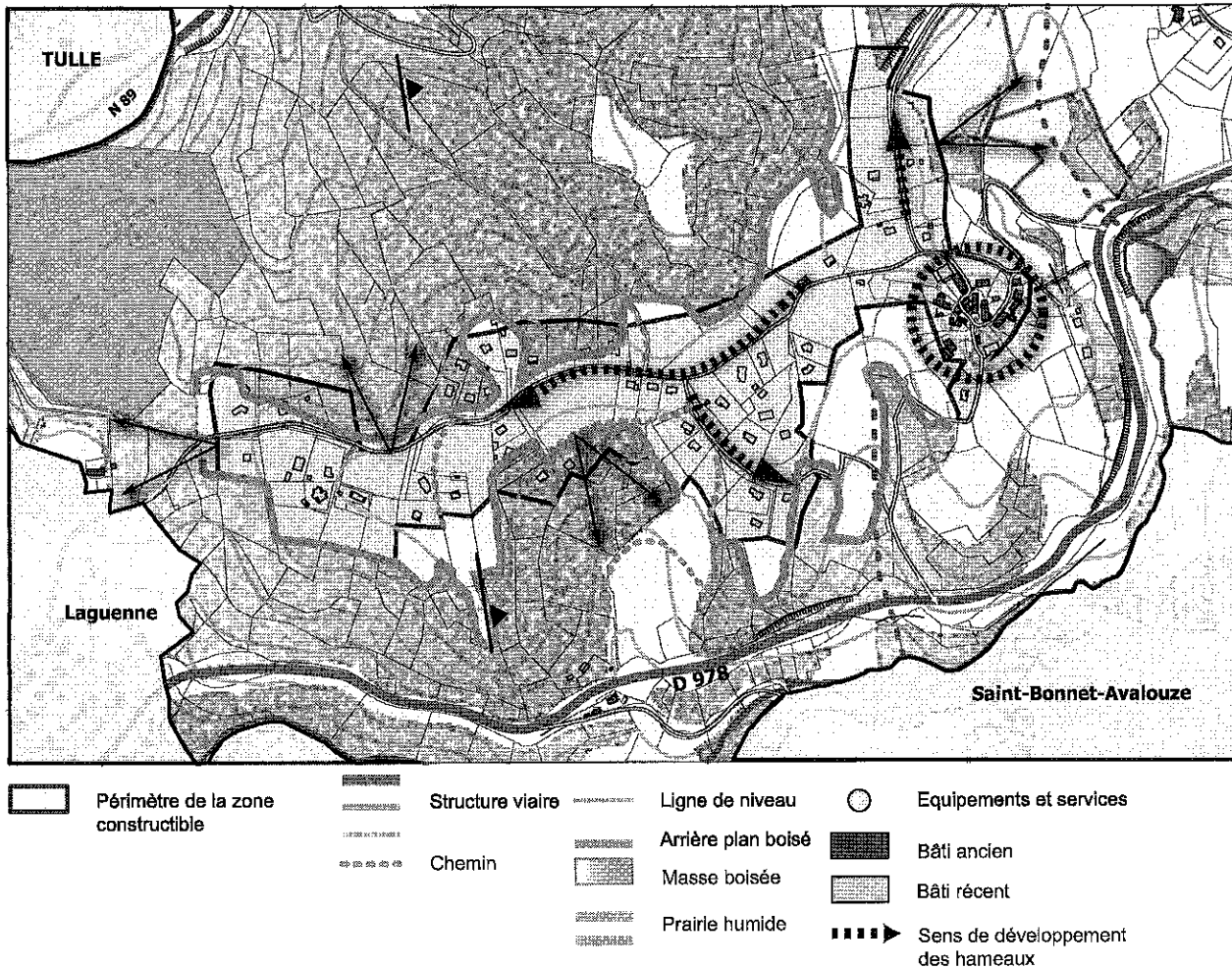
Cette position stratégique explique la subsistance aujourd'hui des deux commerces encore en activité (relative pour l'un d'entre eux) du village. On recense ainsi dans le secteur un café restaurant qui vend aussi occasionnellement, champignons, fruits et légumes et engrais et un restaurant qui malgré une situation très passante n'est ouvert que très rarement dans l'année. Ces deux commerces sont les reliques d'un autre lieu de centralité de Chanac-les-Mines. Aujourd'hui, le trafic de la départementale, compte tenu de l'absence de signalétique routière et d'aménagement approprié pour ralentir la circulation, représente plus une frontière dangereuse qui coupe le secteur en deux qu'un lieu de passage attractif. Ainsi, cette poche, pourtant représentatives d'une architecture de maisons de bourg alignées sur la voie avec leur jardin potager à l'arrière, se développe aujourd'hui en retrait de cet axe, derrière la façade officielle.

De fait, l'extension se fait de préférence aux abords de la RD9, aux allures de chemin communal, et une zone d'habitation nouvelle s'est créée dans son prolongement au niveau des « Cronles ».

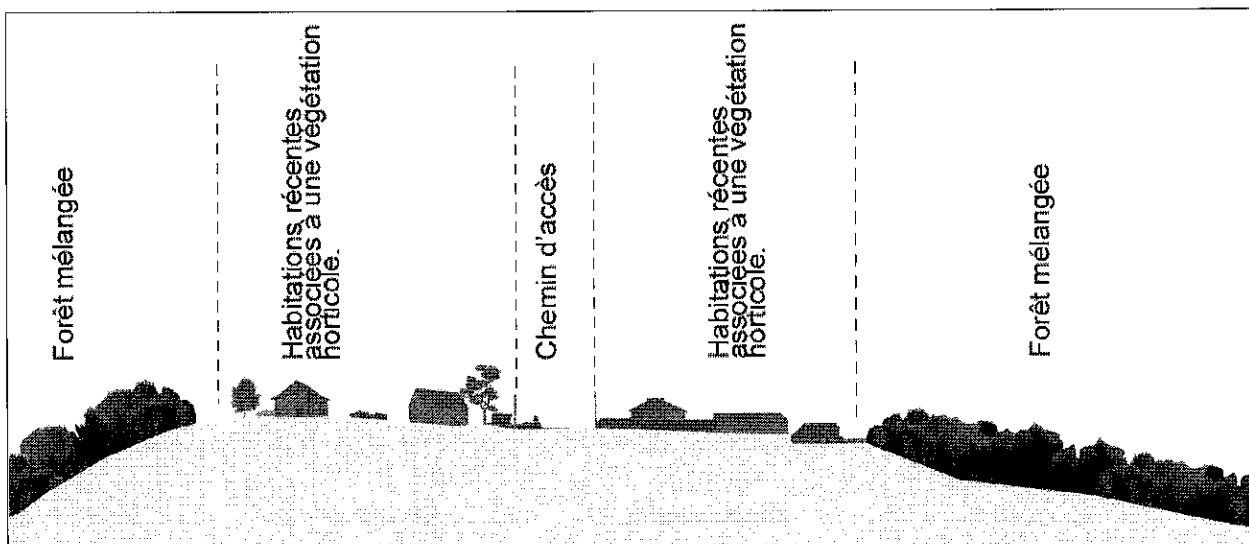
Cependant, ce développement nouveau reste limité par la présence du ruisseau Chanac et les affleurements d'eau de la prairie humide. D'un point de vue paysager, le secteur profite de terrains relativement plats et d'une vue largement dégagée sur le bocage et sur le fond de vallée en général. Il se définit aussi par un rapport particulier entre bâti ancien et habitat nouveau qui forment deux sous-ensembles distincts qui se font face et sont séparés par le cours d'eau.

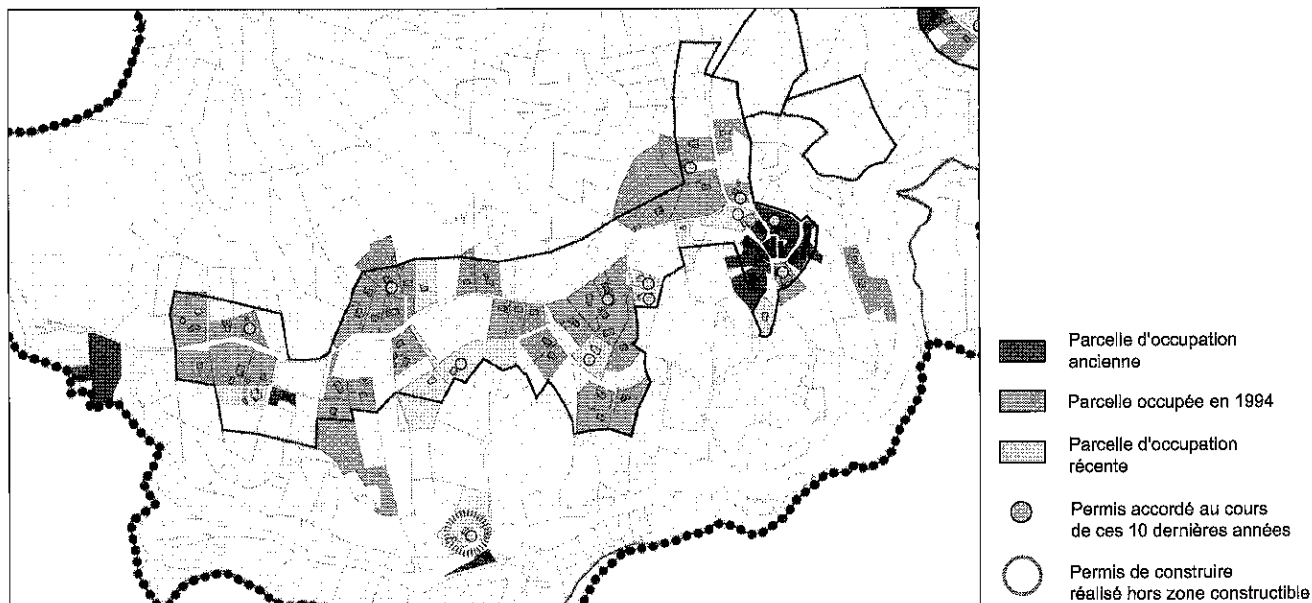
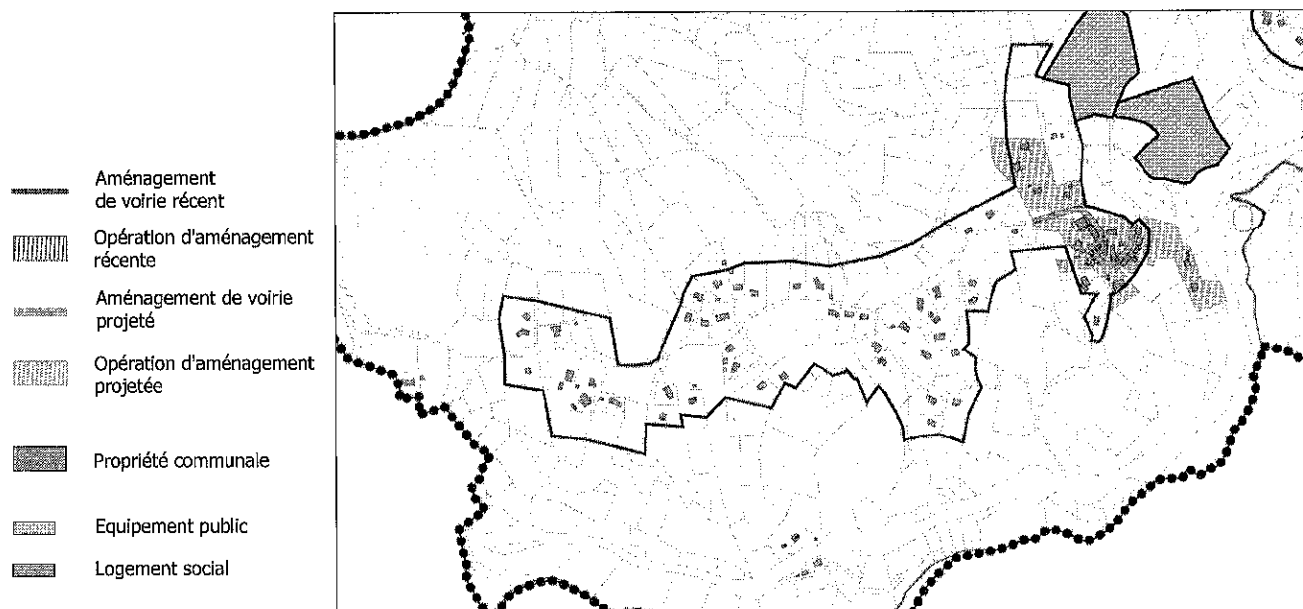
secteur « Vedrenne-Pougeol » : l'entre-soi

PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION



COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE



secteur « Vedrenne-Pougeol » : l'entre-soi**L'EVOLUTION DU BATI****LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET**

secteur « Vedrenne-Pougeol » : l'entre-soi

La particularité de ce secteur tient à son apparent isolement qui finalement lui confère une identité à part. Le site sur lequel il s'installe forme un plateau étiré, bordé de part et d'autre par les boisements en contre bas qui occupent les fortes pentes. La forêt est omniprésente et obstrue les vues, bien que le lieu surplombe le paysage de la commune.

De fait, la place de l'activité agricole est ici réduite à la subsistance de quelques champs cultivés, le reste des terrains étant colonisé majoritairement par une population de nouveaux arrivants. Par conséquent, les constructions contemporaines semblent avoir pris le pas sur les bâtisses traditionnelles et le hameau de Vedrenne paraît mis à l'écart de cette récente urbanisation.

Les modèles architecturaux de type pavillonnaire, le cloisonnement recherché des parcelles, l'aspect quelque peu artificiel des maisons et de leur jardin contrastent avec les modèles hérités. Le bourg ancien forme un cœur replié sur lui-même dont le déploiement apparaît en outre compromis par des risques constatés de glissement de terrain vers la départementale.

Depuis ces quinze dernières années, près d'1/3 des habitants de Chanac-les-Mines se sont installés dans le secteur Vedrenne-Pougeol. La situation excentrée de cette poche constitue en réalité un attrait pour des citadins venus chercher la tranquillité de la campagne sans se départir des avantages de la ville. Ainsi, la zone urbanisée se développe progressivement le long du chemin de Laguenne à Vedrenne en direction de la commune voisine de Laguenne, qui concentre sur son territoire commerces et services de proximité. C'est en outre le secteur qui a connu la plus forte augmentation démographique et démontre la plus grande vitalité. On compte, par exemple, 12 permis de construire (pour extension, réhabilitation ou construction nouvelle) déposés au cours de ces 10 dernières années.



QUELQUES TERRES
AGRICOLLES QUI SE
MAINTIENNENT AU
CŒUR DU
SECTEUR



LA FORÊT
COMME ECRAN
VISUEL



UN HABITAT
PAVILLONNAIRE
STANDARDISE,
PARFOIS PASTICHE
ET UNE VEGETATION
HORTICOLE
REMPPLACANT LES
ESSENCES LOCALES



DE RARES
EXEMPLES DE
REHABILITATION
OU DE CONSTRUCTIONS
NEUVES FAISANT
REFERENCE A
L'ANCIEN



DES VUES FERMEES,
ABSENCE DE LIEN
VISUEL AVEC LE RESTE
DU VILLAGE ET AVEC
LE HAMEAU DE
VEDRENNE

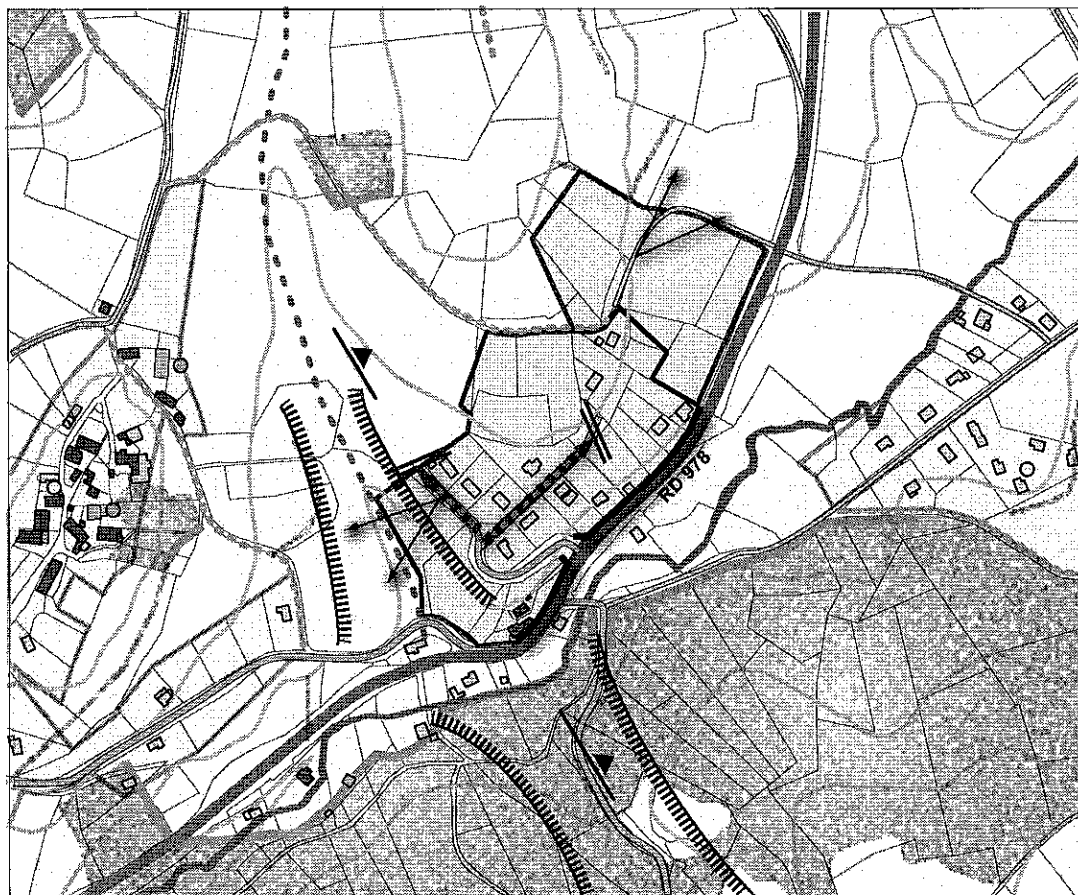
A cet endroit de la commune, le sentiment d'appartenance à un quartier s'exprime mais le sentiment d'appartenance au village lui-même s'avère moins évident. Le lieu-dit très prisé de Pougeol apparaît ainsi comme le prolongement de Laguenne sur le territoire de Chanac-les-Mines.

Le paysage qui domine reste globalement un paysage fermé mais des vues lointaines sur les vallonnements des environs ou, par moment, sur le décor urbain de Tulle lui confèrent une certaine qualité d'ambiance.

Il faut aussi rappeler que deux zones E avaient été délimitées sur l'ancienne carte communale, en contrebas de la poche urbanisée et à proximité de la RD 978 : l'une réservée à la construction d'un centre d'accueil pour personnes handicapées, l'autre prévue pour le développement d'activités artisanales. Ces projets n'ayant aujourd'hui pas abouti, ils n'ont pas permis de contribuer à diversifier les fonctions sur la zone Vedrenne-Pougeol dont la vocation reste prioritairement résidentielle.

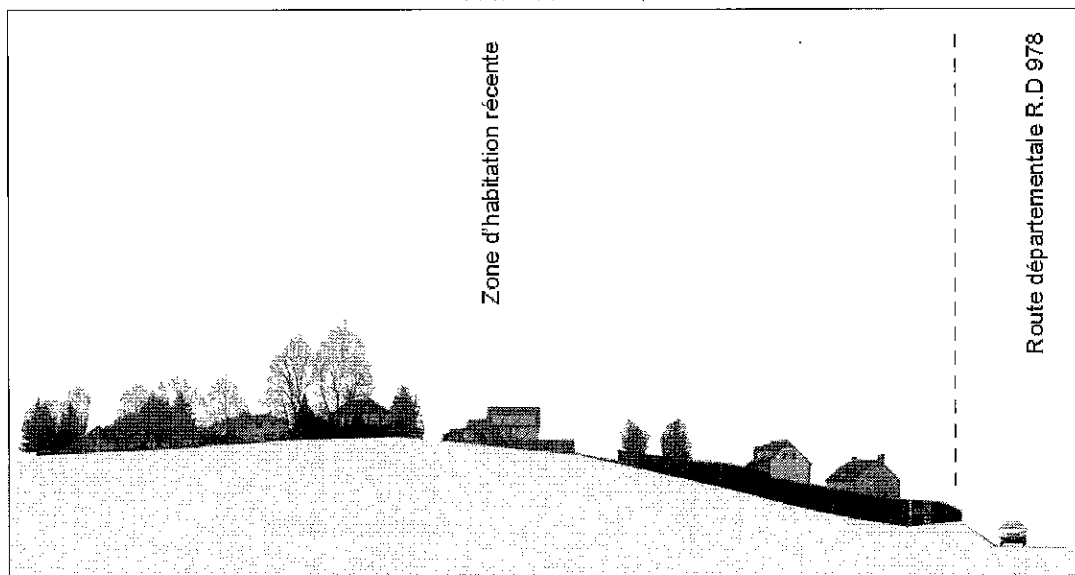
secteur « Les Sources » : le lotissement

PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION



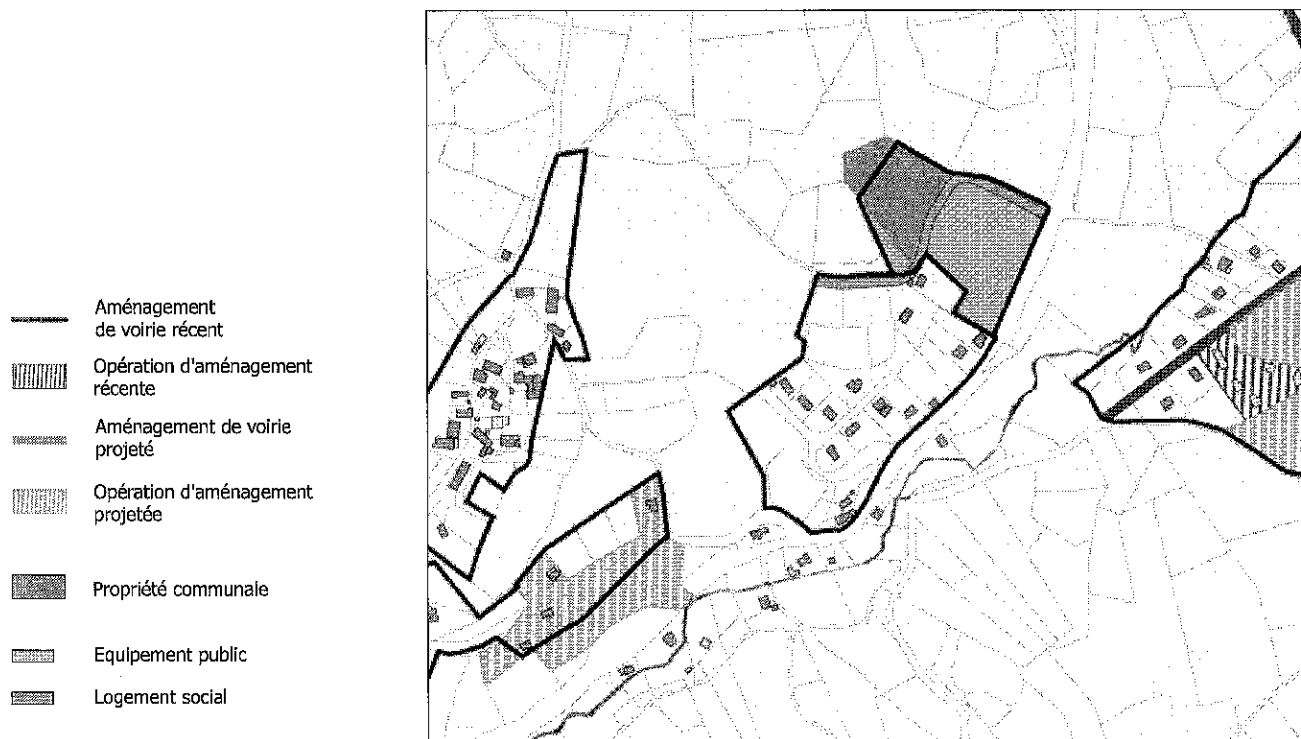
	Périmètre de la zone constructible		Structure viaire		Ligne de niveau		Equipements et services
	Chemin		Arrière plan boisé		Masse boisée		Bâti ancien
	Prairie humide		Bâti récent		Sens de développement des hameaux		

COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE



secteur « Les Sources » : le lotissement**L'EVOLUTION DU BATI**

- Parcelle d'occupation ancienne
- Parcelle occupée en 1994
- Parcelle d'occupation récente
- Permis accordé au cours de ces 10 dernières années
- Permis de construire réalisé hors zone constructible

LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET

- Aménagement de voirie récent
- Opération d'aménagement récente
- Aménagement de voirie projeté
- Opération d'aménagement projetée
- Propriété communale
- Equipement public
- Logement social

secteur « Les Sources » : le lotissement

Il s'agit là d'un secteur entièrement composé d'habitations contemporaines organisées en lotissement. Contrairement aux poches décrites précédemment, aucune référence ancienne n'a servi de support à son établissement. Son installation semble justifiée par la proximité de l'axe routier principal du village.

Déclarée en zone U sur la carte communale, cette unité urbaine paraît en fait prolonger le bourg (lui-même classé zone U) de l'autre côté de la départementale. Or le dénivelé du site souligné par un mur de soubassement imposant le long de la RD 978 marque une frontière avec la partie Est de la commune. Les Sources appartiennent en réalité, sur le cadastre, au lieu-dit de Lachèze. Mais la continuité entre le lotissement et le quartier voisin est interrompue par la présence symbolique d'une combe naturelle résultant de l'exploitation passée du filon d'antimoine à l'époque de la mine. Le secteur Lachèze et le secteur des Sources ne communiquent vraiment que visuellement.

La zone reste donc isolée sur son plateau, d'autant plus qu'elle témoigne d'une structure urbaine contradictoire avec celle de la commune. Elle se compose en effet autour de deux rues perpendiculaires qui finissent chacune en cul-de-sac alors que le village s'établit sur un bouclage viaire assez lâche de voies communales. Aucune connexion n'est donc assurée avec les quelques maisons voisines, le seul raccordement de voirie se fait à l'embranchement avec la RD 978.

L'ouverture à la construction d'un large terrain en pente douce, assurant l'extension du secteur à l'abord de la départementale et regardant vers le bourg, pourra par contre permettre une meilleure liaison de l'ensemble au cœur de la commune.

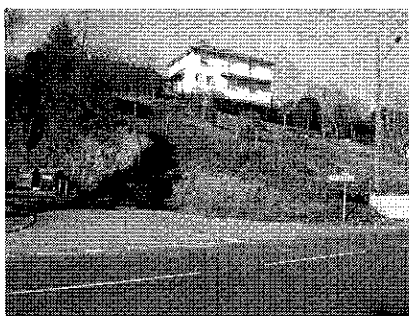
LES TRACES DE
L'EXPLOITATION
MINIERE



UN HABITAT
PAVILLONNAIRE
AVEC UNE
VEGETATION
HORTICOLE



LA RD 978
EN CONTREBAS

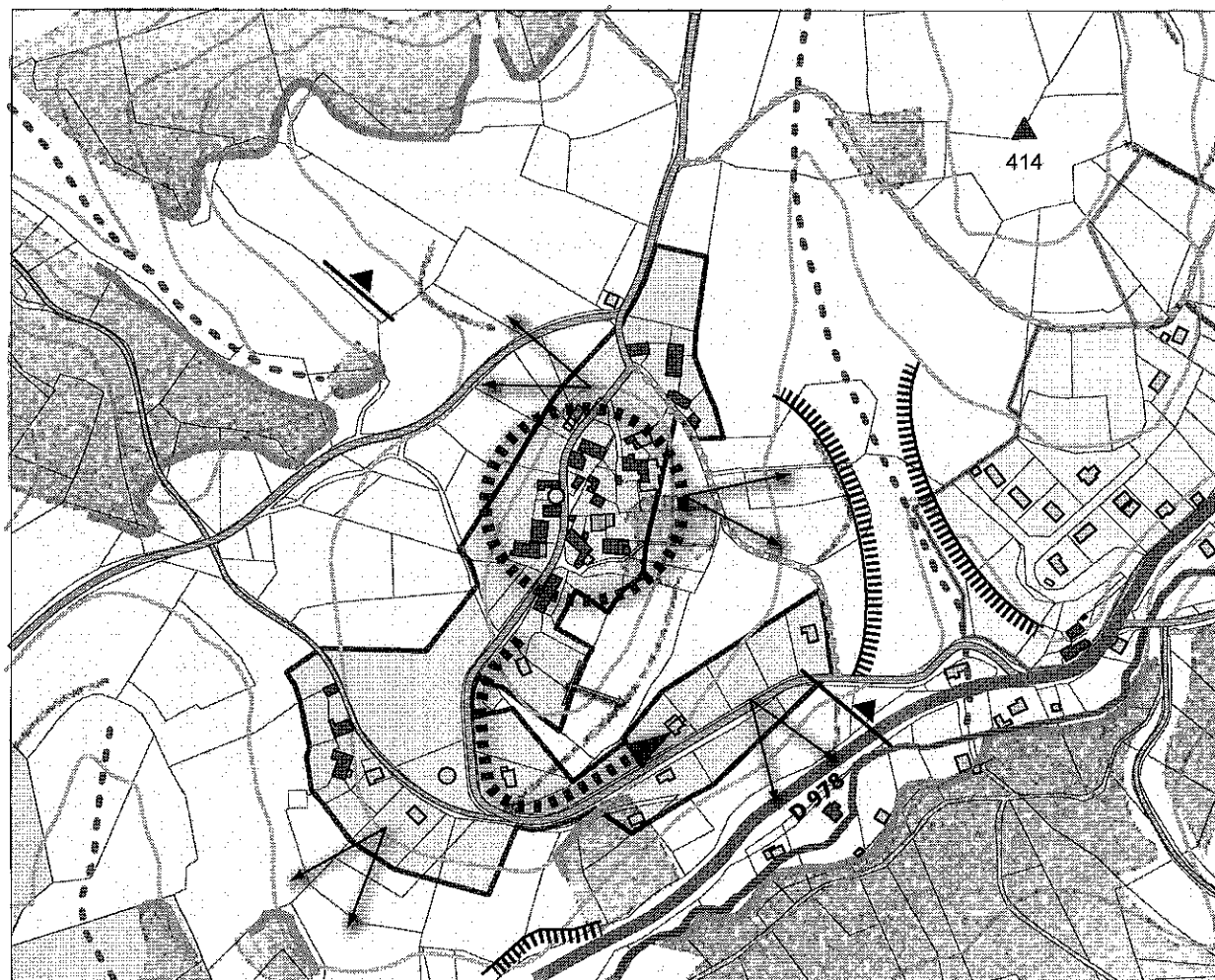


UNE GRANDE
POTENTIALITE
D'EXTENSION
URBAINE



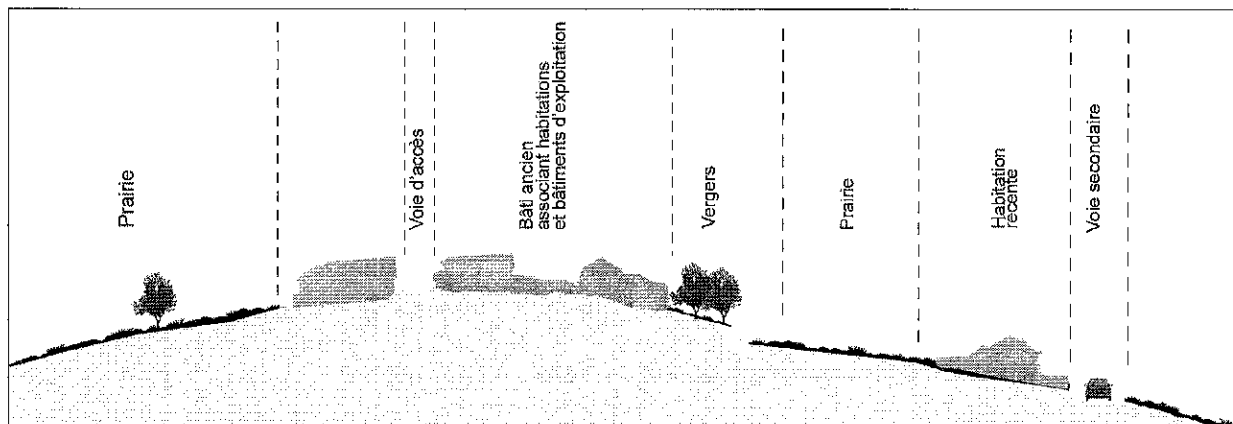
secteur « Lachèze » : les traces d'une ruralité

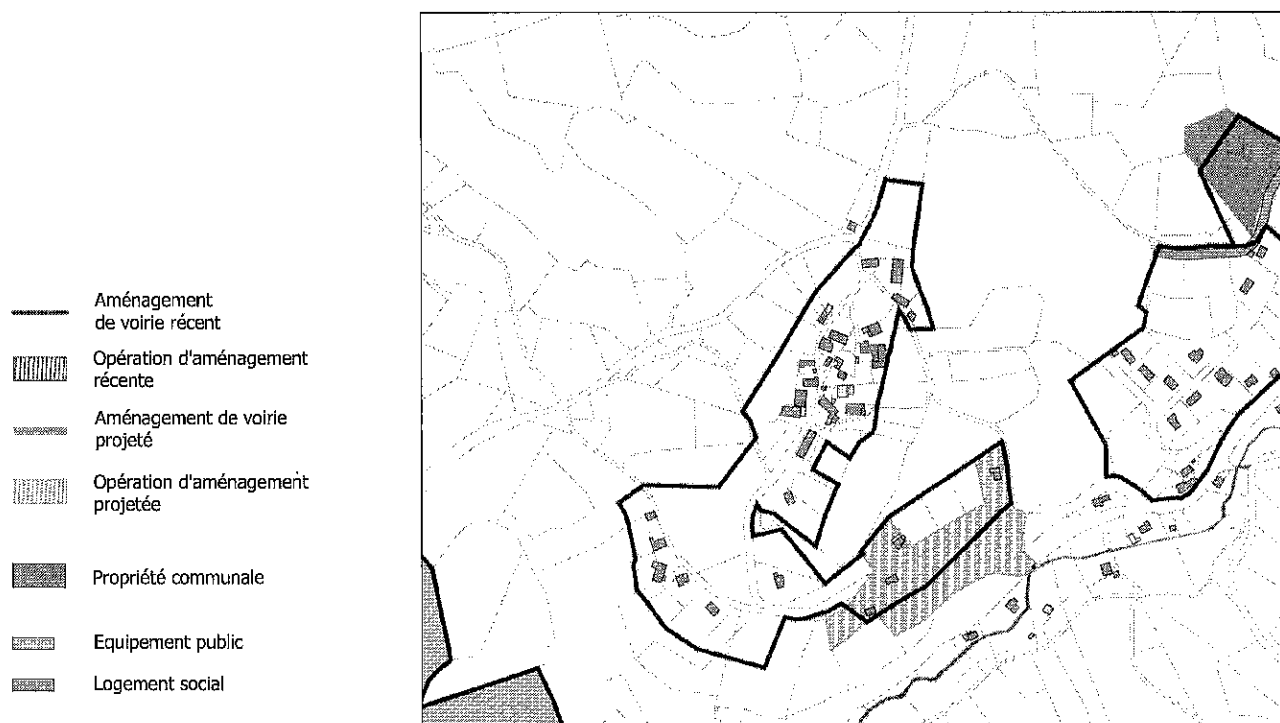
PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION

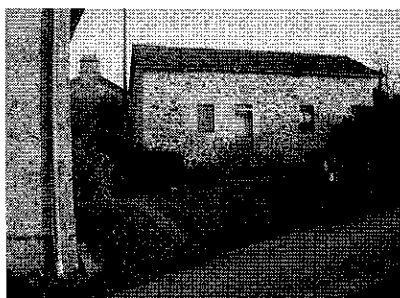


	Périmètre de la zone constructible		Structure viaire		Ligne de niveau		Equipements et services
			Chemin		Arrière plan boisé		Bâti ancien
					Masse boisée		Bâti récent
					Prairie humide		Sens de développement des hameaux

COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE



secteur « Lachèze » : les traces d'une ruralité**L'EVOLUTION DU BATI****LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET**

secteur « Lachèze » : les traces d'une ruralitéLA PRAIRIE ET
LA FORETLE PATRIMOINE
ANCIEN
RESTAUREL'ACCUEIL
TOURISTIQUELES FERMES
FAMILIALES
ET LES
EXPLOITATIONS
AGRICOLLESL'HABITAT
PAVILLONNAIRE

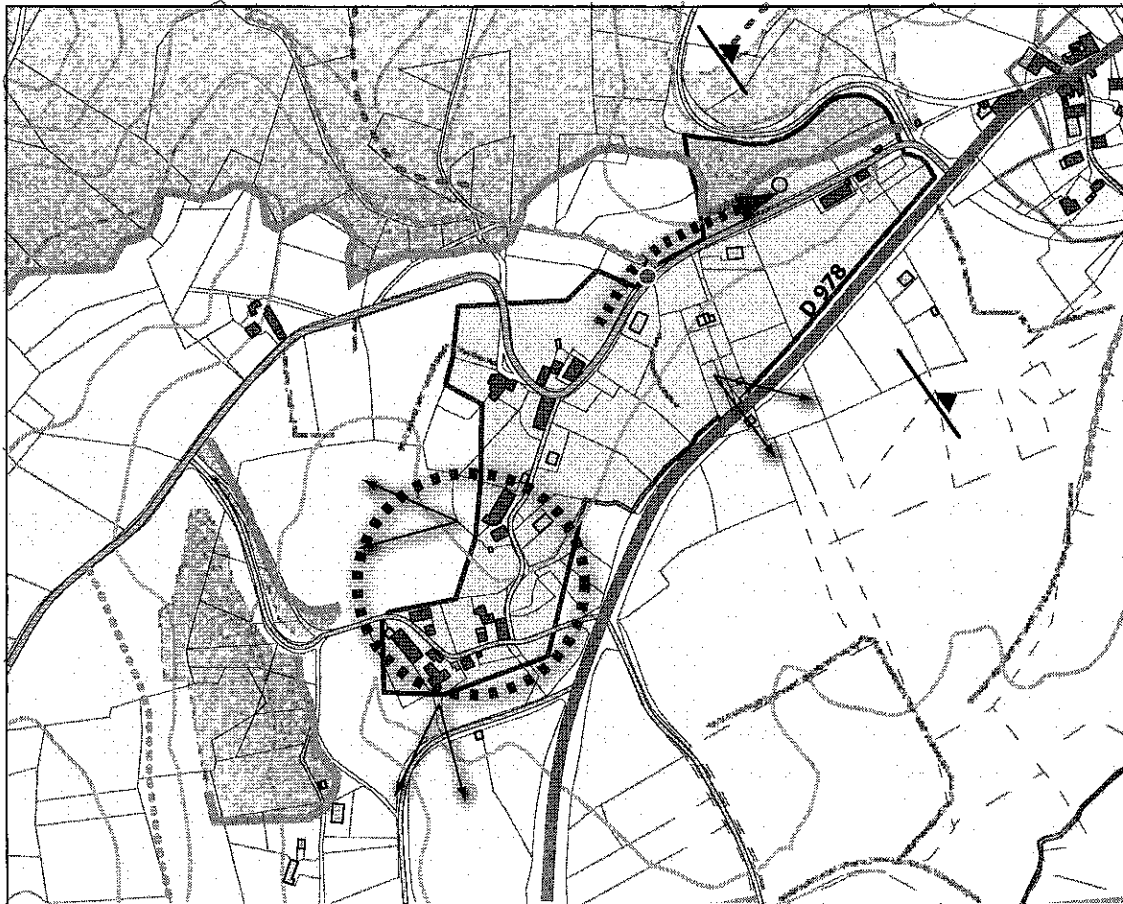
Le hameau de Lachèze comptait, autre fois, plusieurs puits -dont on trouve encore quelques traces-symboles d'une vie paysanne communautaire. Il garde aujourd'hui des allures très rurales, associant granges anciennes avec leur poulailler, hangars agricoles et vieilles fermes désormais rénovées. Le cœur ancien de la zone, installé sur un plateau, est donc encore clairement identifiable. Il témoigne de l'organisation traditionnelle des bourgs, regroupant sur un territoire réduit habitat et dépendances autour des exploitations dans un désordre structuré où se mêlent public et privé. Les quelques bâtiments réhabilités redonnent vie aujourd'hui à cet endroit dont les qualités urbaines ont été préservées. Le principe de mixité des fonctions est d'ailleurs respecté puisque les lieux accueillent maintenant un gîte touristique dans un cadre assez préservé. L'ouverture du paysage et les vues cadrées qui s'offrent au promeneur y sont aussi vectrices d'ambiance et de qualité.

En prolongement de ce petit noyau historique, une aire résidentielle s'étire en « rondelle d'orange », pour accompagner la déclivité du relief et tenir compte des risques de glissement de terrain relevés en contrebas du hameau. Du fait, d'une part, de la topographie qui limite les connexions visuelles et, d'autre part, de choix d'installation différents, le lien entre le hameau et les nouvelles habitations, créé par la continuité de la voirie, se perd. L'extension urbaine contraste en effet avec les modèles hérités par une implantation parcellaire dictée par la rue et par la recherche de l'intimité maximale pour la maison. En descendant la route communale n°7, alors que la départementale se fait plus présente, visuellement et acoustiquement, la rupture entre partie haute et partie basse du secteur apparaît clairement. Le parcours révèle le passage d'un système libre mais économe de terrains, où la disposition des bâtiments définit l'espace, à un système cloisonné et diffus à la fois, où l'expression des limites de propriété sur l'espace collectif prime.

Malgré tout, l'étalement reste maîtrisé et la proportion ancien / nouveau équilibrée (4 permis ont ainsi été déposés ces dix dernières années, dont deux dans le secteur ancien pour des rénovations).

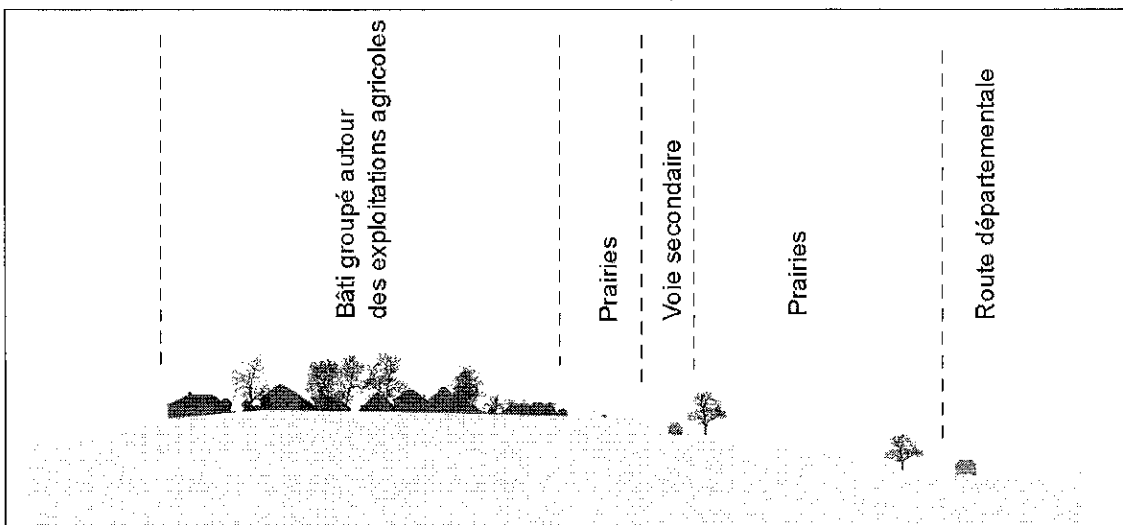
secteur « Loreiller » : le petit patrimoine rural (mis à l'écart)

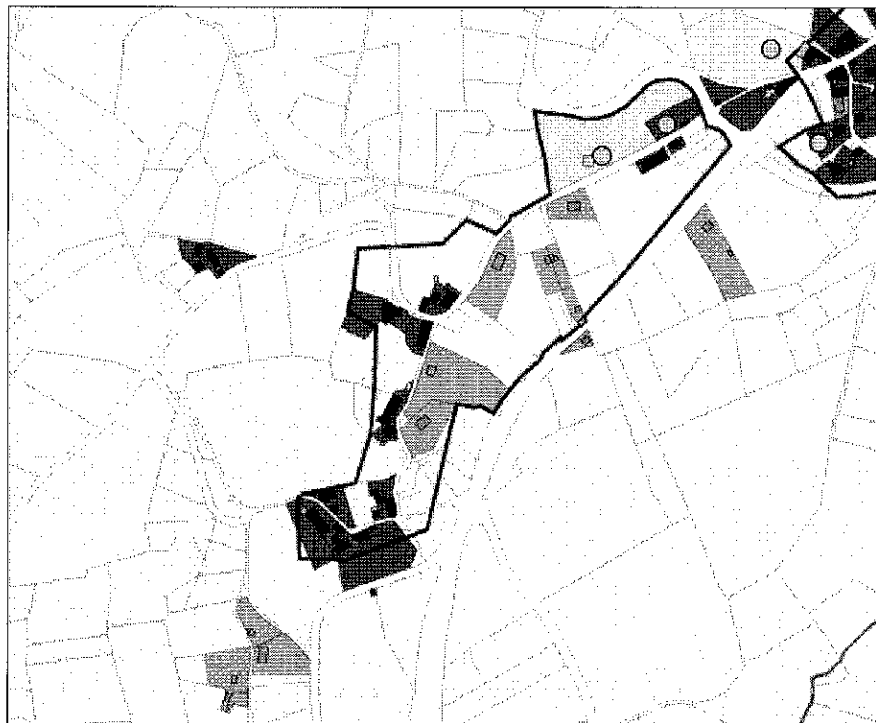
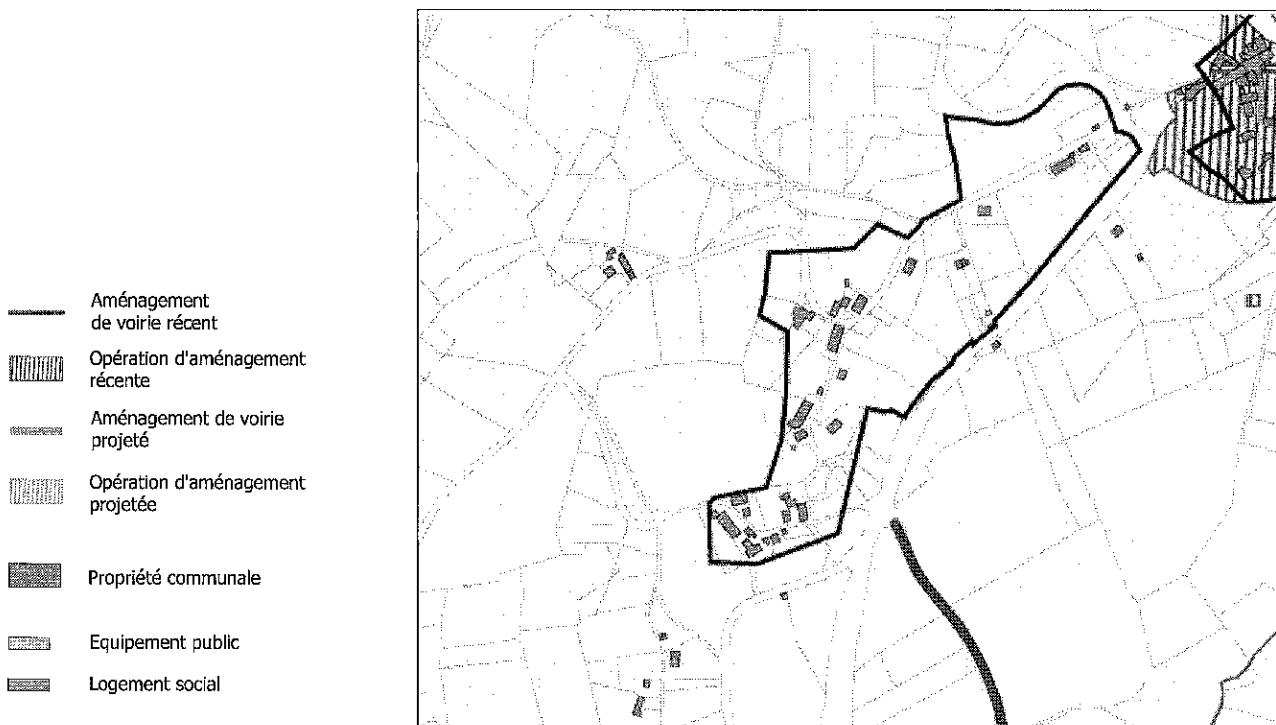
PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION



	Périmètre de la zone constructible		Structure viaire		Ligne de niveau		Equipements et services
			Chemin		Arrière plan boisé		Bâti ancien
					Masse boisée		Bâti récent
					Prairie humide		Sens de développement des hameaux

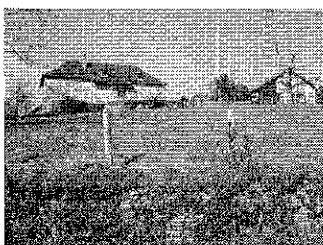
COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE



secteur « Loreiller » : le petit patrimoine rural (mis à l'écart)**L'EVOLUTION DU BATI****LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET**

secteur « Loreiller » : le petit patrimoine rural (mis à l'écart)LES CONSTRUCTIONS
RECENTESLE PATRIMOINE
PROTEGE

LA DEPARTEMENTALE

L'HABITAT ANCIEN ET
LES GRANGESLE PETIT PATRIMOINE
RURAL

Établi sur les plus faibles pentes du versant Ouest de la vallée du Chanac, le secteur occupe une position privilégiée, entre le chemin de crête de Lachèze à Malangle et la départementale, à proximité du carrefour de la RD 978 avec la RD 9. Il occupe un paysage très ouvert et s'oriente vers le centre bourg.

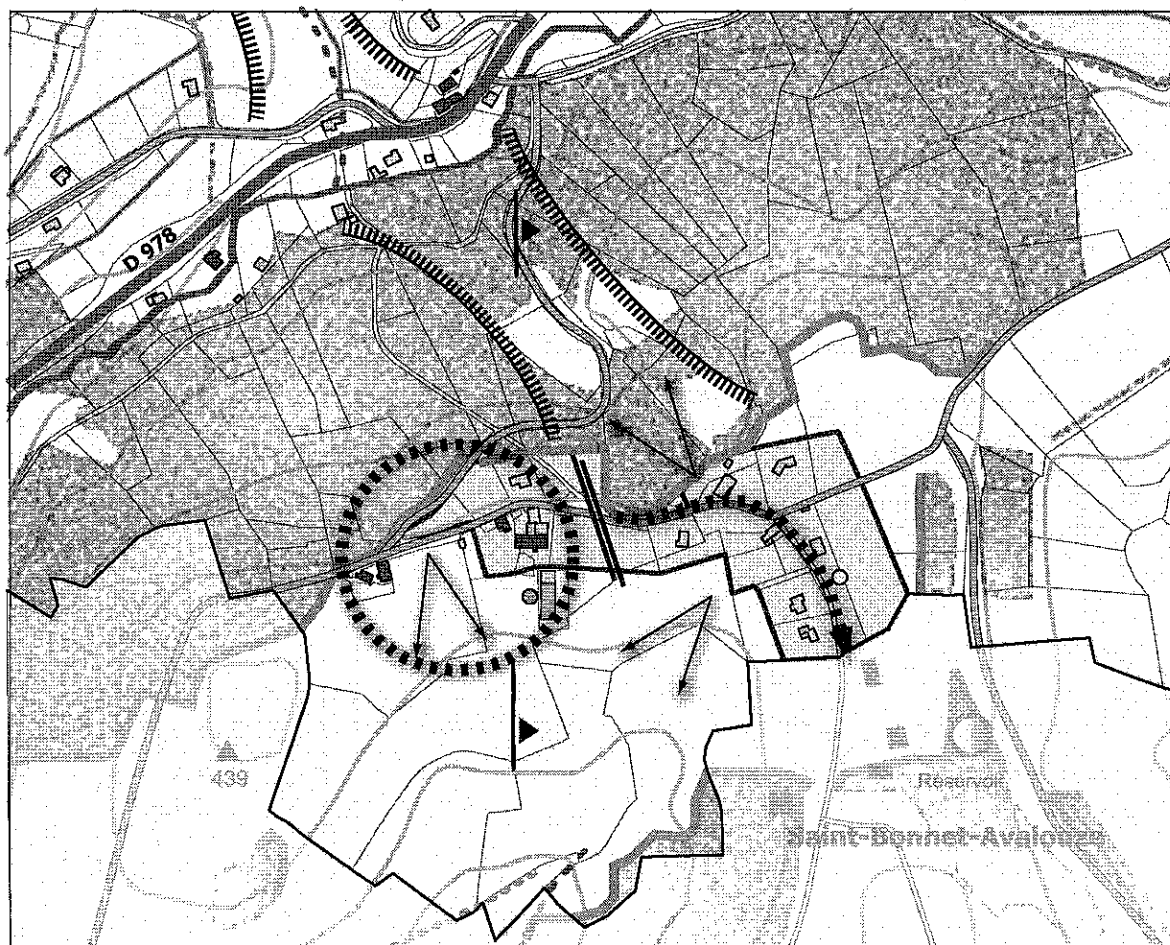
Comme la majorité des poches d'urbanisation de la commune, la poche Loreiller s'est développée à partir d'un noyau dur de bâtisses anciennes. Le rôle fédérateur des exploitations dans la composition urbaine reste encore lisible et la vocation agricole de ce hameau toujours actuelle. De nouveaux hangars en tôle et en béton sont ainsi venus compléter ce décor. L'imbrication sur la parcelle des constructions, l'absence de limite visuelle entre jardins et terres agraires, la continuité naturelle entre espace public et espace privé sont autant de témoignages des modèles hérités d'occupation du sol. On découvre ici quelques éléments d'architecture ou de mobilier qui rappelle les pratiques anciennes de la vie à la campagne, à l'image des abreuvoirs en pierre, des fours... Le secteur accueille en outre un calvaire en pierre daté du Bas Moyen-âge, seul patrimoine protégé du village.

Celui-ci est aujourd'hui englobé dans la zone d'extension urbaine dont les principes d'organisation le long de la voirie et les formes architecturales sont là encore en rupture avec les références traditionnelles. Le secteur s'étend dans sa partie contemporaine au niveau du tronçon final de la route menant de Lachèze à Malangle, dans la proximité directe de la départementale, omniprésente dans le paysage à cet endroit. A l'inverse, le noyau ancien du lieu-dit se place en retrait des axes circulés et est traversé par des chemins ruraux secondaires uniquement.

Malgré tout une certaine continuité urbaine est préservée et la part des constructions récentes reste équilibrée avec celle des constructions héritées. La zone d'installation récente s'installe par contre dans un milieu différent de celui du hameau. Elle surplombe en effet un grand territoire boisé de forte pente, qui constitue une limite naturelle au développement du secteur. Pourtant, on note ici une certaine propension des nouveaux résidents à gagner progressivement sur la forêt, en descendant le bassin versant de la Gimelle, contrariant le rôle structurant des lisières dans le paysage.

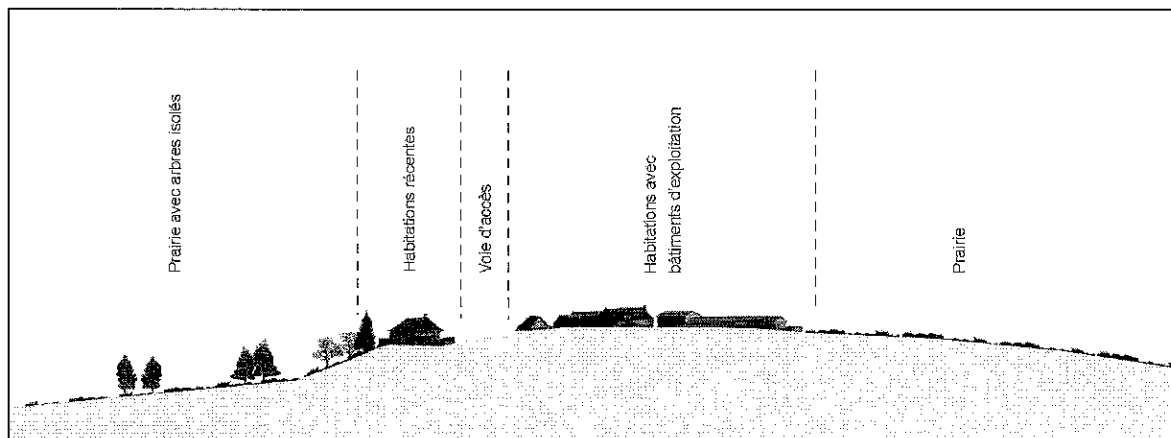
secteur « Bois Lafarge » : les hauts

PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION



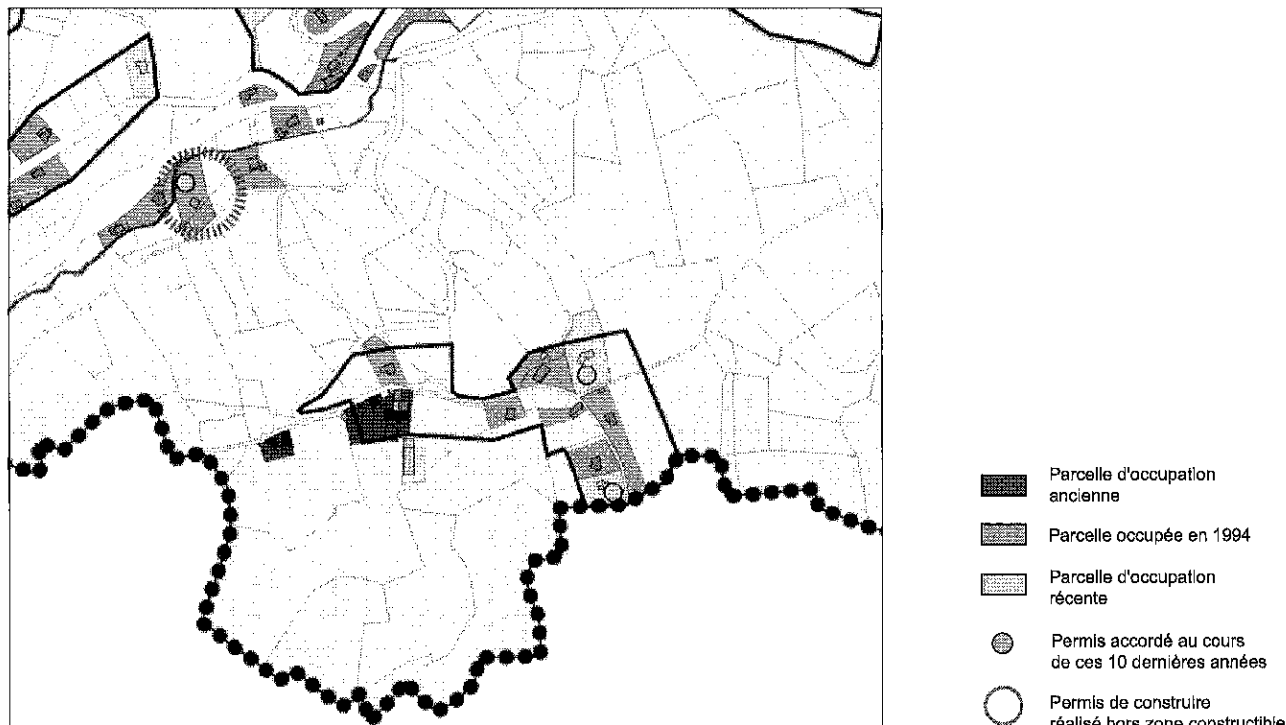
Périmètre de la zone constructible	Structure viaire	Ligne de niveau	Equipements et services
	Chemin	Arrière plan boisé	Bâti ancien
		Masse boisée	Bâti récent
		Prairie humide	Sens de développement des hameaux

COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE

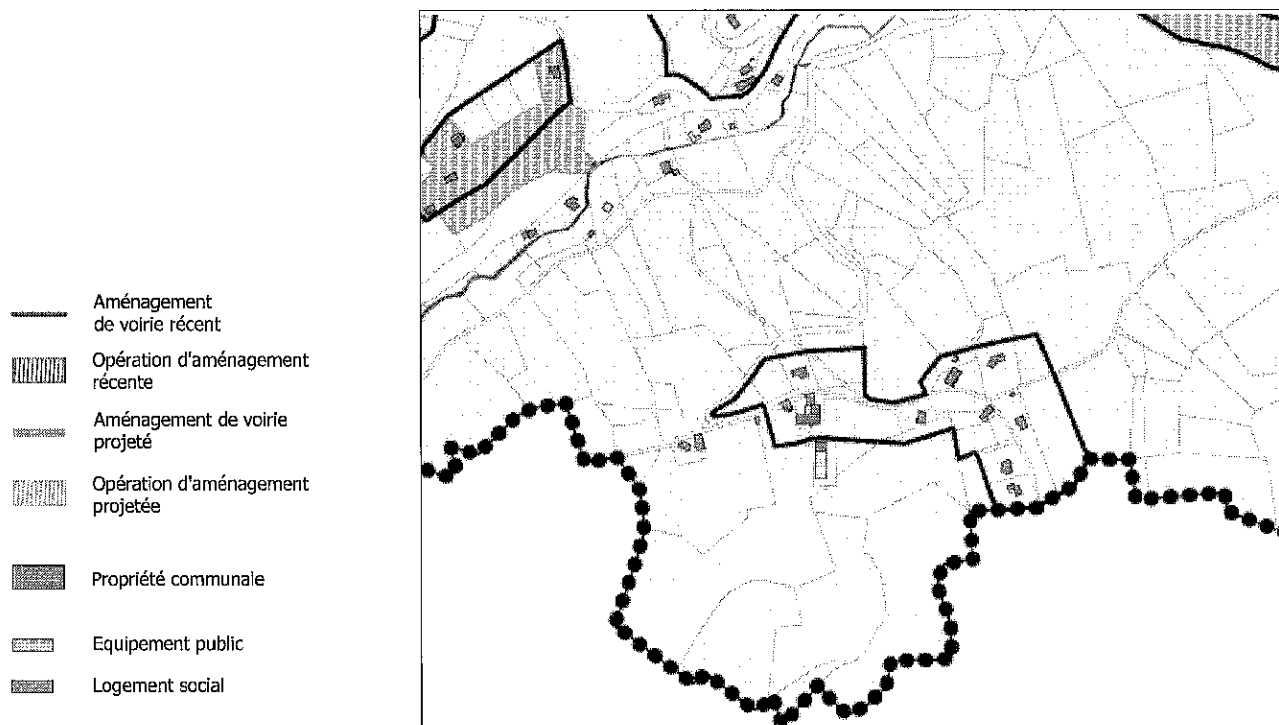


secteur « Bois Lafarge » : les hauts

L'EVOLUTION DU BATI



LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET



secteur « Bois Lafarge » : les hauts

LES PATURAGES

LA MIXITE ENTRE
EXPLOITATION
PROFESSIONNELLE
ET ZONE
RESIDENTIELLEL'HABITAT
PAVILLONNAIRELES TERRES
CULTEEVES
ET LES
POTAGERS /
OUVERTURE
DU PAYSAGE
VERS
ST-BONNET

Ce secteur faiblement densifié s'est construit dans le prolongement du hameau ancien dont ne subsistent aujourd'hui que quelques traces. A l'emplacement des anciennes fermes, se développe désormais une zone habitée d'occupation récente. L'organisation de ce secteur témoigne ici aussi des modes de vie actuels déterminés par l'usage de la voiture. La route plus que la pratique de l'élevage définit l'orientation et l'implantation des maisons.

Les références architecturales sont diverses et parfois très éloignées de celles propres à la région.

Cependant, le rôle structurant de l'activité agricole s'exprime encore par la présence d'une exploitation professionnelle importante dont le bâtiment principal est un élément remarquable du paysage du plateau. Le lieu-dit se caractérise ainsi par une certaine mixité des fonctions : résidentielle, agricole, et dans une moindre mesure artisanale (un couvreur est recensé dans le secteur).

Il est en outre défini par sa situation particulière dans la commune. Implanté sur les hauteurs à la frontière avec Saint-Bonnet-Avalouze, il semble isolé par un large couvert boisé qui occupe les pentes du versant Ouest de la vallée du Chanac. Ce boisement contraint donc les vues vers le centre du village et n'autorise que les perspectives lointaines sur les environs. A l'inverse, l'ouverture du paysage est plus franche en direction de la commune voisine vers laquelle se fait l'extension de la zone urbanisée. Mais cette extension se termine en cul-de-sac.

Malgré la position retirée du hameau, le lien au secteur bourg reste donc fort, grâce à la route de crête qui ramène directement au centre du village.

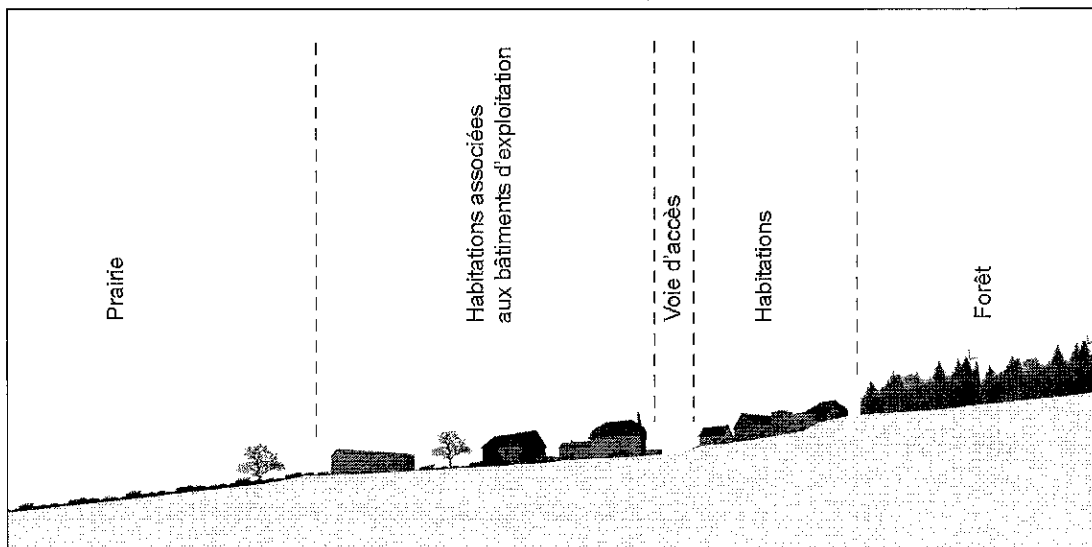
secteur « Pimont » : la mixité

PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION

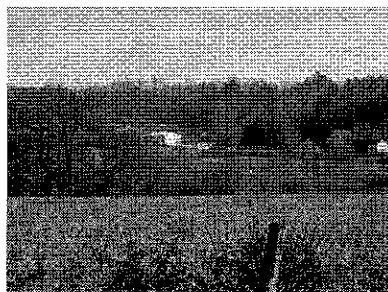


Périimètre de la zone constructible	Structure vraie	Ligne de niveau	Equipements et services
Chemin	Arrière plan boisé	Masse boisée	Bâti ancien
	Prairie humide		Bâti récent
		Sens de développement des hameaux	

COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE



secteur « Pimont » : la mixité**L'ÉVOLUTION DU BATI****LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET**

secteur « Pimont » : la mixité

LA PRAIRIE
BOCAGERE
DU FOND
DE VALLON



L'HABITAT
PAVILLONNAIRE
A PROXIMITE
DU BOURG



LES MAISONS
ANCIENNES
REHABILITEES



LE PATRIMOINE
ARCHITECTURAL
RURAL



LES EXPLOITATIONS
AGRICOLLES
PROFESSIONNELLES

La zone de Pimont se présente comme le prolongement de celle du bourg. Quoique ces deux secteurs ne se rejoignent pas sur la carte communale, l'intervalle inconstructible qui les sépare est très mince. Sur le terrain, le passage de l'un à l'autre est pourtant clairement marqué par la signalétique routière d'une part ; par la différence de traitement de l'éclairage public de la route communale N°1, dès la sortie du bourg ; mais aussi par la présence de quatre pavillons, de part et d'autre de la route, formant l'entrée dans Pimont. A cet endroit, la topographie et le réseau hydrographique semblent particulièrement contraignants.

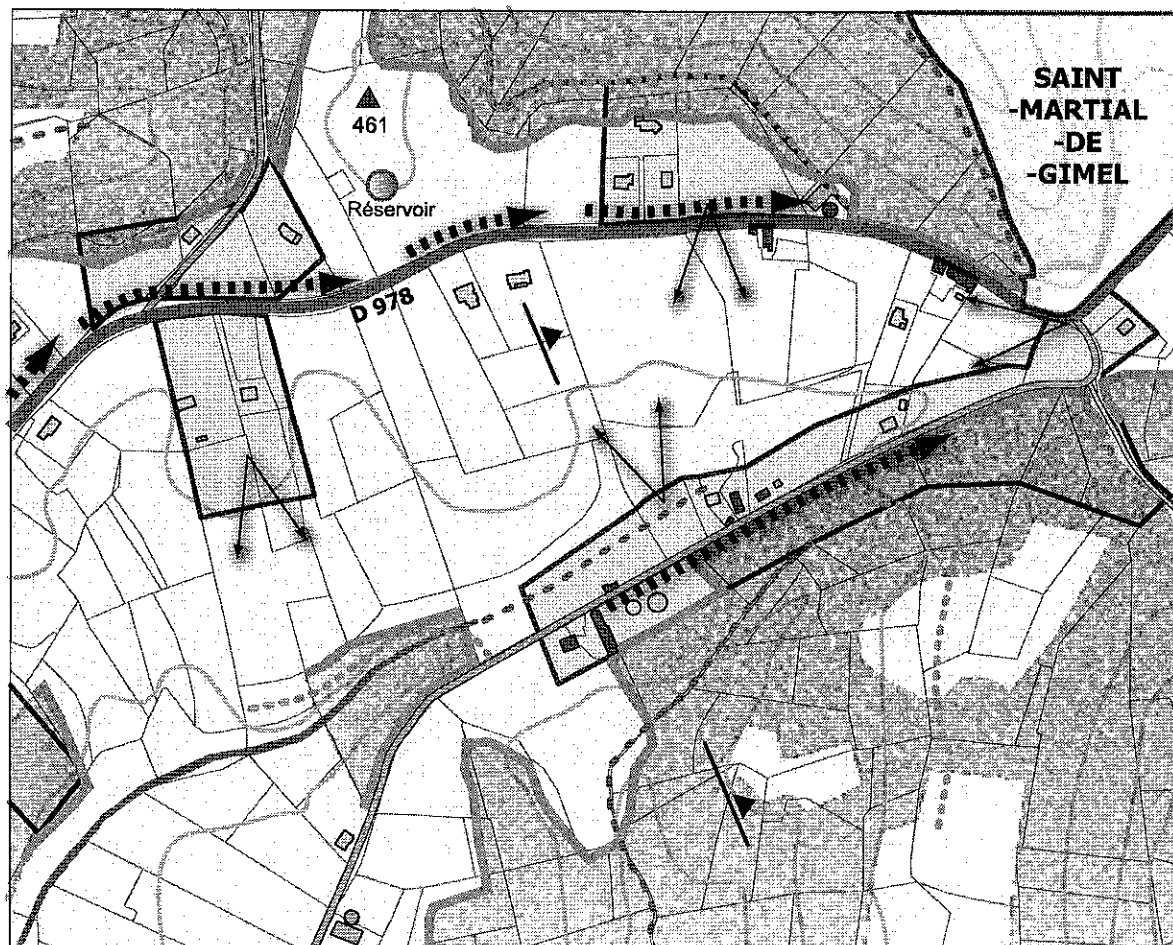
La zone habitée s'implante ici aux pieds du versant Ouest de la vallée. Par conséquent, de chaque côté de la voie, les habitations sont installées soit en contrebas, soit en surplomb de l'axe circulé, générant des difficultés d'accès aux parcelles.

De plus, même si l'on n'est pas là soumis aux risques d'inondation, la présence proche de la prairie humide pose des questions d'implantation, de drainage, et de choix de fondation pour les nouvelles constructions. L'eau semble affleurer sur toute la partie aval de la route, profitant d'ailleurs aux exploitations professionnelles installées dans le hameau du secteur Pimont.

Plusieurs stabulations et hangars importants, réservés à la pratique de l'élevage, sont regroupés, avec d'autres corps de fermes plus anciens et leurs dépendances, en bordure du bocage. Cette présence révèle l'importance de l'activité agricole dans le lieu-dit où l'on retrouve des granges, des poulaillers et des potagers accompagnant les maisons rurales. Le noyau ancien, qui se développe à la croisée de deux voies communales, n°1 et n°4 est resté en outre très préservé et le patrimoine architectural paraît entretenu ou recyclé par des extensions ou des réhabilitations.

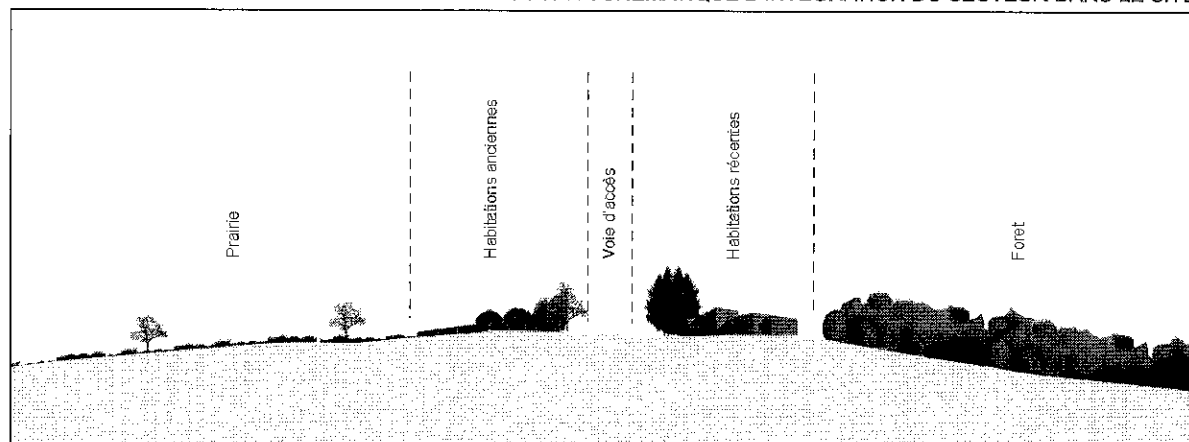
secteur « Fontagnouse / Les plaines » : la départementale

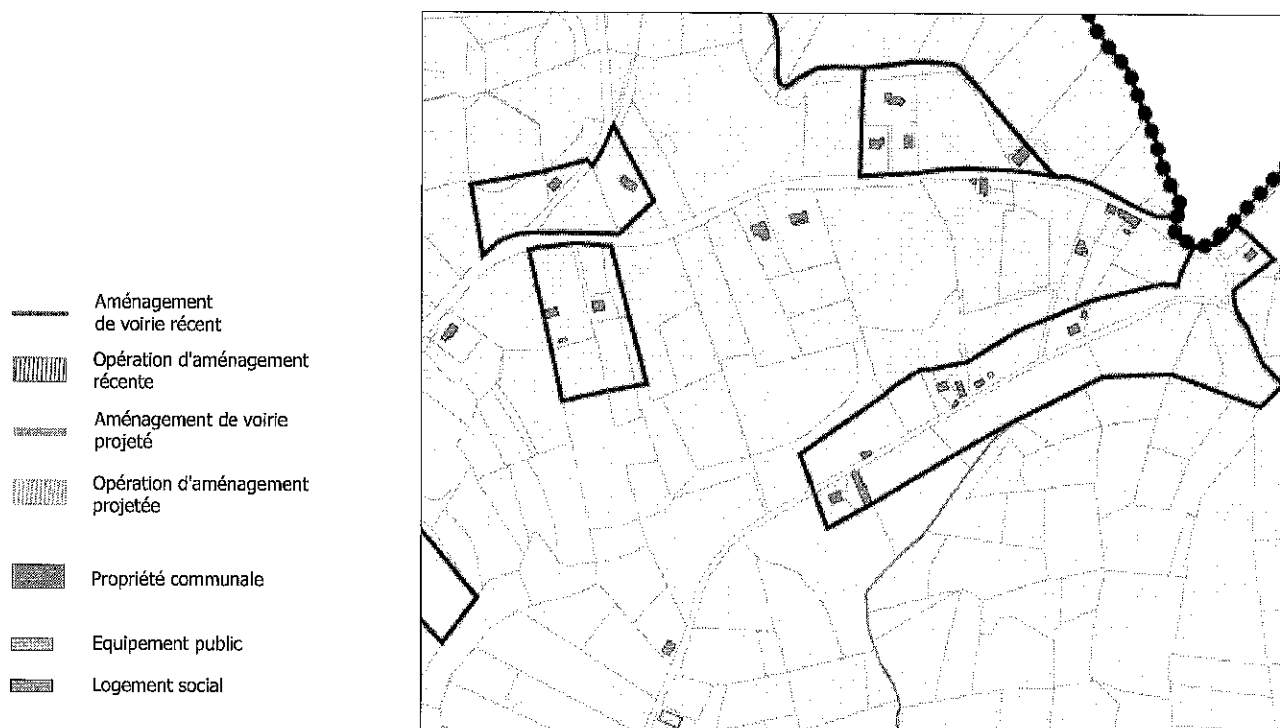
PLAN SCHEMATIQUE D'ORGANISATION

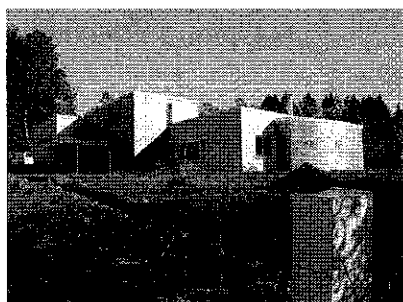
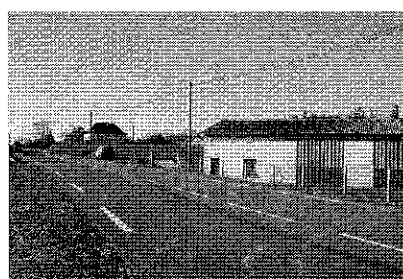


	Périmètre de la zone constructible		Structure viaire		Ligne de niveau		Equipements et services
			Chemin		Arrière plan boisé		Bâti ancien
					Masse boisée		Bâti récent
					Prairie humide		Sens de développement des hameaux

COUPE SCHEMATIQUE D'INTEGRATION DU SECTEUR DANS LE SITE



secteur « Fontagnouse / Les plaines » : la départementale**L'EVOLUTION DU BATI****LE DYNAMISME LOCAL : OPERATIONS RECENTES ET OPERATIONS EN PROJET**

secteur « Fontagnouse / Les plaines » : la départementaleL'HABITAT
ANCIEN
RENOVEL'HABITAT
CONTEMPORAINLES CLAIRIERES
DE VERGERSL'ENTRE-DEUX
BOCAGER
RELIANT
FONTAGNOUSE
ET
LES PLAINESLA RD 978
BORDEE DE
PAVILLON ET
DE HANGAR

En se dirigeant vers le Nord de la commune, le relief s'adouci et les terrains deviennent plus plats. Le secteur de Fontagnouse, implanté le long de la voie communale n°4, à la limite entre Chanac-les-Mines et Saint-Martial-de-Gimel, possède donc des atouts susceptibles de faire valoir un développement urbain sur le site. Cependant, il forme une bande habitée relativement étroite et faiblement densifiée qui se trouve contrainte, d'un côté par la forêt qui forme une lisière le long de la route, de l'autre par la départementale aux abords de laquelle les constructions sont limitées. Pour autant sa situation reste privilégiée du fait de la proximité du carrefour d'entrée ou de sortie de la commune.

La zone présente une certaine mixité d'habitat, regroupant, à proportions égales, fermes anciennes, maisons traditionnelles et habitations contemporaines, chaque catégorie révélant des styles architecturaux très différents.

De plus, on peut l'associer aux trois petites poches d'urbanisation qui ont finalement été acceptées le long de la RD978.

Le secteur Fontagnouse diffère dans son organisation des secteurs isolés de la départementale. Ces derniers, résultent d'une tentative de rationaliser par le biais de la carte communale, une urbanisation diffuse le long de l'axe routier principal qui tendait à se perpétuer. Ils rassemblent ainsi quelques parcelles autour d'un même chemin de desserte pour éviter la multiplication des accès sur la route.

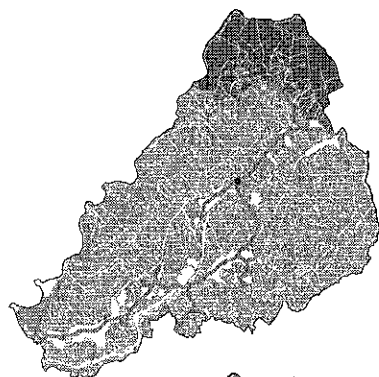
Ils procèdent donc plus d'une logique fonctionnelle et d'un processus de rentabilisation foncière que d'un principe urbain affirmé. Leur fonctionnement est donc en totale contradiction avec les logiques de hameau développées sur le territoire communal.

Malgré cela, l'ensemble de ces 2 unités (fontagnouse / La plaine) entretient une relation visuelle privilégiée. L'entre-deux bocager qui les éloigne fait alors la liaison. De fait, la perception du paysage depuis le chemin de Pimont à La Croix donne plus de valeur au secteur global que celle plus banale et contrastée qu'en donne le parcours de la RD 978.

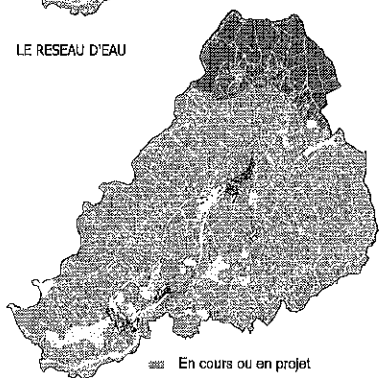
Le niveau d'aménagement général de la commune : Les réseaux

Le triptyque « route eau électricité » induit d'une part la mise en constructibilité des terrains et justifie, d'autre part, souvent la validation des demandes de permis. Les espaces urbanisés, ou à urbaniser, prioritaires sont donc ceux déjà pré-équipés, pour des raisons évidentes d'efficacité et d'économie. Pour éviter la démultiplication des réseaux et un allongement inconsidéré des linéaires de câblages et de canalisations, une certaine concentration bâtie, ou tout du moins, un regroupement des lieux de vie est privilégié aux dépens de l'habitat isolé. Par conséquent, les zones encore inoccupées s'avèrent les secteurs mal ou non équipés. La zone artisanale reste ainsi aujourd'hui à l'état de projet car l'aménagement du site prévaudrait à toute installation d'activités à cet endroit pourtant stratégiquement situé à l'entrée du village, en bordure de la départementale.

L'extension du secteur des Sources se présente comme une zone à urbaniser à plus longs termes pour les mêmes raisons d'absence d'équipements. Cependant, dans l'ensemble, chaque zone U, B ou B1 bénéficie d'une bonne distribution en eau et en électricité, et d'un réseau d'assainissement convenable, ou en cours de réalisation.

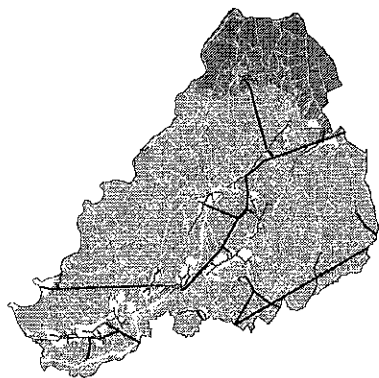


LE RESEAU D'EAU



En cours ou en projet
Existant

LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (2003)



LE RESEAU ELECTRIQUE

Alimentation en eau potable :

Aucun captage n'est implanté sur la commune. Chanac-les-Mines est alimentée en eau potable par le forage et le captage de la « Pégerie » au lieu-dit Chastanet, situé sur la commune voisine de Saint-Martial-de-Gimel. Trois châteaux d'eau par contre, dans les hameaux de Lachèze, de Pougeol, et des Plaines, assurent la redistribution de l'eau potable.

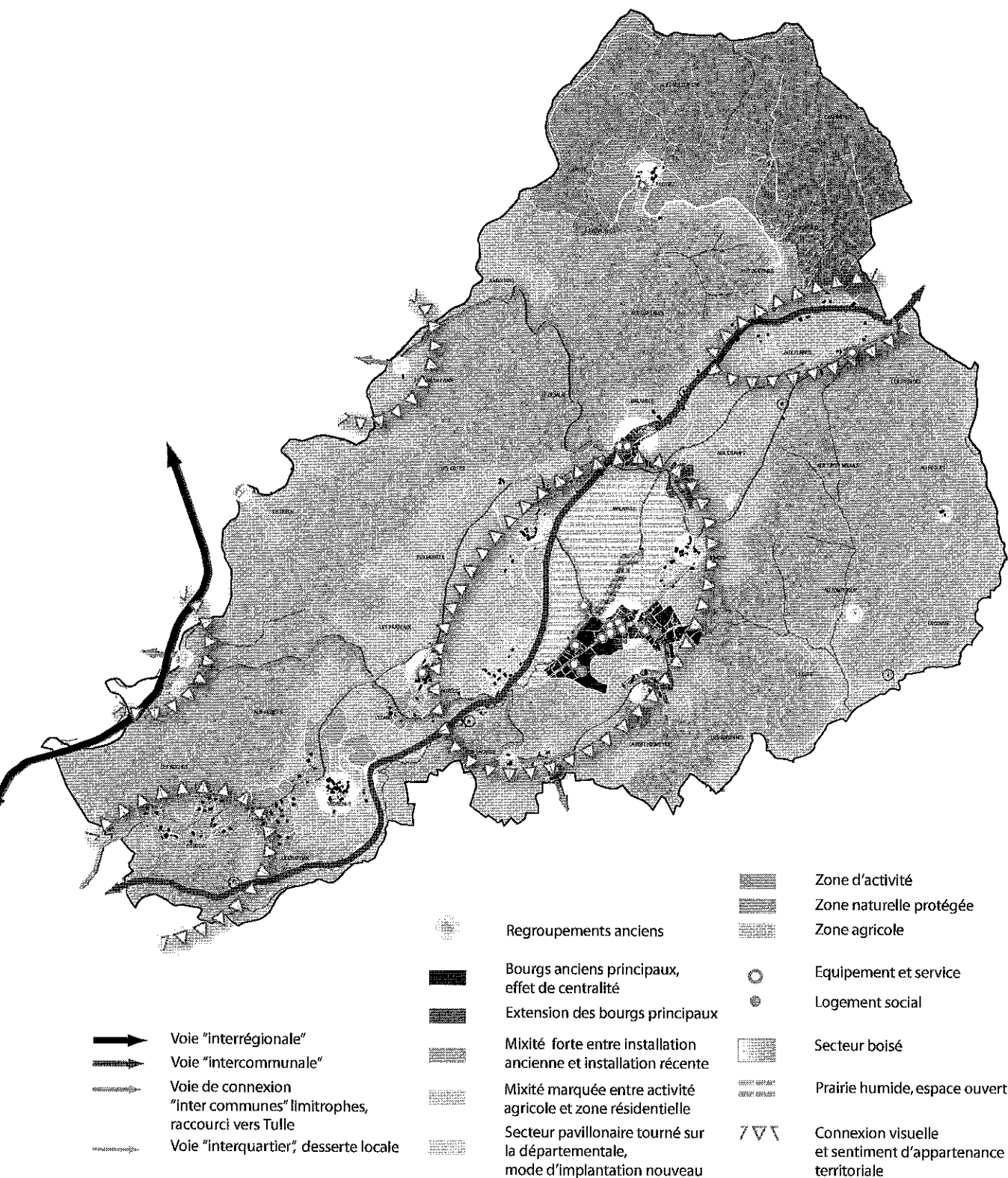
Assainissement :

Un système de collecte et de traitement des eaux usées est actuellement en place sur le Bourg, dans le quartier de l'antimoine et au niveau du lotissement des Sources. Ce réseau a été étendu récemment, en 4ème tranche de travaux, au secteur de Pimont et à certaines habitations du bourg jusqu'alors non concernées. Les effluents, après collecte, sont traités par une station d'épuration de type lagunage, située en aval du village de Vedrenne. Les effluents traités sont rejetés dans le ruisseau Chanac. Le reste de la commune est assainie de façon autonome.

Collecte et traitements des déchets :

La commune est adhérente au SIRTOM (Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères) du Pays de Tulle pour la collecte des déchets ménagers. Ce syndicat a pour vocation de sensibiliser les habitants aux questions du recyclage. Les ordures ménagères collectées sur Tulle sont incinérées à l'usine de Rosiers d'Egletons. Chanac-les-Mines est aussi adhérente au SYTTOM 19 (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères) qui assure le transport et le traitement des déchets. Ce syndicat mène une politique d'extension progressive des collectes sélectives depuis 2001.

DES AMBIANCES VARIEES QUI STRUCTURENT LE TERRITOIRE :
SYNTHESE ET ANALYSE DE L'ANCIENNE CARTE COMMUNALE



La définition des périmètres constructibles de l'ancienne carte communale a permis de rendre effective la structure urbaine spécifique de Chanac-les-Mines, à la fois diffuse, dans son paysage d'ensemble dessiné d'abord par la prairie et la forêt, et concentrée autour des hameaux et à proximité des exploitations agricoles. L'analyse plus détaillée de chacun des micro-territoires habités esquisse alors une somme de pôles, vecteurs d'une vie de quartier propre et révélant des ambiances très variées. Pour autant, certains secteurs présentent des similitudes dans leur organisation, leurs fonctions principales, leur relation au milieu... Vedrenne correspond plus à Bois Lafarge dans son relief, son implantation, ses perspectives par exemple, Lachèze à Pimont, ou Fontagnouse à Loreiller.

On peut en outre rassembler chaque poche d'urbanisation en 5 entités représentatives de la multiplicité d'atmosphères du village :

Les hameaux anciens vecteurs de centralité

Le bourg et Malangle se distinguent par leur fonction, plus ou moins affirmée, de centre, administratif pour l'un et commerçant pour l'autre. Le premier est le plus identifiable, grâce à la présence symbolique de la seule place du village, de l'église et de la mairie, qui font office de repères publics, ainsi que d'un parc de logement social relativement conséquent. Le deuxième se démarque par sa situation exceptionnelle au carrefour des deux voies principales de la commune. Par contre, ce dernier a perdu progressivement de son rôle fondateur avec l'augmentation du trafic sur la départementale et la perte de vitalité de ses commerces.

Tous les deux se singularisent, par contre, par une relation privilégiée avec le fond de vallon humide et par de rares exemples d'une architecture de maisons de bourg mitoyennes, datées du XIX^{ème}, formant des alignements sur rue.

Les hameaux conquis par l'habitat récent

Sur les versants Est de la vallée de Chanac, trois secteurs sont installés sur les plateaux ou sur de faibles pentes : Vedrenne/Pougeol, Lachèze et Loreiller. Ces zones habitées montrent un certain pouvoir d'attraction sur les populations de nouveaux arrivants qui s'y sont majoritairement rassemblés. Ainsi, quoique les restes des hameaux historiques aient été conservés et protégés dans leur entité, l'équilibre entre bâti ancien et bâti récent semble progressivement se renverser au profit des parties résidentielles d'occupation contemporaine. Pougeol reste ici l'exemple type.

Ces secteurs entretiennent un rapport frontal avec les lisières forestières lentement grignotées par l'arrivée de constructions nouvelles. Malgré la présence boisée encore imposante dans le paysage, leur développement croissant s'explique par la qualité du panorama, par des vues lointaines sur les environs, par un effet de belvédère sur la commune et par le sentiment d'espace que l'on peut ressentir.

Les hameaux marqués par une mixité de fonctions

Sur les versants Ouest de la vallée de Chanac, trois nouveaux secteurs, de surface réduite, font face aux précédents. Ils s'installent de la même manière sur les hauteurs, en limite de forêt et dominant la vallée. Bois Lafarge, Pimont et Fontagnouse bénéficient ainsi des mêmes qualités panoramiques que Vedrenne, Lachèze ou Loreiller. Ces zones habitées semblent par contre moins étendues et moins impactées par le poids des constructions récentes. Si elles se constituent en continuité des sites d'occupation ancienne, les noyaux d'habitat traditionnel sont par ailleurs moins conséquents et leur unité moins lisible (à l'exception de Pimont). Par contre, l'activité agricole marque plus fortement le paysage. La pratique de l'élevage et la présence du bocage semblent encore influencer le système d'urbanisation qui ne se déploie que très peu. Par conséquent, un équilibre s'installe entre bâtiments d'exploitation -fermes, granges ou hangars- et maisons d'habitation. Une mixité entre les fonctions agricoles, voire aussi artisanales et les fonctions résidentielles semble de mise sur ces micro-territoires.

Les abords de la départementale

Depuis l'Antimoine jusqu'aux Plaines en passant par les Sources, de nombreux pavillons, datant pour les plus anciens des années 50, longent la départementale, malgré la réglementation stricte des constructions aux abords de l'axe routier. Ils suivent tous une même logique d'implantation liée à un rapport direct à la voie plus qu'à une notion de quartier. Par conséquent malgré leur isolement et leur dispersion, ils forment une unité dont les logiques urbaines sont en contradiction avec celles de l'ensemble du village. Ces zones ne se constituent autour d'aucune trace de hameaux anciens. Ce ne sont pas des ensembles cohérents comme les secteurs précédents qui se présentent comme des systèmes relativement groupés. Au contraire, elles obéissent à un principe de linéarité. Leur situation en fond de vallée contraste aussi avec l'établissement sur les hauteurs des autres poches d'habitation qui dominent le paysage de la commune et privilégient le panorama.

De par ses fonctions de lien intercommunal, la RD 978 et les maisons qui sont venus se bâtir à proximité forment alors un couloir à part dans le paysage, déconnecté du reste du village.

Les constructions isolées

Si la commune se caractérise par ses nombreux hameaux, elle révèle aussi, à celui qui sait les découvrir, la valeur patrimoniale de quelques constructions dispersées dans le territoire.

Le développement du village par poches donne du sens et une valeur particulière à la préservation de l'habitat isolé que l'on rencontre au Roquet, au Pompidour, à Presset ou à Materre. Plusieurs corps de fermes parfois abandonnées, quelques demeures, et des moulins plus ou moins conservés sur la rivière Montane, sont ainsi disséminés sur la commune, dessinant des clairières noyées dans des zones souvent fortement boisées. Ces petits groupements bâtis, éléments symboliques car exceptionnels dans le paysage, constituent un certain nombre de points remarquables qui tirent justement leur qualité de leur difficile accessibilité, et sont autant de témoignages d'un héritage architectural et culturel à protéger.

Cette diversité de décors trouve son unité dans le jeu des perceptions visuelles qui permettent de structurer le territoire. Quoique éloignés et séparés par la route départementale, les secteurs d'habitat centraux que sont Lachèze, Loreiller d'un côté, Malangle, les Cronles, Pimont, Le bourg et la Berthoumeyrie de l'autre, se font face dans le paysage. Ils constituent ainsi le cœur identifiable de la commune.

A l'inverse, les zones excentrées qui s'implantent aux frontières du village semblent établir des relations plus privilégiées avec les communes voisines vers lesquelles s'ouvre plus largement leur panorama.

Le rapport qui s'établit, de proche en proche, entre les zones d'habitation, d'un plateau à l'autre, met aussi à l'écart les habitations du fond de vallée qui s'implantent en contrebas, dans les parties les moins exposées au soleil.

Enfin, l'habitat isolé tire sa valeur de l'ouverture soudaine qu'il crée dans un environnement boisé pourtant renfermé et replié sur lui-même.

Différents parcours, aux échelles, aux caractères et aux fonctions différentes permettent aussi de faire le lien, de manière plus ou moins douce, entre les secteurs. Au centre du territoire communal, cernant la prairie humide, les voies n°6 et n°1 et le chemin de Lachèze à Malangle, forment une boucle viaire qui traverse successivement Le bourg, Pimont, Les Cronles, Malangle et Loreiller et relie les secteurs entre eux, malgré la frontière de la départementale. Le trajet matérialise ainsi le noyau diffus mais structurant du village.

De la même manière, deux routes de crête, sinuant en parallèle d'un plateau à l'autre, permettent d'établir des connexions douces et progressives jusqu'à rejoindre la RD 978. Elles mènent de Vedrenne, à Loreiller en passant par Lachèze à l'Ouest, et de Bois-lafarge à Fontgnouse, en passant par le Bourg et Pimont à l'Est, par un enchaînement d'univers plus ou moins confinés et isolés. La qualité des vues et la tranquillité de ces deux cheminements rendent particulièrement attractif ces parcours qui sont tout aussi empruntés par les voitures que par les piétons-cyclistes en ballade.

La départementale, malgré la dangerosité due à son trafic, reste aussi un lien fort qui permet d'une part, de desservir aisément les versants Est et Ouest de la commune, d'autre part, parce qu'elle constitue un trait d'union entre les pavillons qui se sont bâtis à ses abords.



ENJEUX ET OBJECTIFS POUR UN DEVELOPPEMENT RAISONNE

Enjeux et objectifs de la future carte communale

LES SECTEURS D'ENJEU

LES ZONES URBANISEES

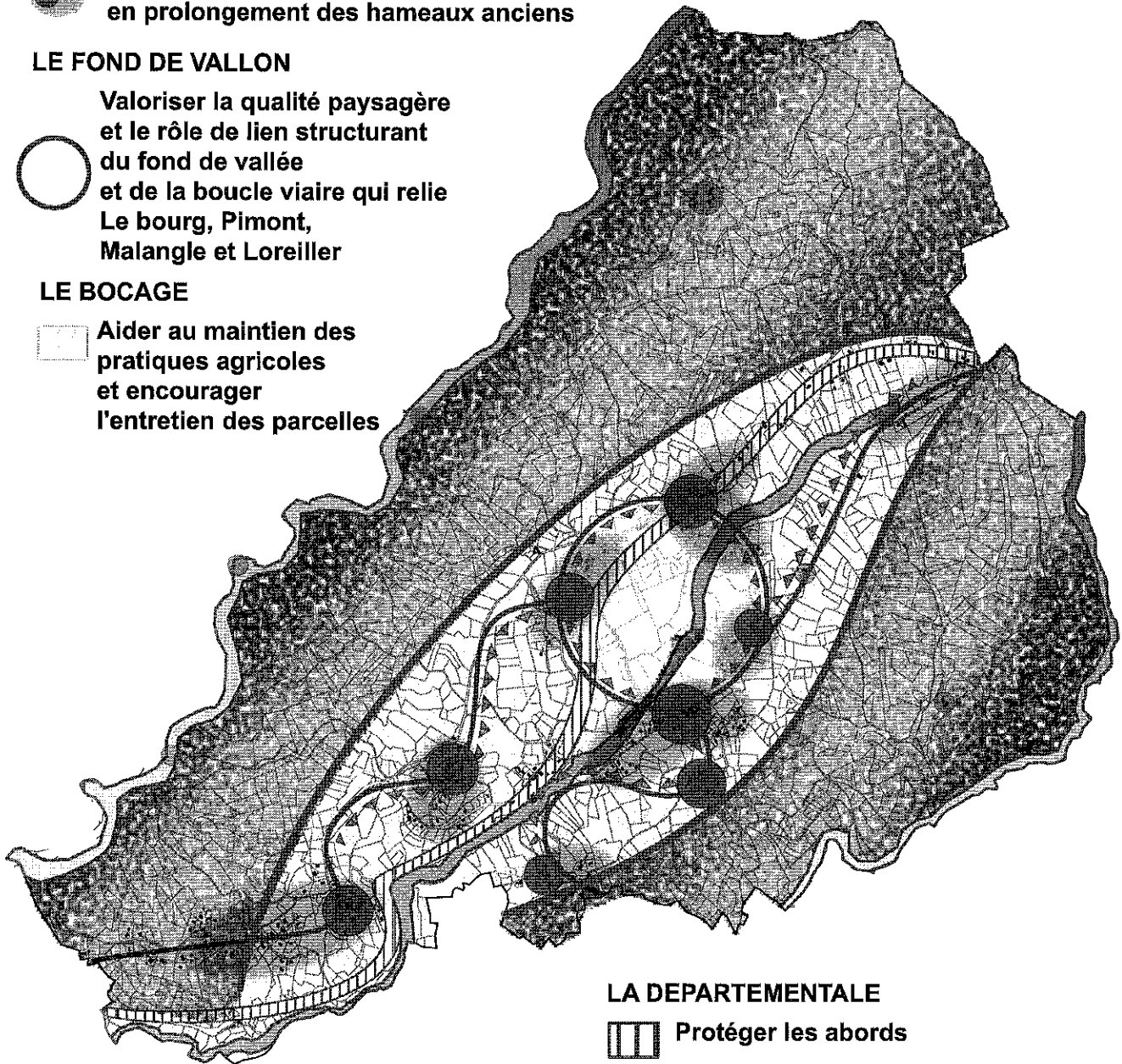
- Privilégier les extensions urbaines en prolongement des hameaux anciens

LE FOND DE VALLON

- Valoriser la qualité paysagère et le rôle de lien structurant du fond de vallée et de la boucle viaire qui relie Le bourg, Pimont, Malangle et Loreiller

LE BOCAGE

- Aider au maintien des pratiques agricoles et encourager l'entretien des parcelles



LA DEPARTEMENTALE

- ▨ Protéger les abords

LA FORET

- ▨ Maintenir les équilibres fragiles : entre prairie et forêt entre bâti et forêt

LES COURS D'EAU

- ▨ Mettre en avant la valeur d'ambiance des bords d'eau.

LES CHEMINS DE CRETE

- ▨ Renforcer les connexions visuelles entre l'Est et l'Ouest
Faire valoir leur rôle de lien et la qualité des paysages vus

Enjeux et objectifs de la future carte communale

La commune de Chanac-les-Mines souhaite redéfinir sa zone constructible afin d'accueillir dans les meilleures conditions de nouveaux arrivants, afin aussi de donner une valeur foncière à certains terrains, permettre le développement de son territoire et redonner du dynamisme à son village.

Cependant, la pression foncière sur la commune n'est pas telle que s'exprime la nécessité fondamentale de développer considérablement les zones constructibles.

En s'intéressant à l'évolution du bâti sur les secteurs habités, depuis la mise en place en 1994 de la première carte communale jusqu'à aujourd'hui, on constate que de nombreuses parcelles sont encore libres. Le système n'est donc pas encore arrivé à saturation.

Mais il faut garder une vision prospective de l'évolution de Chanac-les-Mines et rappeler que le document d'urbanisme en cours d'élaboration n'est soumis théoriquement à aucune échéance. La situation démographique du village montre une certaine stabilité de la population au cours de ces dernières années, mais la proximité de la préfecture et la tendance forte à la rurbanisation des alentours de l'agglomération ne semble pas se ralentir. La carte communale doit donc démontrer une certaine capacité à s'adapter à des situations futures plus contraignantes et envisager une demande plus forte de permis de construire.

Par conséquent, il s'agit de maîtriser à long terme l'urbanisation de la commune.

Les dispositions qui seront prises, à la suite du diagnostic, pour étendre ou non les secteurs constructibles actuels ne devront pour autant pas perturber les équilibres établis aujourd'hui et devront aussi respecter les orientations définies à une échelle plus large dans les documents d'urbanismes supra-communaux.

L'analyse de la commune, en termes d'environnement, de paysage et d'urbanisme, mise en relief par une étude, à différents niveaux, de sa situation géographique, démographique, économique et sociale, permet de définir plusieurs enjeux et objectifs à atteindre qui assureront la validité et la cohérence de la future carte communale. Celle-ci devra, en effet, révéler le caractère significatif de Chanac-les-Mines, servir la mise en application d'un projet clair et permettre d'assurer un développement raisonné et maîtrisé du territoire.

De manière générale, la protection et la pérennité de l'activité agricole sont placées au centre de la réflexion.

Le maintien de l'élevage bovin est donc un préalable impératif à la durabilité du paysage Chanacois actuel. Cette pratique donne en effet sa logique au milieu (à l'habitat semi-groupé, aux prairies ouvertes, aux haies bocagères, aux lisières forestières...). La disparition de cette pratique remettrait en cause la répartition du bâti et sa logique sur l'ensemble de la commune.

Enjeux et objectifs de la future carte communale**ENJEUX****La permanence de la prairie bocagère, ouverture du paysage.**

De nombreux signes laissent penser que le bocage Chanacais s'est perpétué au fil des ans : certaines haies sont ainsi composées d'arbres très anciens, progressivement nanifiés par les tailles successives. L'absence de remembrement du parcellaire agricole a permis le maintien de ce paysage très découpé, dominé par l'herbe, qui constitue un patrimoine identitaire fort et qui donne sens à l'ensemble de la commune.

Une logique d'implantation de l'habitat liée à une organisation ancienne.

Le développement contemporain de la commune s'effectue en extension des anciens regroupements d'habitation.

Cependant, si auparavant, les hameaux existaient en relation étroite avec leur environnement proche, cette dépendance vitale n'est plus tout à fait d'actualité. Même s'ils accueillent toujours des agriculteurs, ils sont aussi devenus des lieux à vocation proprement résidentielle.

Le rapport des néo-ruraux au milieu est d'avantage passif et se limite à la parcelle privée. Les typologies d'habitat pavillonnaire et l'introduction d'essences horticoles

OBJECTIFS**Maintenir une pratique extensive de l'élevage bovin sur les petites parcelles de la prairie bocagère.**

Les modes d'occupation des sols traditionnels sont à privilégier. La reprise des exploitations par la jeune génération laisse espérer le maintien d'une activité agricole propre à entretenir ce système.

Cependant les risques d'une déprise agricole ne doivent pas être sous estimés étant donné le vieillissement des exploitations familiales. Le problème de l'entretien se pose alors.

De plus, les exploitations modernes, mécanisées, au cheptel plus important, peuvent avoir une incidence nouvelle sur le paysage. Le rachat des terrains mitoyens par un même exploitant peut contribuer à faire disparaître les haies intermédiaires. Des alternatives pour la conservation des haies doivent alors être discutées avec les agriculteurs eux-mêmes.

Maintenir une logique de micro-territoires urbanisés autour des anciens hameaux.

Si la confrontation ancien / nouveau sur un même site paraît souvent brutale, la volonté de constituer des poches bâties affichant une certaine densité et privilégiant le regroupement des maisons plutôt que l'étalement demeure une attitude appropriée. D'une certaine façon d'ailleurs, la présence des extensions récentes permet de mettre en valeur l'intérêt patrimonial des bourgs anciens. Malgré tout, on peut noter quelques exceptions dans ce système qui contrarie l'unité locale : les habitations installées le long de la départementale et quelques permis accordés hors zones constructibles

Enjeux et objectifs de la future carte communale**ENJEUX**

dans les jardins ont, en outre, pour effet de standardiser le paysage.

Il faut en outre souligner la part assez conséquente finalement (si l'on prend en compte la future ZAD) du parc social qui permet l'accueil de populations aux revenus plus faibles. Par contre, l'offre reste limitée au secteur Bourg.

OBJECTIFS

témoignent d'une logique de mitage contradictoire.

Assurer un équilibre entre bâti ancien et bâti nouveau, entre ruralité et urbanité tout en accueillant de nouvelles populations

L'équilibre entre les types de constructions et les modes d'habiter, le rapport entre les surfaces que chacun occupe détermine le caractère de chaque secteur. Le poids que prennent aujourd'hui dans le paysage certaines maisons contemporaines a tendance à dénaturer la qualité de la relation douce qui s'établit entre le bâti ancien et son environnement végétal.

Le village est marqué aujourd'hui par la réalité de deux modes de vie, l'un attaché à la terre, l'autre lié à la ville. La baisse de l'activité agricole laisse par ailleurs craindre la fin de cet équilibre. La commune risque alors de se transformer en banlieue de dortoir.

Prôner mixité et densité, mais dans le respect des structures urbaines et des modèles architecturaux traditionnels.

Il semble important de mettre en place une veille foncière de manière à éviter les écueils d'une urbanisation et d'une production architecturale sans rapport avec les modèles hérités. Il s'agit de prôner mixité et densité, mais dans le respect des qualités du cadre de vie rural.

Une action de sensibilisation et des recommandations pourraient inciter à l'utilisation des matériaux traditionnels ainsi qu'à l'utilisation des essences végétales locales.

Enjeux et objectifs de la future carte communale**ENJEUX****Un équilibre fragile entre prairie, forêt et poche d'habitation.**

La commune se compose en bandes selon un principe de symétrie autour de l'axe de la départementale. De part et d'autre de la RD 978 on retrouve ainsi des similitudes dans la topographie, les modes d'occupation des sols, l'allure des lisières forestière, les types de vues, la composition et les ambiances des secteurs qui se font face d'un versant à l'autre, la spécificité des situations en limite de commune...

Le village semble ainsi avoir trouver un équilibre fragile entre tous les éléments qui le constituent et les différents modes d'occupation du sol.

OBJECTIFS**Surveiller l'avancée du couvert boisé.**

Les clairières et les lisières forestières peuvent être un indicateur de l'état d'équilibre ou de déséquilibre entre prairies et forêt.

Or les modes de vie et les pratiques changent.

Les habitudes rurales de nettoyage des parcelles, le travail de la terre ont tendance à se perdre progressivement avec l'arrivée des néo-ruraux, moins actifs dans le façonnage du paysage. S'il n'est plus entretenu, le cœur bocager du village risque de se refermer.

Dans le cas d'une progression spontanée de la forêt, justifiée par une déprise agricole, des solutions de remplacement devraient être trouvées pour maintenir d'une autre façon l'ouverture du paysage.

Les stratégies de développement du bâti devraient être aussi repensées, l'organisation en hameaux dispersés serait alors moins compréhensible et serait peut être remise en cause.

Maîtriser la consommation de la forêt par les nouvelles constructions.

Dans le même temps, le nouvel intérêt des populations citadines pour la campagne a pour conséquence l'avancée des secteurs d'habitat sur le couvert forestier. Alors qu'auparavant, la forêt servait de limite physique à l'occupation humaine du site, les lisières sont aujourd'hui progressivement grignotées.

La confrontation bâti / masse boisée doit donc être contrôlée pour éviter que les équilibres ne se renversent complètement.

Enjeux et objectifs de la future carte communale**ENJEUX****Les liens physiques et visuels entre les hameaux comme éléments structurants de la commune.**

Le village est constitué de plusieurs lieux-dits autocentrés, à la fois autonomes et reliés à l'ensemble du territoire par le réseau viaire et le jeu des perspectives. Il se compose autour du fond de vallée et de la prairie humide qui forment un paysage ouvert permettant les connexions visuelles.

Deux types de vues donnent de la cohérence à la commune de Chanac-les-Mines qui se caractérise, comme la plupart des villages corréziens, par un urbanisme diffus :

- Les vues élargies sur le relief et les environs depuis les plateaux et les chemins de crête. Les perspectives plus ou moins lointaines d'un versant à l'autre ou de proche en proche.
 - Les vues plus resserrées du fond de vallée qui mettent en scène la partie la plus plane du territoire et la prairie humide, cœur de commune non bâtie.
- Une relation de proximité privilégiée existe entre certains hameaux : L'oreiller, Malangle, Pimont et le Bourg.

Ces perspectives rapprochées caractérisent aussi le couloir de la RD 978

Fragilité du sentiment d'appartenance des chanacois à leur terroir.

Malgré la concentration des équipements publics sur le secteur Bourg et malgré les deux commerces qui survivent sur le secteur Malangle, aucun lieu fort n'a vocation à rassembler les habitants. L'absence de

OBJECTIFS**Valoriser la qualité paysagère et le rôle de lien structurel du fond de vallée, de la prairie humide.**

Le niveau de visibilité des secteurs est un facteur fédérateur de la commune. Même si cette visibilité n'est pas totale, les rapports établis de proche en proche, entre Vedrenne et Lachèze par exemple, renforce le sentiment d'appartenance à un ensemble.

Le maintien du jeu des perspectives est surtout primordial entre les hameaux est et ouest, de part et d'autre de la départementale qui constitue une contrainte physique.

Les zones habitées les plus éloignées du centre, situées à la frontière avec les communes voisines, sur les hauteurs et enclavées dans les parties boisées participent ainsi moins à l'unité territoriale.

Les percées visuelles les plus remarquables devront ainsi être protégées de tout masque bâti.

Une boucle viaire structurante reliant, au centre de la commune, Malangle, Pimont, Le bourg et Loreiller.

Cette boucle composée d'une succession de hameaux représente une continuité logique, à la fois physique, de par le réseau viaire, et visuelle, par le dégagement visuel et la proximité des poches d'habitat. Elle forme le cœur identifié du village malgré la traversée de la RD 978.

Retrouver une certaine forme de centralité.

Le recentrage de la vie communale passe soit par la mise en valeur et le développement des fonctions du bourg pour renforcer son attractivité, soit par la création de nouveaux pôles d'activités (commerçants, touristiques,

Enjeux et objectifs de la future carte communale**ENJEUX**

commerces de proximité et la fermeture de l'école sont révélatrices du désengagement de la population par rapport à la vie locale. Malgré une certaine vitalité associative, la majeure partie des activités sociales se passe, en effet, en dehors de la commune.

Le centre-bourg n'existe pas vraiment en tant que tel et reste principalement un pôle administratif, malgré une bonne fréquentation de la salle polyvalente.

Même si personne ne semble revendiquer la présence d'un dispositif réellement identifiable qui serait vecteur de rencontres et de vie collective, la lente transformation de la commune en banlieue dortoir pose le problème du faible sentiment d'appartenance des chanacois à leur terroir. Si cette urbanisation en micro-territoires autonomes constitue l'image emblématique de la commune, elle est aussi source d'un manque d'identification des habitants au village de Chanac-les-Mines, renforcé par le pouvoir d'attraction de Tulle.

Les abords de la départementale.

Circulant en fond de vallée, la départementale traverse un environnement particulièrement sensible qui se caractérise d'abord et surtout par son ouverture et par la présence dominante de la prairie, la majeure partie des habitations étant repoussée aux pieds des pentes des versants.

OBJECTIFS

culturels...) à l'échelle du village de manière à retrouver ailleurs des formes de centralité ou des espaces de proximité.

Le projet de zone artisanale reste une hypothèse intéressante susceptible de jouer un rôle économique et social.

Ne pas aggraver les conditions de sécurité.

Le trafic important sur la RD 978 et la dangerosité de cet axe routier intercommunal impose de surveiller plus spécialement l'urbanisation aux abords de la voie. Désormais plusieurs pavillons sont déjà installés à proximité. L'enjeu consiste donc à ne pas aggraver une situation déjà difficile en limitant au maximum les nouvelles constructions et en favorisant l'aménagement de séquences de parcours signalant la traversée de zones habitées (principalement au niveau de l'Antimoine et de Malangle). Par ailleurs, cette disposition se justifie par des raisons purement paysagères.

Enjeux et objectifs de la future carte communale**ENJEUX****La qualité d'ambiance de l'ensemble de la commune.**

La présence de trois cours d'eau, la beauté des vues sur les plateaux, la tranquillité des nombreux sentiers et chemins qui sillonnent le territoire, la richesse du patrimoine naturel, architectural et environnemental, donne à voir des potentialités à développer.

Chanac-les-Mines offre un décor propice à la ballade et aux activités de nature.

Situé à l'entre-deux, entre deux pôles majeurs de la région : le pôle économique, social, culturel de Tulle et le pôle touristique de Gimel, le village fait office de charnière.

Cette position stratégique lui confère un rôle de lien que l'amélioration du réseau des circuits de randonnée pourrait mettre en valeur. D'ores et déjà un certain nombre d'activités sportives de plein air se pratiquent au sein du village. Chanac-les-Mines fait d'ailleurs partie d'un regroupement de communes qui ont chacune développé une spécialité : Aubazine, l'escalade / laquenne, les parcours santé / Chanac, les engins motorisés,... L'idée étant de proposer un principe de carte multisports multicomunes.

OBJECTIFS**Faire valoir les potentialités de tourisme et de loisir "vert" de la commune.**

Le projet d'aménagement d'une promenade le long de la Montane, qui déboucherait aux pieds des cascades de Gimel, va dans ce sens.

La mise en place d'un programme de petites randonnées et de boucles de ballades peut alors s'articuler avec le réseau GR existant et avec le schéma départemental de randonnée.

Si la commune ne bénéficie pas d'un paysage spectaculaire, la préservation d'une certaine ruralité reste un atout sur lequel s'appuyer pour développer la fonction locale d'agrotourisme et de loisir « vert » liée à la ville. Pour ce faire, il faudra peut être envisager la création d'équipements, d'hébergement de type camping,...